



Mémoire de recherche de 4^{ème} année

Section **Politique Economie et Société**

Institut d'Etudes Politiques de Lille

« La France n'est pas un terrain vague »

Au cœur de la controverse publique, quelles évolutions des pratiques discursives de légitimation des expulsions de Roms ?

Juillet 2010-Octobre 2010.

Mémoire préparé sous la direction de
M. Nicolas Kaciaf
maître de conférences en science politique à
l'Université Versailles Saint-Quentin

Présenté et soutenu par
M. Antoine Mazot

Ce texte est original, il est résultat d'un travail personnel. Les références des sources et des emprunts (citations, graphiques, schémas...) sont clairement indiquées en note de bas de page ou en bibliographie

Remerciements

Je souhaite adresser ici mes remerciements aux personnes m'ayant apporté leur aide dans l'élaboration de ce mémoire de recherche. Ceux-ci vont tout d'abord à mon directeur de mémoire, Nicolas Kaciaf pour sa disponibilité, ses conseils tout au long de l'année et le suivi bienveillant qu'il a porté à mon travail.

Je souhaite également remercier les personnes ayant accepté de contribuer à ma réflexion au cours d'un entretien et m'ayant permis d'approcher l'art et les techniques de cet exercice si particulier, Bertrand Verfaillie, Laurent El Ghozi, Cécile Petitdent et Mélanie Vallée.

Je tiens finalement à remercier Léa Dony pour son soutien, Philippe-Adrien Chaix pour sa lecture attentive.

Table des Matières :

Remerciements	3
Introduction générale.....	8
Chapitre 1. « Les problèmes que posent les comportements de certains ». La construction et la présentation d'une mesure de sécurité	14
Introduction.....	14
Section 1. L'assimilation des émeutes de Grenoble et de Saint-Aignan	15
§1. Deux évènements distincts suivant la même séquence narrative	15
A.La concomitance des deux évènements	15
B.Analogies narratives	17
§2. La construction du lien et son impact sur le discours politique	17
A.Prélude de l'activité communicationnelle gouvernementale.....	18
B.Le traitement médiatique des évènements.....	19
C.La confusion entretenue entre Roms et Gens du Voyage	21
Section 2. Le discours de Grenoble, matrice sécuritaire de la présentation des expulsions de Roms	23
§1. La double annonce gouvernementale de la mise en œuvre des expulsions de Roms et son contexte idéologique sécuritaire.....	24
A.La présentation nationale d'une réponse inédite aux problèmes de sécurité.	24
B. Le programme de la guerre.....	28
C. Le critère « Rom » consensuel ?.....	30
D.Contrôler l'expulsion : le dispositif d'aide au retour	32
§2. « La guerre contre la délinquance », un conflit de longue haleine	35
« Le virage sécuritaire de l'Elysée, coup d'envoi de l'opération 2012 ? », RTL.fr, 2 août 2010 Url : http://www.rtl.fr/actualites/politique/article/le-virage-securitaire-de-l-elysee-coup-d-envoi-de-l-operation-2012-5946602151	35
A.Les occurrences récurrentes de ce conflit intérieur	35
B.Des fondements doctrinaux du discours de Grenoble. Quel usage des représentations ?...	37
Conclusion	40
Chapitre 2. La constitution des expulsions de Roms comme problème public à part entière	41
Introduction.....	41
Section 1. Réception et réaction à cette double annonce.	42
§1. Les expulsions de Roms, une mesure comme une autre du discours de Grenoble.....	42
A.Des réactions quant à la réunion du 28 juillet portant plus spécifiquement sur la situation des Gens du Voyage	42
B.Dérive antirépublicaine et déchéance de nationalité	44

§2. Les entraves à une mobilisation critique.	48
A. Jouer et se perdre de la complexité d'une thématique peu connue.....	48
B. L'effet « vacances » ?	51
Section 2. L'émancipation des expulsions de Roms du discours de Grenoble	53
§1. L'internationalisation d'une mise en lumière d'abord nationale.....	53
A. Le CERD	53
B. L'Union Européenne.....	56
« La Commission européenne "ni pour ni contre les propositions françaises" », 29 juillet 2010, Le Monde. Url : http://abonnes.lemonde.fr/politique/article/2010/07/29/roms-bruxelles-donne-son-feu-vert-a-la-france_1393640_823448.html (page consultée le 29 avril 2011)	56
« Polémique entre la France et la Commission européenne sur les mesures anti-Roms », 18 août 2010, Libération. Url : http://www.liberation.fr/politiques/0101652730-polemique-entre-la-france-et-la-commission-europeenne-sur-les-mesures-anti-roms (page consulté le 29 avril 2011).....	56
C. Le Vatican	57
D. Les réactions roumaines et bulgares.	59
« La Roumanie réclame "un programme d'intégration" européen », Le Monde, 20 août 2010	60
§2. Prises de position dans le débat public national	61
A. Les prises de position de prêtres catholiques français	62
B. Une majorité frondeuse	65
C. La nouvelle influence des milieux associatifs	67
§3. La transformation du traitement médiatique des expulsions de Roms dans l'espace public français	68
B. L'autonomisation des expulsions de Roms par rapport au programme sécuritaire gouvernemental	70
C. Une perspective internationale.....	72
Conclusion	74
Chapitre 3. L'infléchissement du discours gouvernemental	75
Introduction.....	75
Section 1. La prévalence d'une légitimation humanitaire des expulsions de Roms	77
§1. Constater l'offense : « les échanges réparateurs »	77
A. Le registre de la justification	78
B. Le registre de l'excuse	81
C. Le registre de la prière : l'aide au retour volontaire et l'évolution de sa présentation.....	83
§2. Origine et constitution de cette ligne argumentative	87
A. Le « démantèlement de la Jungle de Calais » : Une décennie de lutte contre le trafic d'êtres humains	87

<ul style="list-style-type: none"> ⌈ Interview de Nicolas Sarkozy, ministre de l'Intérieur, 14 octobre 2002, Complément d'enquête. http://www.ina.fr/economie-et-societe/vie-sociale/video/2122223001008/interview-de-nicolas-sarkosy-ministre-de-l-interieur.fr.html (consulté pour la dernière fois le 23 avril 2011). 	87
<ul style="list-style-type: none"> B.Continuité des lignes argumentatives sécuritaires et humanitaires..... 	90
§3. Répartition et évolution des registres de légitimation	92
<ul style="list-style-type: none"> A.Partage des discours, partage des tâches..... 	93
<ul style="list-style-type: none"> B.L'interpénétration des lignes argumentatives 	97
Section 2. Construire la riposte	101
§1. Le rétrécissement du champ du dicible.....	101
<ul style="list-style-type: none"> A.La sortie progressive des Roms du débat sur les expulsions de Roms 	101
<ul style="list-style-type: none"> B.Quand le scandale éclate ... La révélation de la circulaire du 5 août 2010 	106
« Circulaire du 5 août : le Canard Enchaîné accuse Eric Besson, qui dément », PublicSénat.fr, 14 septembre 2010. Url : http://www.publicsenat.fr/lcp/politique/circulaire-5-aout-canard-enchaene-accuse-eric-besson-qui-dement-36520 (page consultée le 27 avril 2010).	113
§2. Jeter l'anathème, les « stratégies de scandalisation »	115
<ul style="list-style-type: none"> A.L'indignité des références à la seconde guerre mondiale 	116
<ul style="list-style-type: none"> B.La souveraineté de l'Etat français 	118
Conclusion	121
Conclusion générale	121
Décision n° 2011-625 DC du 10 mars 2011 disponible sur le site internet du Conseil Constitutionnel	124
Bibliographie.....	126
<ul style="list-style-type: none"> Roms et Tsiganes 	126
<ul style="list-style-type: none"> Ouvrages..... 	126
<ul style="list-style-type: none"> Articles scientifiques..... 	126
<ul style="list-style-type: none"> Constitution des problèmes publics 	127
<ul style="list-style-type: none"> Ouvrages..... 	127
<ul style="list-style-type: none"> Articles scientifiques..... 	127
<ul style="list-style-type: none"> Immigration et Sécurité..... 	127
<ul style="list-style-type: none"> Ouvrages..... 	127
<ul style="list-style-type: none"> Articles scientifiques..... 	127
<ul style="list-style-type: none"> Analyse de discours 	128
<ul style="list-style-type: none"> Ouvrages 	128
<ul style="list-style-type: none"> Ouvrage généraux 	128
<ul style="list-style-type: none"> Articles Généraux 	128
<ul style="list-style-type: none"> Publications militantes 	128

Articles de presse	129
Interventions publiques	129

Introduction générale

Pour ceux-ci, le pouvoir politique serait l'espace de la distinction entre le groupe uni et un ennemi à combattre. Pour ceux-là, la conservation du groupe soumis aux tensions mimétiques inévitables en son sein trouverait ses fondements sacrés dans le sacrifice d'une victime-émissaire, de préférence extérieure au groupe et sans partisans. C'est en substance la thèse que soulève Christian Le Bart sous forme de question au détour de son ouvrage sur le discours politique.

« Les politiques invitent leurs auditoires à oublier ce qui les sépare pour ne retenir que la commune condition politique qui les unit (...) L'affirmation de la collectivité des représentés (militants ou citoyens) repose enfin sur l'identification d'instances « extérieures » à celle-ci. La modalité du « ils » est complémentaire du « nous ». Ceux qui menacent la collectivité lui sont nécessairement étrangers : puissances ennemies, partis adverses, villes en compétition, immigrés « clandestins », anti-France ... Dans des registres divers, de la paranoïa totalitaire au langage euphémisé de la compétition économique, la structure eux/nous s'impose comme fondatrice de l'ordre politique comme l'a montré Carl Schmitt. Faut-il croire avec René Girard que la désignation d'un ennemi commun constitue le ciment le plus efficace pour construire un groupe ? »¹.

Secouant le débat public français durant l'été 2010 tout comme elle l'avait déjà fait en été 2008 en Italie, la controverse sur les expulsions de Roms roumains et bulgares serait ainsi l'expression même du discours politique ? Cette focalisation sur une communauté réduite, à peine 10 000 individus sur le territoire français, serait l'instrument de la cohésion de la communauté politique nationale. Les Roms seraient-ils nos « *bouc émissaires* » modernes comme l'affirmait Télérama dans son décryptage du 25 août 2010 avec une partie de la presse nationale ? Ceux-ci présentent nettement les stéréotypes de persécution développés par Girard². Minorité « ethnique » perçue comme rompant avec l'ordre culturel sédentaire dominant dans un contexte de crise économique, ceux-ci seraient pointés du doigt, « stigmatisés » comme l'une des causes de la délinquance assaillant le pays. Soudainement révélée aux Français à la suite des violences et dégradations commises à Saint-Aignan au cours du mois de Juillet 2010 par un groupe de Gens du Voyage, le fléau délinquant deviendrait alors l'objet d'une guerre totale et inédite lancée par l'exécutif lors du Discours de Grenoble prononcé le 30 juillet 2010 avec comme mesure phare et salvatrice la mise à l'écart des Roms du territoire national.

¹ Christian LE BART, *Le discours Politique*, PUF, Coll. Que sais-je ?, 1998.

² René GIRARD, *Le Bouc Emissaire*, Grasset, 1982, chapitre 2 « les stéréotypes de la persécution ».

L'objet de ce mémoire est d'étudier le discours politique, en particulier gouvernemental, utilisé pour justifier de l'opportunité d'expulser les Roms du territoire national dans le contexte de tourmente que fut celui de l'acmé de sa production au cours de l'été 2010 en France. Tourmente du contexte dans lequel les expulsions de Roms sont mises en lumière par le gouvernement, tourmente également de la controverse et des ripostes au cours de l'été concernant ces quelques milliers d'individus ballottés de terrains en pays. L'objet d'étude n'est donc pas formellement ici les « Roms » comme on désigne couramment les populations d'origine roumaine et bulgare migrant en Europe de l'Ouest depuis la chute du bloc soviétique. A ce propos, on pourra trouver profit dans la lecture des écrits de Jean-Pierre Liégeois³, de Jean-Pierre Dacheux⁴ ou encore à ceux d'Olivier Legros. Ainsi, pour reprendre le dernier :

« Au début des années 90, le démantèlement du bloc socialiste a provoqué, dans les pays anciennement communistes la précarisation de nombreux groupes roms en même temps que de nouveaux processus de marginalisation sur fond de crise sociale et économique. Quelques années plus tard, l'élargissement de l'Union européenne s'est traduit par la suppression des frontières et par l'accès à la citoyenneté européenne des ressortissants des pays d'Europe centrale et orientale, nombreux à quitter leur pays d'origine. Originaires de Bulgarie ou de Roumanie pour la plupart d'entre eux, les Roms seraient ainsi plusieurs centaines de milliers à avoir gagné l'Europe occidentale. Le plus souvent sans ressources économiques et en situation irrégulière sur le plan juridique, car ils ne remplissent pas les conditions posées pour séjourner durablement dans les pays d'accueil, ces « nouveaux Européens » survivent dans les marges urbaines où leur présence a fini par former un nouveau problème public, si l'on en croit les progrès de l'anti-tsiganisme, en particulier en Italie, et ceux des mouvements de soutien aux populations en situation précaire. En outre, la Commission européenne s'est engagée depuis peu à définir une « stratégie-cadre d'inclusion des Roms ». La « question rom » est donc désormais une question européenne. »⁵

L'étude se borne ici à étudier la production discursive prolix et dynamique qui alimenta la controverse publique, et ce de la déclaration du Président de la République du 21 juillet portant sur la sécurité jusqu'à celle de la commissaire européenne Vivianne Redding annonçant le 21 octobre 2010 que la commission européenne renonçait à appliquer des sanctions à l'égard de la France quant à sa politique d'expulsion de citoyens roumains et

³ Jean-Pierre LIEGEOIS, *Roms et Tsiganes*, La Découverte, 2009, Paris.

⁴ Jean-Pierre DACHEUX, *Roms de France, Roms en France, Le peuple du Voyage*. Cédis, 2010, Paris

⁵ Olivier LEGROS, « Les pouvoirs publics et la « question rom » en Europe aujourd'hui. Perspectives de recherches pour une approche comparative », *Etudes Tsiganes*, 39-40, P42-55.

bulgares. Par expulsion, nous entendons l'acception communément admise au cours de la controverse, c'est-à-dire une double expulsion d'abord des terrains puis du territoire. La mesure étudiée est bien la continuité de l'évacuation des terrains occupés illicitement par des Roms citoyens roumains et bulgares puis de leur reconduite volontaire ou contrainte dans leurs pays respectifs. Nous soulignons cette distinction dans la mesure où l'évacuation d'un terrain occupé ne conduit pas nécessaire en droit à l'expulsion du territoire. Pour les citoyens communautaires que sont les Roms roumains et bulgares, l'expulsion ne se justifie qu'à l'aune des limitations explicitées par la directive européenne de 2004 portant sur la libre circulation et au séjour.

En guise de préliminaire, il apparaît nécessaire de ne pas succomber au cadrage à l'origine de la controverse estivale, qu'il s'agisse de le conforter ou au contraire d'y porter une critique virulente tout en s'appuyant sur ces fondements. C'est là l'objet de la thématique du bouc émissaire puisque nommer la victime, c'est souligner l'ineptie de son sacrifice. Ce serait là oublier deux faits majeurs qui ont structuré notre interrogation quant à cette politique publique. Tout d'abord, si les expulsions de Roms sont présentées comme une mesure inédite lors du Discours de Grenoble (« *c'est dans cet esprit d'ailleurs que j'ai demandé au ministre de l'Intérieur de mettre un terme aux implantations sauvages de campements de Roms* »⁶), celles-ci lui sont bien antérieures, le paradoxe voulant qu'on expulse finalement moins de « Roms » l'année de la revendication publique de ces mesures comme programme de sécurité que l'année précédente, que la politique d'expulsion des Roms orientaux soit à l'œuvre depuis plus d'une décennie et que la forte augmentation de ces expulsions n'ait pas lieu en 2010 mais depuis 2007⁷. Ensuite, comme un corollaire, la teneur sécuritaire du discours du Grenoble n'est en rien inédite et s'apparente même davantage à une rengaine, un classique de la communication publique contemporaine. Plus révélateur encore, l'accentuation des évacuations de camps illégaux présentée lors du Discours de Grenoble comme l'une des mesures pour répondre à la menace révélée par les événements de Grenoble et de Saint-

⁶ Discours de Grenoble prononcé par le chef de l'Etat Nicolas Sarkozy le 30 juillet 2010.
Url : <http://www.elysee.fr/president/les-actualites/discours/2010/prise-de-fonction-du-nouveau-prefet.9399.html>
(page consultée le 13 février 2011)

⁷ « *En France, par exemple, les Roms sont clairement jugés indésirables. Dans le cas des Roms orientaux, la politique de contrôle ne s'étend que sur une décennie, puisqu'ils ne sont arrivés en France qu'après la fin du communisme. Des camps de Roms ont été évacués*¹⁷. Les expulsions ont été multipliées par trois au cours de l'année 2007. » in « Ces Roms qui font peur à l'Europe » de Jean-Baptiste Duez publié sur lavedesidees.fr le 23 octobre 2008.

Aignan est en fait actée dès le 24 juin 2010 par une circulaire transmises aux préfetures, c'est-à-dire plusieurs semaines avant ces deux faits divers.

A rebours du cadrage officiel, il semble donc pertinent de s'interroger sur ce cas révélateur quant à la fabrication d'un problème public. Les problèmes publics ne sont pas donnés en soi et relèvent d'une construction sociale. Ils sont l'objet de luttes, de débats et de controverses pour réussir à imposer ce qui pose problème. Ici, la question des expulsions de Roms est bien antérieure à leur mise en lumière, a déjà fait l'objet dans la presse nationale de commentaires quant à la politique d'expulsion italienne deux années auparavant. Elle est l'objet d'un traitement administratif suivi, de tractations diplomatiques avec les autorités roumaines et bulgares. Comment alors transformer cette question presque routinière autour de cette population réduite dont les principaux faits d'armes restent l'occupation illégale de terrains en un problème majeur et inédit de sécurité nationale ? L'étude de cas des expulsions de Roms est également révélatrice de l'évolution des représentations d'un même objet politique. D'une procédure d'expulsion sur base ethnique pour des motifs de sécurité publique nationale, ces expulsions sont peu à peu davantage présentées par le gouvernement et versées au débat public comme la continuité d'une action humanitaire de long court de salubrité publique portant à controverse sur la scène internationale.

Contrairement à un préjugé ancré, la mesure des expulsions de Roms est justifiée de manière multiple tout au long de cette période. Deux discours typiques se partagent le champ de la légitimation des expulsions de Roms par le gouvernement. Ils n'existent pas en soi. Ils sont davantage deux lignes d'argumentation antérieures à la controverse dans lesquelles les acteurs peuvent piocher des éléments de justification selon le contexte d'énonciation et la nécessité. D'une part, on peut tracer les lignes d'un discours sécuritaire, baigné des théories des « nouvelles menaces » justifiant ces expulsions au motif de l'ordre public, de la sécurité, de l'augmentation sensible de la délinquance. D'autre part, on peut souligner en contrepoint un discours se revendiquant davantage humaniste, humanitaire et justifiant les expulsions au motif qu'elles permettent de libérer des populations miséreuses du joug de filières de traites d'êtres humains. C'est alors la rhétorique de la lutte contre les filières, des passeurs mafieux et de l'indignité des campements qui est employée. Dans un cas, un Rom-coupable est l'objet d'une expulsion visant à la sécurité des citoyens et du respect du droit. Dans l'autre, un Rom-victime est le bénéficiaire d'une expulsion visant à assurer sa dignité et le respect des droits. Ces deux discours en apparence contradictoires possèdent des attributs divergents. L'un

remplit une fonction de modalité contemporaine de gouvernement. Il accroche, irrite les peurs pour mieux les prendre en charge, s'accompagne d'un déploiement juridique conséquent. L'autre est son pendant apaisant, tissé du même fil sécuritaire mais selon un motif adouci puisque le stigmate délinquant y est décentré sur l'activité mafieuse. Il est cet « échange réparateur » à la transgression d'un ordre du dicible sur la scène politique nationale et européenne.

L'annonce de l'expulsion des Roms évacués des terrains occupés illicitement peut être considérée comme une proposition de jeu lancée au débat public parmi de nombreuses autres lors du discours de Grenoble. Cependant, cette proposition connaît un parcours spécifique. D'abord traitée médiatiquement comme l'une des mesures du discours de Grenoble, elle s'autonomise du cadre sécuritaire dont elle est issue à mesure qu'elle s'internationalise pour devenir un problème public à part entière au cours du mois d'août et finalement s'imposer à la Une à la rentrée de Septembre. Ce nouveau cadrage médiatique pose doublement question quant à l'évolution du traitement d'un problème public mais aussi quant aux stratégies et aux positionnements politiques qui en découlent.

La trame de l'étude tracera par conséquent l'esquisse d'une économie des discours à mesure que les expulsions de Roms se constituent comme problème public à part entière. Sans se résoudre à suivre à la lettre une perspective chronologique peu fidèle à l'hétérogénéité du discours de l'exécutif, on présentera dans une première partie le processus d'émergence de la question des expulsions de Roms dans le débat public national en revenant sur le contexte d'énonciation du Discours cadre de Grenoble. Celui-ci se présente comme une réponse de l'exécutif à un climat d'insécurité illustré par la concomitance de faits divers violents à Saint-Aignan et Grenoble ayant marqué l'actualité. Les expulsions de Roms sont l'une des mesures annoncées par ce discours qui n'est cependant pas un tournant, un "virage sécuritaire" mais plutôt une reprise d'une métaphore filée de la guerre contre la délinquance, baignée des théories des « nouvelles menaces ». Dans un second mouvement, on étudiera la constitution des expulsions de Roms comme un problème public à part entière. En effet, le traitement médiatique de cette proposition de jeu envisage d'abord les expulsions de Roms comme l'une des mesures d'un programme sécuritaire plus large, la mesure retenant le plus d'attention publique étant sans doute la proposition d'étendre les motifs de déchéance de nationalité à des crimes de droit commun. Cependant, sous l'influence de la prise de position critiques d'instances internationales et d'acteurs du débat public national inattendus, le problème public

des expulsions de Roms s'autonomise peu à peu jusqu'à connaître une pleine lumière lors du Conseil Européen du 15 et 16 septembre 2010 accaparé par cette controverse. Dans une troisième partie, on étudiera l'évolution des registres de légitimation parallèle à cette autonomisation et en particulier la plus grande perméabilité de la ligne d'argumentation humanitaire dans le discours gouvernemental pour justifier de ces expulsions. On s'intéressera également à d'autres pratiques discursives participant d'un même mouvement d'infléchissement du discours public quant aux expulsions de Roms.

Ce travail fut mené à bien au travers d'une analyse interne d'un large corpus empirique comprenant les principaux discours publics gouvernementaux quant à la question des expulsions de Roms, les principales interviews accordées par le personnel politique français et européen sur la question des expulsions de Roms du territoire français ainsi que d'une recension exhaustive des articles portant sur la question des Roms des deux quotidiens français Le Monde et Le Figaro. L'analyse fut également prolongée par quelques entretiens avec des personnes engagées au sein d'associations de soutien des Roms migrants, de journalistes ayant suivi et participé au traitement médiatique de l'affaire. On peut regretter évidemment que les principaux producteurs de discours étudiés n'aient pas répondu favorablement aux propositions d'entretien. Si cela avait été le cas, nous aurions pu tenter de percer avec plus d'acuité les trames des stratégies communicationnelles des acteurs engagés dans la controverse. Reste à penser ce silence comme il faudra penser celui prévalant sur la question des Roms migrants à l'heure où nous écrivons ces lignes. De fait majeur de l'actualité politique durant quelques semaines, ce thème est de nouveau relégué aux sphères militantes et institutionnelles habituelles.

Chapitre 1. « Les problèmes que posent les comportements de certains ». La construction et la présentation d'une mesure de sécurité

Introduction

Travaillant sur la question de l'alcool au volant, Joseph Gusfield dans la Culture des problèmes publics⁸ propose la distinction canonique entre un problème social et un problème public au sens d'un « enjeu de conflit ou de controverse dans les arènes de l'action publique ». Si les déboires amoureux sont très certainement un problème social partagé par une partie non négligeable de la population, ils ne représentent pas pour autant un problème public. « Comment se fait-il qu'un problème émerge et gagne un statut public, s'imposant comme "quelque chose" à propos de quoi "quelqu'un" doit faire quelque chose ? ».

L'arrivée de populations Roms de citoyenneté roumaine et bulgare sur le territoire français n'est pas un fait migratoire nouveau, surprenant un exécutif décidé à réagir. Ce nouveau flux de migration apparaît au début des années 90. Les expulsions ou les retours aidés des individus concernés sont des procédures routinières depuis une décennie. Elles ne représentaient pas cependant un enjeu majeur du débat public jusqu'alors. Quel fut le processus d'émergence de ces expulsions comme problème public national et comme enjeu de sécurité publique pour qu'elles deviennent l'un des éléments constitutifs du programme sécuritaire développé par le président de la République lors de son discours de Grenoble ?

Le contexte de ce mois de Juillet 2010 est celui d'un gouvernement entravé par une affaire politique et financière complexe sur laquelle souffle le vent du soupçon de possibles conflits d'intérêts entre le ministre du Travail de l'époque, Eric Woerth et de la riche héritière Liliane Bettencourt. Les Unes et les révélations se succèdent dans un formidable imbroglio. Ce contexte est évoqué régulièrement dans les premiers jours de la controverse tant par l'opposition politique que par une partie du champ médiatique évoquant le thème de la « diversion ».

⁸ Joseph GUSFIELD, La culture des problèmes publics, l'alcool au volant : la production d'un ordre symbolique, Chapitre 1, La culture des problèmes publics. Ed. Economica, coll. Etudes sociologiques, 2009. (Première édition en 1981 University of Chicago).

« _ Un mot de politique, Hervé Novelli, Nicolas Sarkozy a réussi à reprendre la main sur l'agenda médiatique avec ces annonces sur la sécurité. Au bout du compte, c'était pour faire diversion, pour minorer ou évacuer l'affaire Woerth, non ? »⁹

Section 1. L'assimilation des émeutes de Grenoble et de Saint-Aignan

§1. Deux évènements distincts suivant la même séquence narrative

En premier lieu, il semble nécessaire de procéder à une forme de généalogie de la controverse de l'été 2010 sur les expulsions de Roms en revenant sur le terreau fertile des faits divers qui servirent de fondements à l'utilisation et à la mise en lumière médiatique de cette politique publique. En effet, un problème public se construit d'abord « dans une dynamique de production et de réception de récits descriptifs et interprétatifs ainsi que de propositions de solution »¹⁰. Le processus de publicisation se nourrit donc d'une « configuration dramatique » propice à une « configuration narrative » du discours public.

Au milieu du mois de Juillet 2010, l'actualité estivale nationale est partagée par deux faits divers concomitants bien que n'ayant aucun lien de causalité entre eux. Cependant, ceux-ci suivent un même scénario simple. Dans les deux cas, il s'agit du même récit : celui d'un individu enfreignant la loi, se faisant abattre par les forces de l'ordre dans des circonstances troubles et provoquant en conséquence des « émeutes ». Celles-ci se traduisent principalement par des violences collectives perpétrées contre du mobilier urbain ou des symboles de l'autorité de l'Etat. A l'origine de ces violences, deux étincelles sans commune mesure. Un contrôle aux abords d'un barrage routier qui tourne mal motive l'attaque de la gendarmerie de Saint-Aignan. A Grenoble, c'est un braquage au fusil d'assaut d'un casino de la région.

A. La concomitance des deux évènements

Dans la nuit du 15 juillet 2010, Karim Boudouda, 27 ans, condamné trois fois aux Assises pour vol à main armée, fuit le casino d'Uriage-les-bains en Isère avec son complice. Rapidement poursuivi par la Brigade anticriminalité, il vient d'y réaliser un braquage pour un montant estimé entre 20 000 et 40 000 euros armé d'un fusil d'assaut et d'un pistolet

⁹ Interview d'Hervé Novelli par Philippe Corbé le 2 août 2010 sur RTL.

¹⁰ Daniel CEFAL, « La construction des problèmes publics, définitions de situations dans des arènes publiques », *Réseaux*, 1996, volume 14 n°75. pp. 43-66

mitrailleur. C'est le troisième braquage de casino qui se produit dans la région ou dans la zone limitrophe suisse depuis mars 2010. La course poursuite prend fin dans le quartier de la Villeneuve à Grenoble où des échanges de coups de feu entre les braqueurs et les policiers blessent légèrement un des agents. Alors qu'il tente d'échapper aux forces de l'ordre à pied, Karim Boudouda est abattu, touché à la tête. Les policiers présents ce soir là invoquent la légitime défense. Le corps du braqueur reste longtemps recouvert d'un drap noir sur le trottoir du fait de l'arrivée tardive des pompes funèbres et des rumeurs circulent sur les circonstances de sa mort, sur une prétendue exécution sommaire, un assassinat. Le lendemain, dans le quartier de la Villeneuve, des petits groupes dégradent du mobilier urbain à coup de battes. Un individu sort une arme de poing au cours de cette nuit et tire en direction d'un véhicule de police. Une trentaine de voitures sont incendiées. Ces actes de violence se poursuivront dans une moindre ampleur le surlendemain après un appel au calme lancé dans les médias par la mère du braqueur et l'ouverture d'une enquête par l'Inspection Générale de la Police Nationale.

Au cours de cette même nuit du 16 juillet, tandis que le quartier de Villeneuve est secoué par ces actes de violence, un homme de 22 ans est tué par un gendarme alors qu'il tente de forcer un barrage routier à Thésée-la-Romaine dans le Loir-et-Cher. Sans permis, il est soupçonné d'avoir dérobé 20 euros à un distributeur automatique. Luigi Duquet est un citoyen français mais aux yeux de l'administration française, il est aussi *gens du voyage*, catégorie juridique de droit français issue de la loi du 3 janvier 1969 portant sur "*l'exercice des activités économiques ambulantes et le régime applicable aux personnes circulant en France sans domicile ni résidence fixe*". Cette loi supprime l'ancien carnet anthropométrique mis en place en 1912 pour assurer la surveillance des nomades. Elle instaure une commune de rattachement pour chaque nomade ainsi que l'obligation de se présenter au commissariat tous les trois mois. Le titre de circulation dévolu est à la fois papier d'identité, objet de contrôle visant à la sédentarisation progressive des populations et preuve administrative du mode de vie itinérant. Luigi Duquet est également présenté dans les médias comme Rom au sens d'appartenance à une communauté culturelle hétérogène comprenant en Europe entre 10 et 12 millions de personnes. Une certaine opacité règne sur les circonstances de la mort de cet individu. Le deuxième occupant de la voiture est en fuite. Le gendarme auteur du coup de feu se justifie, décrit une voiture fonçant sur lui à pleine vitesse après avoir traîné un de ses collègues sur le capot du véhicule sur 500 mètres. Les proches de la victime parlent d'un "*guet-apens*", de "*chasse aux sangliers*". L'individu aurait été abattu d'une balle en plein cœur.

Le dimanche 18 juillet au matin, une quarantaine de "gens du voyage" attaquent la gendarmerie de Saint-Aignan, commune de 3400 habitants dans le Loir-et-Cher non loin du barrage où Luigi Duquenet a perdu la vie. Certains sont cagoulés, armés de barres de fer. Ils détruisent quelques éléments de mobilier urbain, tronçonnent des tilleuls bordant la route et tentent de forcer le portail d'entrée de la gendarmerie, cassant deux carreaux puis repartent.

B. Analogies narratives

La coïncidence de ces deux événements va leur assurer une résonance médiatique et politique sans précédent. En effet, on peut aisément faire émerger une trame, un scénario très similaire à Grenoble comme à Saint-Aignan. Dans les deux cas, et à quelques heures d'intervalle, on semble assister à la même histoire. Les deux individus sont jeunes. Karim Boudouda a 27 ans et Luigi Duquenet a 22 ans. Karim Boudouda est un jeune "*issu de l'immigration*" et Luigi Duquenet est un semi nomade. Bien qu'ils soient tous les deux citoyens français, ils incarnent tous deux une figure protéiforme de l'altérité au sein d'une même communauté politique. Tous les deux enfreignent également la loi et sont ensuite abattus par les forces de l'ordre dans des conditions proches : l'un tente d'échapper à la police après une course poursuite en voiture et l'autre tente de forcer un barrage routier. Suite à leurs morts, des violences et des dégradations se produisent à proximité des lieux des incidents, visant du mobilier urbain, c'est-à-dire des installations utiles à la collectivité, ainsi que des représentations symboliques de l'autorité. A Grenoble, on tire en direction d'une voiture de police. A Saint-Aignan, une gendarmerie est prise d'assaut. Deux enquêtes de police sont ouvertes pour faire la lumière sur les circonstances de ces décès. Pourtant, au delà de cette apparente ressemblance, les deux faits divers n'ont rien à voir. Le butin du larcin et la nature du délit font confiner la comparaison à l'absurde. D'une part, Luigi Duquenet est suspecté du vol d'un billet de 20 euros. D'autre part, Karim Boudouda s'enfuit d'un casino avec un butin de plusieurs dizaines de milliers d'euros et lourdement armé. La situation des deux faits divers est également foncièrement divergente. Les événements de Saint-Aignan se déroulent dans un cadre rural d'une bourgade de taille très restreinte quand les dégradations et les coups de feu de la Villeneuve prennent place dans un cadre de périphérie urbaine.

§2. La construction du lien et son impact sur le discours politique

S'il n'existe pas de liens en soi entre ces deux faits divers mais plutôt un terreau narratif fertile en analogies, un parallèle est cependant rapidement établi entre l'attaque de la

gendarmerie de Saint-Aignan et les émeutes à Grenoble. Il faut donc s'intéresser au travail de tissage de ce lien, d'une part par l'activité communicationnelle du gouvernement et d'autre part par la couverture médiatique des deux événements. Le lien est double puisqu'il s'agit de l'assimilation de deux faits divers en une illustration homogène d'un même phénomène mais aussi de la confusion entre Gens du Voyage et Roms. Le travail est rendu d'autant plus ardu que ce lien semble simultanément le fruit de l'activité médiatique et politique, chacun se renvoyant par la suite la responsabilité d'un parallèle jugé finalement contestable. C'est l'argument défendu par le Président de la République le 16 septembre lors de la conférence de presse du Conseil européen à Bruxelles, également lors de son entretien télévisé du 16 novembre. Cette joute en responsabilité est parfaitement illustrée par cet échange le 10 septembre lors d'une interview d'Eric Besson sur France Info.

« _ Vous avez davantage communiqué en tout cas sur cette politique à ce moment là

_ Oh, vous savez, il se peut aussi que la presse choisisse aussi de communiquer sur ce qu'elle veut. Elle est libre en France. Vous le savez mieux que moi. »¹¹

A. Prélude de l'activité communicationnelle gouvernementale

La constitution du parallèle entre ces deux événements se joue en premier lieu dans les moyens investis par les pouvoirs publics pour mettre un terme aux troubles que connaissent ces deux régions. En effet, A Saint-Aignan comme à Grenoble, c'est le même dispositif de sécurité de 300 hommes qui est mis en place pour assurer le retour à l'ordre public¹². La mise à l'agenda publique du gouvernement est immédiate comme les visites sur place du ministre de l'intérieur Brice Hortefeux le dénotent. Il se fait l'illustration de la préoccupation et la mobilisation du gouvernement par ces nombreux déplacements tant à Saint-Aignan le 19 juillet dans l'après midi qu'à Grenoble par trois fois : le 17 juillet, le 30 juillet lors de la prononciation du discours de Grenoble par le président Nicolas Sarkozy à l'occasion de la nomination du nouveau préfet Eric Le Douaron et enfin le 5 août lors de l'installation du GIR de l'Isère. Le ministre de l'intérieur est également très présent dans les médias. Interrogé sur place, il est également l'invité à Paris de la matinale d'Europe 1 le 21 juillet, jour de la publication de son interview sur ces deux faits de violence dans le Figaro. Le même jour, une déclaration présidentielle sur le thème de la sécurité liant les deux événements annonce une

¹¹ Interview d'Eric Besson sur France Info le 10 septembre 2010.

¹² « Grenoble sous tension après des violences urbaines », Le Figaro, 19 juillet 2010 et « Cavale mortelle, deuil manouche », 22 juillet 2010, Le Monde.

réunion rapidement organisée le 28 Juillet à l'Elysée portant sur les "*problèmes que posent les comportements de certains parmi les Roms et les gens du voyage*".

La communication gouvernementale dans la constitution du lien entre les deux faits divers trouve son acmé dans l'insertion de l'annonce des expulsions de Roms parmi les mesures du discours de Grenoble, véritable programme en matière de lutte contre la délinquance. Cependant, si la réunion interministérielle organisée le 28 juillet 2010 est bien l'un des pendants du discours de Grenoble, celle-ci ne fait que confirmer publiquement les décisions déjà transmises aux préfetures par la circulaire du 24 juin 2010 signée par les ministres de l'intérieur et de l'immigration de l'époque ayant pour objet « *la lutte contre les campements illicites* ». L'antériorité de la mobilisation du pouvoir exécutif sur ce sujet met en exergue la fonction discursive du lien établi entre les évènements de Saint-Aignan et de Grenoble. Ce lien permet d'arguer de la continuité des violences à Saint-Aignan comme à Grenoble. Il permet également de souligner la nécessité de réagir face aux violences perpétrées par un groupe de citoyens français au statut juridique différencié sous le nom de « *Gens du voyage* » avec comme réponse des autorités publiques l'accentuation de la politique d'expulsion de Roms majoritairement roumains et bulgares, aux droits, aux conditions et aux modes de vie radicalement différents.

B. Le traitement médiatique des évènements

Le caractère exceptionnel de ces émeutes est aussi celui que leur confère une partie des médias, orientée par la forte réaction du gouvernement à ces violences. La plupart des articles de presse portant sur la question de ces deux épisodes reviennent lacunairement sur un contexte de délinquance les environnant. Ainsi, il a déjà été souligné la récurrence des braquages de casino en région Rhône-Alpes. De même, sans qu'un lien puisse être établi avec la prise d'assaut de la gendarmerie de Saint-Aignan, un casse à la voiture-bélier vise un commerce de la ville voisine de Chémery dans le Loir-et-Cher à la fin de cette même semaine et fait l'objet d'une couverture médiatique nationale¹³.

L'étude des journaux télévisés des chaînes nationales TF1 et France 2 du week-end suivant les évènements est ici riche d'enseignements quant au processus de tissage par le traitement médiatique du lien entre les émeutes du quartier de la Villeneuve et les actes de

¹³ Comme lors du Journal Télévisé du 20h de TF1 le 19 juillet 2010 ou dans l'article « Violente attaque d'une gendarmerie dans le Loir-et-Cher » publié dans Le Monde le 20 juillet 2010.

vandalisme de Saint-Aignan¹⁴. Le 17 juillet, les rédactions du 20h consacrent leur premier titre à la mort de Bernard Giraudeau. En milieu de journal, un reportage de quelques minutes porte sur les violences qui ont secoué le quartier de la Villeneuve à Grenoble. Après quelques plans sur des voitures brûlées le soir même et quelques réactions de riverains, on peut y entendre le « *cri d'alarme* » du maire de la Ville, Michel Destot, appelant à plus de moyens policiers et quelques extraits du discours prononcé par le ministre de l'intérieur, Brice Hortefeux, assurant lors de son déplacement du rétablissement au plus vite de « *l'ordre public et de l'autorité de l'état* ».

Le 18 juillet 2010, le 13h de TF1 fait sa Une sur les violences de la nuit passée dans le quartier de la Villeneuve. Les journaux du 20h de TF1 comme de France 2 s'ouvrent sur « *une violente manifestation de Gens du Voyage* » et les actes de vandalisme perpétrés dans la commune de Saint-Aignan. Le reportage de l'équipe de TF1 sur place est immédiatement suivi par celui des développements des violences à Grenoble où de nouveaux incidents ont eu lieu dans la nuit, en partie constitué des images diffusées la veille.

Le 19 juillet, le 20h de TF1 couvre à nouveau à la suite en milieu de journal les deux évènements de Saint-Aignan et de Grenoble. Dans le Loir-et-Cher, le ministre de l'intérieur Brice Hortefeux est filmé déclarant : « *Il y a eu des actes de délinquance. Les responsables seront identifiés, interpellés, déferrés et sanctionnés. La place de ces délinquants n'est pas dans la rue. Leur place est en prison* ». Le reportage suivant recueille les peurs des riverains du quartier de la Villeneuve.

Ainsi donc, la couverture de l'information participe ici également de la constitution du lien étudié en traitant ces deux évènements durant plusieurs jours à la suite l'un de l'autre tout en faisant sienne la mise à l'agenda gouvernementale. Ce constat est tangible également quant à la presse écrite. Par exemple, Le Monde du 20 juillet présente les violences et dégradations du quartier de la Villeneuve et celles de Saint-Aignan côte à côte sur une même page¹⁵. Les dépêches de l'AFP traitant du sujet soulignent la même présence de 40 personnes dans les groupes de casseurs à Saint-Aignan comme à Grenoble sans s'interroger sur les conditions d'estimation pour le moins hasardeuse de ce nombre. La préoccupation médiatique quant aux enjeux de sécurité est rapidement relayée et légitimée par la publication dans le journal France

¹⁴ Les Journaux Télévisés de TF1 du 20h et du 13h sont tous archivés sur internet. Url : <http://videos.tf1.fr/jt-20h/>

¹⁵ « *A Grenoble, des policiers ont de nouveau essuyé des tirs d'armes à feu* » et « *Violente attaque d'une gendarmerie dans le Loir-et-Cher* », Le Monde, 20 juillet 2010.

Soir le 26 juillet d'un sondage commandé à l'IFOP réalisé le 22 et 23 juillet sur le thème des "Français et la Sécurité".

Faut-il voir avec Henri Maler et Frédéric Lemaire¹⁶ ce lien comme le résultat d'une « coproduction de l'actualité », produits et enjeux de luttes entre journalistes et politiques, à la fois « associés et rivaux » ? Force est de constater que les médias nationaux relayent ici largement l'activité communicationnelle des membres du gouvernement réagissant eux-mêmes aux faits d'actualités imposés comme légitimes par le champ journalistique. Avec les précautions de rigueur, illustrons ce processus à l'aune de la chronologie du 17 juillet proposée par le média en ligne Arrêt sur Images. « Selon Arrêt sur Images, "c'est le ministre de l'intérieur, Brice Hortefeux, qui a alerté les rédactions : dès le matin du 17 juillet 2010, il faisait savoir qu'il se rendrait à Grenoble dans l'après-midi." Et le même article de préciser le déroulement du processus destiné à "faire" l'évènement : "L'AFP s'en est fait l'écho dans une dépêche dès 8h43, c'est-à-dire suffisamment tôt pour que les 13 heures tournent des images et annoncent la venue du ministre, et pour que les 20h montrent les images de Brice Hortefeux ».¹⁷

C. La confusion entretenue entre Roms et Gens du Voyage

Il n'est pas question ici de s'interroger sur les connaissances des acteurs amenés à prendre position sur ce sujet complexe, n'entrant pas nécessairement dans le champ de la culture de l'honnête homme. Que la confusion soit volontaire ou liée à une méconnaissance du sujet, il s'agit bien de chercher les effets induits par celle-ci dans la présentation des évènements de Grenoble et de Saint-Aignan et dans la construction du lien entre ceux-ci.

Roms et Gens du Voyage, des termes régulièrement présentés côte à côte par le gouvernement, l'un appelant l'autre et réciproquement. Le lien n'est cependant pas évident de prime abord pour le gouvernement lui-même puisque Brice Hortefeux dans une interview publiée le 21 juillet 2010 dans le Figaro¹⁸ avalise fortement le parallèle effectué entre Saint-Aignan et Grenoble mais ne cite à aucun moment la question des Roms roumains et bulgares.

¹⁶ Henri MALER et Frédéric LEMAIRE, « Nicolas Sarkozy, critique des médias ... et de la stigmatisation des Roms », ACRIMED, 30 novembre 2010. URL : http://www.acrimed.org/IMG/pdf/201Sarkozy_critique.pdf (page consultée le 3 mai 2011)

¹⁷ « Sarkozy accuse Chazal et Pujadas d'emballage médiatique », Arrêts sur images, 17 novembre 2010. URL : <http://www.arretsurimages.net/contenu.php?id=3535>, in Henri Maler et Frédéric Lemaire, art. cit.

¹⁸ « Brice Hortefeux : « Dans notre pays, il n'y a pas d'avenir pour les délinquants », Le Figaro, 21 juillet 2010, p.8

Pourtant, à partir de la première déclaration présidentielle du 21 juillet, le propos est bien de lier les deux notions pourtant distinctes : « *J'ajoute que les évènements survenus dans le Loir et Cher soulignent les problèmes que posent les comportements de certains parmi les gens du voyage et les Roms* ». Cette formule est de nouveau employée comme titre de la réunion élyséenne du 28 juillet portant « *sur la situation des gens du voyage et des Roms en France* »¹⁹. On assiste ainsi à la confusion d'une catégorie administrative de droit français regroupant principalement des nationaux au mode de vie nomade et l'appartenance à un groupe culturel hétérogène présent dans toute l'Europe de la Bulgarie à l'Angleterre et majoritairement sédentaire. On assiste également à l'éloignement symbolique de cette population présentée comme homogène de la communauté nationale.

*«Encore une fois, il ne cherche pas à stigmatiser une communauté mais il cherche à répondre à une problématique. On a beau être Roms, Gens du Voyage, parfois même français au sein de cette communauté, et bien on doit respecter les lois de la République».*²⁰

Les Roms, ce sont bien les « Roms orientaux », « Roms migrants », c'est-à-dire cette population étrangère d'environ 10 000 personnes venues de Roumanie et de Bulgarie en quête de meilleures conditions de vie avec comme pendant d'une même communauté les Gens du Voyage. Les précautions rhétoriques sont prises. Les réunions et mesures promises ne visent que certains parmi ce groupe. Mais l'essentiel réside bien dans la présentation de ces populations comme homogènes. La confusion est alors multiple. Car au-delà de l'indistinction entre Roms et Gens du Voyage, il s'agit également de faire coïncider ces populations à des problématiques de délinquance.

« _ Le président de la République annonce la nomination d'Eric Le Douaron au poste de préfet de l'Isère et annonce aussi une réunion le 28 juillet sur, je cite, sur les évènements ... Pardon, sur les comportements de certains parmi les Gens du Voyage et les Roms. Ne craignez-vous pas que cette formulation soit un petit peu stigmatisante.

_Non dans la mesure où le président de la République a bien précisé du comportement de « certains ». Il n'y a aucune assimilation à une communauté. Effectivement, le président de la République au cours du Conseil des ministres a été extrêmement sévère avec les exactions qui se sont produites ces derniers jours. Il a indiqué qu'il y avait eu en matière de sécurité des comportements inacceptables et qu'il ne saurait pas tolérer. C'est la raison pour laquelle il a demandé au gouvernement de mener une guerre totale dans ce domaine. Un nouveau préfet a

¹⁹ Communiqué faisant suite à la réunion ministérielle de ce jour sur la situation des gens du voyage et des Roms, 28 juillet 2010, Elysée.

²⁰ Questions au porte parole du Gouvernement, Luc Chatel, suite au conseil des ministres, 21 juillet 2010.

d'ailleurs été nommé dans le département de l'Isère. Le président de la République ira l'installer le 30 juillet prochain. Et concernant les autres faits constatés ces derniers jours, il a souhaité organiser une réunion le 28 juillet prochain sur la question des Roms et des Gens du Voyage. »²¹

La confusion accède ici à une dimension perlocutoire. Le lien établi entre Roms et Gens du Voyage justifie de fait la mise en lumière des évacuations de terrains occupés par des Roms et de leur expulsion du territoire. Les dégradations de Saint-Aignan peuvent n'être que la conséquence de l'exaction ponctuelle d'un groupe de Gens du Voyage dans une commune rurale. Mais la mise sur le même plan des violences et dégradations perpétrées à Saint-Aignan et à Grenoble couplée à l'indistinction entre Gens du Voyage et Roms permet de présenter les expulsions de Roms migrants comme un enjeu majeur de sécurité et comme une des mesures phares du programme de Grenoble. Ainsi, Christian Estrosi commentant les événements de Grenoble et de Saint-Aignan le 2 août dans une interview accordée au Figaro déclare : « *Quand on voit des voyous de cités violentes qui n'hésitent plus à menacer de mort des policiers, des Roms qui s'attaquent à des gendarmeries, on comprend qu'il faut continuer plus que jamais à agir* »²². Les voyous et les Roms, alignés sur le même statut grammatical, dans un même mouvement de lutte armée contre les forces de l'ordre sont bien la cause imprévue et nécessaire de la réaction du gouvernement face aux problèmes de délinquance.

Section 2. Le discours de Grenoble, matrice sécuritaire de la présentation des expulsions de Roms

Il ne semble pas inutile de préciser quelques éléments préliminaires avant de présenter la matrice sécuritaire adjointe à la publicisation des expulsions de Roms à la fin du mois de Juillet 2010. Le discours employé par le gouvernement pour justifier les expulsions de Roms au cours de la controverse de l'été 2010 n'est pas lisse, déconnecté de toute dynamique d'échanges. Au contraire, on pourrait le décomposer en deux lignes argumentatives distinctes présentées sommairement en introduction. Les modes de légitimation des expulsions de Roms par l'exécutif connaissent ainsi des variations selon les membres du gouvernement mais surtout selon le contexte d'énonciation au cours de la controverse. C'est là l'objet de l'étude. Cependant, on cherche cependant ici à s'intéresser à la première présentation dominante au sein du gouvernement des expulsions de Roms à la fin du mois de Juillet. La publicisation des

²¹ Ibidem

²² Interview de Christian Estrosi, ministre de l'industrie de l'époque in « *La majorité multiplie les propositions sur le thème de la sécurité* », Le Figaro, 2 août 2010.

expulsions de Roms est en effet d'abord le fruit de la matrice sécuritaire esquissée par le président de la République dans son discours de Grenoble.

§1. La double annonce gouvernementale de la mise en œuvre des expulsions de Roms et son contexte idéologique sécuritaire

Suite à la déclaration du président de la République du 21 juillet 2010 sur la sécurité se tient d'abord la réunion interministérielle du 28 juillet à l'Elysée portant spécifiquement sur « *les problèmes que posent les comportements de certains parmi les Roms et les gens du voyage* ». Cette réunion se traduit par un rappel de l'exécutif de la nécessité d'appliquer la législation en matière d'aires d'accueil des Gens du Voyage, par l'annonce également de l'évacuation des campements illégaux présents sur le territoire français avec l'objectif de « *démanteler* » en trois mois la moitié des 600 campements illégaux recensés en France. Ces évacuations seront suivies, comme le souligne le ministre de l'intérieur de l'époque sur le perron de l'Elysée « *de la reconduite quasi-immédiate des Roms qui auraient commis des atteintes à l'ordre public ou à des fraudes en direction de la Bulgarie ou de la Roumanie* » c'est-à-dire l'expression de pratiques largement mises en œuvre depuis 2002. La mise en lumière des expulsions de Roms acquiert de plus un regain d'aura par son adjonction au programme de « *guerre contre la délinquance* » développé par le président de la République à Grenoble le 30 juillet 2010.

A. La présentation nationale d'une réponse inédite aux problèmes de sécurité.

La question de l'expulsion de Roms comme mesure politique est trivialement une question internationale. En effet, l'expulsion de citoyens roumains et bulgares du sol français est encadrée par le droit national mais également par le droit international et communautaire. De plus, elle n'est qu'une réponse particulière à une problématique plus globale de l'intégration des populations Roms en Europe. Cette problématique est l'objet d'une activité institutionnelle internationale grandissante. Précédemment à l'été 2010 s'étaient ainsi tenus deux sommets européens portant sur ce thème à Bruxelles en septembre 2008 et à Cordoue en avril 2010. A plus long court, on pourrait évoquer les "40 ans d'action du Conseil de

l'Europe"²³ en la matière. De manière plus générale, les Roms questionnent le modèle traditionnel d'état-nation sur une base territoriale comme le souligne Riva Kastoryano.

"Comment détacher le nationalisme, concept historique, de son attribut territorial ? L'exemple en est donné avec le cas des Rom, qui se définissent comme un groupe qui a élaboré toute sa conscience nationale précisément sur l'absence de territoire et revendique aujourd'hui le droit à l'autodétermination non territoriale et sa reconnaissance dans le système international en tant que tel."²⁴

Celle-ci oppose le "nationalisme de diaspora" visant à réunir la communauté éclatée autour d'un territoire et d'un état, appuyant son projet politique sur les représentations classiques de l'état au "nationalisme transnational", exemplifié par le cas de la communauté Rom visant davantage à une reconnaissance de cette nation auprès des états, des institutions supranationales.

Ainsi donc, l'expulsion des Roms s'apparente à une réalité juridique, institutionnelle et symbolique dépassant le cadre de l'état nation. De plus, le procédé est routinier puisque les Roms roumains et bulgares sont la population la plus expulsée de France. Sur les 29 000 personnes reconduites à la frontière en France en 2009, près de 10 000 étaient roumains ou bulgares dont environ 6200 dans le cadre de la procédure de retour humanitaire. Le contraste n'en est que plus saisissant avec la mise en lumière des expulsions de Roms par le gouvernement. Celle-ci est en effet majoritairement nationale et présentée comme une mesure inédite. On retrouve ici deux des tropes propres au discours politique pour reprendre les analyses de Christian Le Bart²⁵ : la mise en transparence du social et la prétention corrélée du pouvoir politique à le régir. L'activité communicationnelle gouvernementale présente donc un schéma de compréhension simple du corps social : Les actes de violences de Villeneuve et de Saint-Aignan sont des faits sociaux majeurs et leur concomitance est l'expression plus générale d'un climat d'insécurité. De ce schéma découle un programme adapté de lutte contre la délinquance dont l'efficacité peut être jugée à la réussite d'objectifs politiques clairement fixés comme celui de l'évacuation de la moitié des campements de Roms illégaux. De sorte

²³ Jean-Pierre LIEGEOIS, *Le conseil de l'Europe et les Roms, 40 ans d'action*, Ed. Conseil de l'Europe, 2010.

²⁴ Riva KASTORYANO, « Vers un nationalisme transnational », *Revue française de science politique* 4/2006 (Vol. 56), p. 533-553. Url : www.cairn.info/revue-francaise-de-science-politique-2006-4-page-533.htm (page consultée le 29 mars 2011)

²⁵ Christian LE BART, *op.cit.*, p90-99.

que la mise en lumière des expulsions de Roms ne peut être que nationale et inédite puisqu'une réponse à des problèmes nationaux de délinquance exceptionnelle.

Il ne s'agit pas ici de tordre la réalité en décrivant une mise en lumière des expulsions de Roms sous un jour exclusivement national et inédit. Par exemple, le discours public gouvernemental n'occulte pas à ce moment de la séquence étudiée les négociations françaises en Roumanie pour accroître la coopération policière des deux pays, la signature d'accords sur la prise en charge des mineurs isolés. Cette coopération est évoquée par Brice Hortefeux alors qu'il répond aux questions de Jean-Michel Apathie sur RTL le 29 juillet. De la même façon, Nicolas Sarkozy évoque brièvement lors du discours de Grenoble " *une dizaine de milliers de migrants en situation irrégulière, dont des Roms, [repartant] volontairement avec une aide de l'Etat* " pour fustiger « *un abus du droit à la libre circulation* » et souligne de fait que les reconduites à la frontières de Roms ont déjà cours. Cependant, ces éléments s'apparentent davantage à des éléments de contexte soutenant le corps de la présentation majoritaire de ce début de séquence.

La dimension nationale de la double annonce des expulsions de Roms est cependant perceptible dès la réunion du 28 juillet de par le lien déjà étudié entre Roms et Gens du Voyage, associant des problématiques nationale de droit français (de par la catégorie administrative concernée, de par la législation sur le stationnement évoquée) à la question des Roms roumains et bulgares. Elle l'est encore davantage dans l'annonce faite par le discours de Grenoble de l'évacuation des campements Roms occupés illicitement. L'objet officiel du déplacement à Grenoble est en effet la nomination d'un nouveau préfet en Isère, Eric Le Douaron, en réaction à des violences ayant secoué le quartier de la Villeneuve quelques jours auparavant. Mais de manière plus emblématique, ce déplacement est présenté par la Présidence comme l'occasion d'apporter une réponse plus globale à une délinquance circonscrite au territoire nationale : « *Si on ne veut pas d'ennui avec la police, on ne tire pas à l'arme de guerre sur la police dans un pays qui est un Etat de droit comme la France* »²⁶. La solution est présentée comme l'exercice d'une guerre visant à " *éradiquer les caïds, les trafiquants et les trafics*". Le programme est composé de mesures à portée principalement nationales que l'on décrira plus en détail par la suite. L'évacuation des campements Roms illicites suivi d'expulsion est présentée comme l'une des mesures le composant.

²⁶ Nicolas Sarkozy, Discours de Grenoble, op. cit.

Si l'on se focalise spécifiquement sur la présentation de l'évacuation des campements de Roms à cette période, elle se veut être l'illustration d'une rupture. Le récit des expulsions de Roms n'est que très lacunairement relié à sa pratique administrative routinière. Sa mise en scène présuppose d'une action nouvelle, fruit d'une inspiration politique renouvelée.

*" Et c'est dans cet esprit d'ailleurs que j'ai demandé au ministre de l'Intérieur de mettre un terme aux implantations sauvages de campements de Roms. Ce sont des zones de non-droit qu'on ne peut pas tolérer en France. "*²⁷

L'évacuation et l'expulsion sont présentées par omission comme une mesure politique inédite pour répondre à l'enjeu de sécurité posé par l'occupation illégale de terrains.

*"Nous avons dans un certain nombre de cas une communauté qui est la communauté Rom originaire essentiellement de Roumanie et de Bulgarie, qui occupe de manière illégale ces espaces. Nous avons donc décidé d'y mettre fin. "*²⁸

Le caractère inédit de la présentation de cette mesure réside aussi dans la revendication d'une autre rupture plus épistémologique. L'évacuation des terrains n'est plus seulement la conséquence d'une volonté politique renouvelée mais également le fruit d'un retour critique sur les schèmes ayant jusqu'alors bridé l'action publique. Brice Hortefeux déclare ainsi le 29 juillet sur RTL : *" Désormais, le système qui consistait à fermer les yeux, à se voiler la face, à se cacher la réalité, c'est terminé. "*

Cette mise en scène est aussi l'objet d'un ancrage local des conséquences concrètes des expulsions de Roms. Le respect de la loi se justifie au delà de tout légalisme par la fin des troubles de voisinage associées à la présence des campements. Les évacuations mettront fin aux troubles que subit le voisinage.

*"Parce que là, vous savez, on est dans un bon petit milieu, dans un bon petit cocon mais la réalité, c'est qu'un grand nombre de nos compatriotes en ont assez, en ont par dessus la tête. Ils veulent que la loi soit appliquée. Ils ne veulent pas qu'il y ait de troubles de voisinage. "*²⁹

Cet argument est l'objet d'une caractéristique filée de la présentation nationale des expulsions de Roms. Celles-ci sont l'illustration d'une politique proche du peuple en

27

Idem

28

Interview de Brice Hortefeux par Philippe Corbé le 29 juillet 2010 sur RTL.

29

Idem

opposition aux réalités déconnectées des élites sociales et politiques, d'une politique "en phase avec nos compatriotes"³⁰.

*"J'ai vu que tel ou tel responsable politique disait : « mais pourquoi vous vous occupez de cela, le problème ne se pose pas ». Il ne se pose pas pour un responsable politique dont le domicile ne se trouve pas à côté d'un campement. Peut-être son opinion serait-elle différente s'il était lui-même concerné ?".*³¹

Brice Hortefeux, alors ministre de l'intérieur est le plus prompt à développer cette rhétorique d'un gouvernement courageux, à l'écoute des Français et contre les élites. Il déclare ainsi : " Nous ne sommes ni sourds ni aveugles. Seul Saint-Germain-des-Prés ne le comprend pas."³². La ligne d'argumentation sécuritaire que nous nous employons à décrire s'ancre dans une perspective inédite et nationale. Pierre Lellouche en ce début de séquence en est l'exception remarquable, liant immédiatement les expulsions de Roms à leur contexte européen³³. La pratique discursive de Pierre Lellouche sera l'objet d'une étude plus approfondie dans le troisième chapitre. Tenant dès le début de la controverse d'une ligne d'argumentation plus humanitaire, il inscrira son discours à l'inverse dans un cadre de continuité et davantage international.

B. Le programme de la guerre

Il s'agit ici de procéder à une brève présentation formelle du discours majeur de cette controverse que tous les acteurs publics citeront par la suite pour s'en démarquer ou au contraire pour se fondre dans sa continuité et sa forme³⁴. Ces enjeux idéologiques seront discutés par la suite. L'étude vise seulement pour le moment à souligner comment la publicisation des évacuations de campements de Roms et de l'expulsion des Roms migrants se plie et se conforme à l'architecture intellectuelle soutenant le discours.

Comme nous l'avons vu, le discours de Grenoble prend la forme d'un véritable discours programmatique en matière de sécurité et de lutte contre la délinquance. Au cours de cette

³⁰ " Vous êtes aveuglés par les bien-pensants ", Interview de Brice Hortefeux. Propos recueillis par Luc Bronner et Françoise Fresso. Le Monde, 22 août 2010.

³¹ Nicolas Sarkozy, Discours de Grenoble, op. cit.

³² " Vous êtes aveuglés par les bien-pensants ". Ibid.

³³ "Hier, j'ai fait une communication sur le sujet au conseil, soutenue d'ailleurs par d'autres délégations, par la commission, par la présidence. Qu'est ce qui nous arrive ? Et bien, il nous arrive que depuis l'élargissement de l'Europe à l'Est, c'est à dire en gros depuis le premier Janvier 2007, on a découvert en voyant arriver des populations Roms venant essentiellement de Roumanie et de Bulgarie, qu'il y a en Europe, tenez-vous bien, 11 millions de Roms, dont 9 sont porteurs de passeports de l'Union Européenne.", Pierre Lellouche, Interview sur France Info le 27 juillet 2010.

³⁴ Il serait vain de citer toutes les occurrences des références à ce discours par la suite.

intervention, le président revient sur la fermeté de la réaction des autorités face aux violences de la Villeneuve et présente une série de mesures qu'il souhaite implémenter dans le cadre de la "guerre" lancée par le gouvernement contre les "trafiquants et les délinquants". Y sont présentés des procédés et des techniques de surveillance comme sa volonté de développer et généraliser la "vidéo protection" en expliquant "qu'il n'y a pas les caméras de gauche et les caméras de droite". Il y propose également la mise en place d'une peine incompressible de trente ans de prison pour les assassins de gendarmes et de policiers, un débat sur l'extension de l'usage du bracelet électronique, la création d'une vingtaine d'établissements scolaires de « réinsertion scolaires ». Réforme du droit pénal, installation d'un maillage toujours plus fin des procédés de surveillance des citoyens : l'arsenal technique et juridique est entièrement mobilisé et appuie le discours de fermeté. L'une des mesures les plus controversées est celle visant à permettre la déchéance de la nationalité française « à toute personne d'origine étrangère qui aurait volontairement porté atteinte à la vie d'un fonctionnaire de police ou d'un militaire de la gendarmerie ou de toute autre personne dépositaire de l'autorité publique » au motif que « la nationalité française se mérite et il faut pouvoir s'en montrer digne ».

Cette innovation juridique s'insère pourtant de façon parfaitement cohérente au sein de l'armature conceptuelle du discours du président de la République dans la mesure où celui-ci opère un lien explicite entre d'une part la délinquance actuelle, objet de la lutte du gouvernement, et l'immigration « insuffisamment régulée ». C'est donc « sans tabou » et « sans stigmatisation » que le président de la République déclare : « nous subissons les conséquences de 50 années d'immigration insuffisamment régulée qui ont abouti à un échec de l'intégration. Nous sommes si fiers de notre système d'intégration. Peut-être faut-il se réveiller ? Pour voir ce qu'il a produit ». Les français d'origine étrangère sont des individus issus d'une immigration porteuse de troubles. Cette suspicion délinquante transparaît ainsi logiquement dans sa proposition d'ouverture de la déchéance de la nationalité des « français d'origine étrangère » aux meurtres de policiers et de gendarmes dans un contexte mis en avant de contestation de l'autorité publique et de sa violence.

Le discours de Grenoble s'ouvre ainsi sur cette promesse : « la guerre contre la délinquance ». « C'est donc une guerre que nous avons décidé d'engager contre les trafiquants et les délinquants ». Le terme de guerre est ici à comprendre au sens de guerre totale puisque « c'est trop facile de dire qu'il y a d'un côté la grande délinquance et de l'autre

la petite délinquance ». La lutte contre la délinquance n'est pas qu'une lutte contre le grand banditisme, contre le trafic de stupéfiant, contre des réseaux criminels. La lutte contre la délinquance est présentée comme un combat contre insurrectionnel de tous les espaces et de toutes les infractions que mène l'État pour faire régner l'ordre. «*Aucune cité, aucune rue, aucune cage d'escalier, aucune barre d'immeubles ne doit échapper dans ce département et dans cette ville à l'ordre républicain* ». Et puisque le lien entre immigration non régulée et délinquance est établi, puisque l'échec de l'intégration est présenté comme l'une des causes de l'insécurité, puisque «*pour réussir ce processus d'intégration, il faut impérativement maîtriser le flux migratoire* », il est cohérent, une fois ces postulats présentés et acceptés, de proposer à Grenoble le «*démantèlement* » des camps de Roms dans le cadre de la lutte contre la délinquance. Ces camps représentent «*des zones de non-droit qu'on ne peut pas tolérer en France* », des territoires à civiliser. Les Roms occupant un terrain de manière illégale et les assassins de gendarmes ne forment qu'un seul et même continuum contre lequel il faut lutter pour assurer la sécurité des français. De la même manière qu'un Français *issu de l'immigration insuffisamment régulée* ayant commis le meurtre d'une personne dépositaire de l'autorité publique pourra se voir exclu de la communauté politique, un Rom occupant de manière illégale un terrain sera expulsé³⁵. Cette continuité est illustrée selon le propos par la concomitance des évènements de Grenoble et de Saint-Aignan.

C. Le critère « Rom » consensuel ?

La justification des expulsions de Roms se fait donc sur la base d'un Rom coupable de trouble à l'ordre public, "*d'abus du droit à la libre circulation*", qu'il est nécessaire d'expulser pour que cessent par exemple les troubles de voisinage. Le problème des campements de Roms doit s'imposer au politique comme il s'impose au voisinage des zones occupées. Cette mesure pose cependant un double problème quant au ciblage et à la nature de l'action publique. Nous cherchons dans ce paragraphe à soulever quelques enjeux de la revendication publique d'évacuations de «*campements Roms* ».

Avec Daniel Cefai, on peut souligner que «*nommer et narrer, c'est déjà catégoriser* »³⁶. Cette catégorisation des populations visées comme «*Roms* » est la conséquence de la configuration narrative présentée précédemment. «*Nommer et narrer, c'est déjà agir, entrer*

³⁵ On soulignera rapidement par la suite les enjeux du manque d'imbrication sur ce point du discours public, du droit et de la jurisprudence.

³⁶ Daniel CEFAL, *ibid.*

dans une logique de désignation et de description du problème en vue de le résoudre ». Le choix de la présentation première de ces expulsions est donc sans conteste de l'ancrer sur une base ethnique. Si les acteurs gouvernementaux ne manquent pas de souligner qu'il « *ne s'agit pas de stigmatiser les Roms* », elle est la population visée officiellement par la mesure de lutte contre l'occupation illicite de terrains. L'imaginaire républicain français est pour le moins réticent à la revendication du critère ethnique comme ciblage pertinent de l'action publique³⁷. La référence semble d'autant plus contestable que la nature de cette action vise à une double sanction d'évacuation puis d'expulsion du territoire. Sous le jour d'une présentation sécuritaire, la mise en avant du critère ethnique des expulsions de Roms ne peut pas faire l'objet d'une légitimation d'une politique de lutte ciblée contre la discrimination de populations marginalisées.

L'annonce des expulsions de Roms est aussi celle de l'utilisation comme catégorie d'action publique d'un critère ethnique finalement flou. Parler de l'évacuation de campements Roms pose la question non pas en terme de mode d'habitat ni en terme de nationalité mais en terme d'appartenance à une communauté transnationale. Ce parti pris se fonde dans la continuité d'une évolution récente des catégories d'action publique soulignée par Olivier Legros.

« Les catégories de l'action publique sont, elles aussi, marquées par les évolutions récentes. Si les catégories administratives, qui mettent l'accent sur le mode d'habitat, nomade en l'occurrence, des publics visés, perdurent, la période actuelle est propice à l'émergence d'une nouvelle catégorie, celle des « Roms ». Très fréquemment utilisée par les institutions européennes, la catégorie « Roms » est employée à partir des années 90 par les autorités roumaines. En France, la création, en 2007, d'un « village d'insertion de Roms » à Aubervilliers, dans la banlieue nord de Paris, marque l'apparition discrète d'une catégorie ethnique, d'abord construite par la sphère associative, puis reprise dans le vocabulaire de l'action publique française ».³⁸

Mais il pose la difficulté d'une définition précise de la catégorie évoquée. Si la définition théorique de l'ethnie comme croyance collective à l'appartenance à une « communauté d'origine » fondée sur des bases socioculturelles est une définition ancienne et claire de la sociologie Weberienne, son caractère opératoire dans une appréhension plus empirique prête

³⁷ Milena DOYTCHÉVA, *Une discrimination positive à la française ?*, *Ethnicité et territoire dans les politiques de la ville*, La Découverte, 2007, Paris.

³⁸ Olivier LEGROS, « *Les pouvoirs publics et la « question Rom » aujourd'hui*, *Perspectives de recherche pour une approche comparative* », *Etudes Tsiganes* n°38, p42-55, 2010.

le flanc aux difficultés³⁹. La Commission Européenne a ainsi défini les Roms comme une « catégorie englobante dans le cadre de politiques publiques qui traitent des problèmes d'exclusion sociale et de discrimination et non des questions spécifiques d'identité culturelle »⁴⁰. Ainsi, comme l'analyse Olivier Legros, dans le registre communautaire, « Les Roms semblent avoir perdu leurs attributs ethniques et culturels pour ne constituer, en définitive, qu'une catégorie d'action supplémentaire des campagnes de lutte contre la pauvreté ».

Le choix du critère « Rom » par le gouvernement est l'expression d'un phénomène institutionnel et associatif d'étiquetage se déroulant à plus long court. De même, les répliques politiques aux expulsions de Roms acceptent de se situer sur le terrain de lutte institué par le gouvernement puisqu'il s'agit pour les partis d'opposition donnant voix contre ces expulsions à la fin du mois de Juillet de dénoncer le fait de « stigmatiser *des communautés* »⁴¹, « *cette opération indigne de stigmatisation ethnique de toute une population* »⁴². Or, la population Rom ne représente en rien un groupe homogène. Comme le précise Martin de Olivera, docteur en ethnologie et spécialiste de la diversité tsigane :

« Toutefois, entrant dans le détail, on ne peut que constater leur grande diversité, directement issue des terroirs dont ces communautés sont issues : les Roms turcophones musulmans du sud de la Bulgarie, les Roms saxons du centre de la Transylvanie et les Roms slovènes installés depuis 40 ans en Italie du Nord n'ont pas le même passé, ne pratiquent pas les mêmes activités professionnelles, sont diversement insérés dans des environnements eux-mêmes divers etc. »⁴³

La dénonciation de la stigmatisation des Roms, en restant sur le même plan que l'activité discursive qu'elle conteste, avalise en creux la représentation d'une communauté Rom homogène. Ces éléments ayant été esquissés, on reviendra par la suite sur les enjeux de la revendication du critère Rom, en particulier sur les évolutions de l'utilisation de ce critère dans l'activité communicationnelle gouvernementale au cours de la controverse et sur sa situation particulière lors de la révélation en septembre 2010 de la circulaire du 5 août.

³⁹ Gianluca MANZO, « Comment quantifier les groupes sociaux ? », « *Statistiques ethniques comparées* » / « *Classifications professionnelles comparées* », *The Tocqueville Review/La revue Tocqueville*, 2008, vol. XXIX, n° 1.

⁴⁰ Commission of the european communitie, *Community Instruments and Policies for Roma Inclusion*, 2008, Commission Staff Working Document, disponible sur le site internet de la Commission.

⁴¹ « *Nicolas Sarkozy et les Roms : un discours communautariste inacceptable* ». Communiqué des eurodéputés Europe Ecologie, 23 juillet 2010.

⁴² « *Sarkozy et Hortefeux : diversion politique et tentation xénophobe* », Communiqué du NPA, 29 juillet 2010.

⁴³ Martin Olivera, Dénoncer l'antitsiganisme sans s'attaquer à ces racines ?, *Le Monde*, 10 août 2010.

D. Contrôler l'expulsion : le dispositif d'aide au retour

L'expulsion telle qu'elle est présentée souffre également de certaines contradictions. Elle vise en effet à reconduire à la frontière des citoyens communautaires ayant le droit de circuler librement au sein de l'Union Européenne. Ce droit représente l'un des symboles et l'un des piliers de la construction européenne. D'abord droit de circulation des travailleurs tel qu'explicité à l'article 48 du traité de Rome dès la fondation de la CEE en 1957, le droit de circulation est ensuite étendu aux citoyens de l'Union Européenne suite à l'adoption du traité de Maastricht en 1992. Il s'accompagne d'un droit au séjour, qui pour une période de moins de trois mois est garanti « *sans autres conditions ou formalités que l'exigence d'être en possession d'une carte d'identité ou d'un passeport en cours de validité* » comme l'indique la directive 2004/38/CE du 29 avril 2004. La reconduite à la frontière n'empêche donc aucunement le retour de ces populations se déplaçant d'autant plus librement qu'elles voyagent au sein d'un espace Schengen aux frontières ouvertes. Comment justifier alors de l'intérêt d'une expulsion qui n'acquiert aucun statut définitif ?

Pour pallier à cette absence de contrôle de l'état sur ces populations, le dispositif d'aide au retour tel que présenté par le gouvernement sous le jour de la présentation sécuritaire des expulsions de Roms renoue avec deux mécanismes traditionnels et complémentaires de contrôle des corps des migrants. Il renoue d'une part avec la pratique médiévale du droit de passage telle que décrite par Jean-Pierre Liégeois.

« Reste une façon de procéder envers les groupes de Bohémiens qui permet de s'en débarrasser sans violence : c'est un don d'argent ou de victuailles pour déloger ou droit de passade; ce sont quelquefois des tractations réalisées devant notaire. Contre un don, le capitaine des Égyptiens s'engage à passer son chemin avec sa troupe, à faire en sorte qu'aucun méfait ne soit commis et à ne pas revenir avant le délai d'une année en général. Un modus vivendi s'établit. Pour quelques livres de plus ou pour une poignée de deniers, les autorités locales achètent un peu de tranquillité : à travers l'aumône ainsi pervertie, c'est le rejet qui transparait. »⁴⁴

L'aide au retour humanitaire accordée permet de s'assurer du départ sans violences du bénéficiaire. Ce dispositif renoue également avec la pratique du fichage des migrants comme établie dès 1912 au travers du fichier anthropométrique visant « tout individu réputé

⁴⁴ Jean-Pierre LIEGEOIS, « Les collectivités locales face aux tsiganes et aux nomades », Pluriel-Débat, Paris, 1981, n°28, pp. 75-101

nomade »⁴⁵. En effet, le versement de l'aide au retour humanitaire s'accompagne de l'inscription au fichier OSCAR⁴⁶ (Outil de Statistique et de Contrôle de l'Aide au Retour) recensant des données biométriques visant à identifier les individus ayant déjà touché cette aide pour éviter toute fraude.

Dans cette perspective, l'aide au retour couplée à l'inscription au fichier OSCAR est présentée comme un mécanisme de contrôle de la circulation des corps des Roms migrants pour empêcher leur retour sur le territoire national. Selon cette présentation défendue par une large frange du gouvernement, la présence des Roms serait causée par un effet d'appel d'air liée à l'opportunité de toucher cette aide, au calcul rationnel d'individus migrant car sachant pouvoir bénéficier de cette somme par leur seule présence sur le territoire français au point de provoquer l'ire du gouvernement roumain lors des rencontres organisées à la demande des autorités françaises à Bucarest avec le gouvernement roumain le 9 septembre 2010. C'est du moins ce que révèle Eric Besson le 10 septembre lors d'une interview sur France Info.

« Et savez-vous que le gouvernement roumain hier nous a dit qu'il trouvait que c'était une mauvaise idée de leur donner de l'argent pour revenir dans leur pays et qu'il nous suggérait de supprimer cette aide au retour volontaire humanitaire »

Paradoxalement, le procédé vise ici à fustiger une partie du dispositif permettant le contrôle et l'efficacité affichée des expulsions de Roms. Cette critique s'incarne dans la formule très reprise de l'aide aux allers-retours.

« Alors, ce problème là a été un peu lancinant. Parce que ... J'ai même appelé ça publiquement des aides à l'aller-retour. C'est un tout petit peu énervant de voir des gens qui viennent, reviennent spécialement pour toucher une deuxième fois, une troisième fois ... J'en ai même rencontré »⁴⁷

La solution réside donc dans l'établissement de son pendant complémentaire, un fichier biométrique permettant de mettre fin à cet usage abusif de l'aide au retour et par conséquent également à l'appel d'air. Cette mesure, bien que n'empêchant pas le retour immédiat des populations reconduites à la frontière, est censée le priver de son intérêt économique et par la même limiter fortement les velléités des migrants. C'est de la sorte

⁴⁵ Décret du 16 février 1913 portant réglementation publique pour l'exécution de la loi du 16 juillet 1912 sur l'exercice des professions ambulantes et la réglementation de la circulation des nomades, Art.7. Bulletin officiel du ministère de l'intérieur, février 1913, pages 79-82

⁴⁶ Créé par décret du 26 octobre 2009 portant création d'un traitement automatisé de données à caractère personnel relatives aux étrangers bénéficiaires du dispositif d'aide au retour volontaire dont bénéficient les ressortissants européens en situation irrégulière sur le territoire national

⁴⁷ Interview de Pierre Lellouche le 25 août 2010 sur France Info.

que le justifie Brice Hortefeux, ministre de l'intérieur de l'époque le 29 juillet 2010 au micro de Philippe Corbé, au travers de la métaphore de la Loterie.

« Et donc nous avons décidé, en réalité, de réactiver un fichier qui est d'ailleurs validé déjà par la CNIL qui précisément grâce aux empreintes digitales permettra d'empêcher ces allers-retours. C'est pas un tirage gratuit du Loto, le système ».

Il s'agit de circonscrire l'analyse. Celle-ci s'arrête ici à montrer que la présentation de l'exécutif du dispositif d'aide au retour dans le cadre de la ligne d'argumentation sécuritaire est celle d'un procédé visant à contrôler l'absence de retour des migrants communautaires. Ce contrôle est d'autant plus nécessaire que l'expulsion est le fruit d'une politique de sécurité publique pour endiguer l'afflux de populations délinquantes.

« Bien sur s'il est en situation illégale, trouble à l'ordre public, ainsi de suite, et bien il y aura une prise d'empreintes digitales et comme ça, ces allers-retours ne seront plus possibles. Il n'y aura pas possibilité de frauder. Et c'est naturellement l'objectif de tout état, de toute puissance publique que de lutter contre la fraude. Et bien, là, Monsieur Corbé, nous nous en donnons les moyens »⁴⁸

D'où le lien effectué par Brice Hortefeux entre l'inscription biométrique au fichier OSCAR et une situation illégale, une qualification juridique de trouble à l'ordre public permettant la reconduite à la frontière du migrant sans son consentement et ce-malgré sa citoyenneté européenne. Or, l'inscription à ce fichier n'est pas le fruit d'un fichage d'individus ayant commis des délits mais d'individus ayant bénéficié d'une aide au retour consentie.

On verra par la suite comment la présentation des tenants des expulsions de Roms peut sensiblement changer et devenir au contraire la double expression du caractère positif de l'expulsion d'un migrant-victime enfin libéré d'une condition indigne et de la grande humanité traditionnelle de la politique française en matière migratoire.

§2. « La guerre contre la délinquance », un conflit de longue haleine

La communication majoritairement sécuritaire du gouvernement à la fin du mois de Juillet 2010 est virulente et semble détonner de par les propositions avancées mais également de par les images et les métaphores mobilisées pour les justifier. A tel point que la formule de « virage sécuritaire » est employée dans le traitement médiatique d'une partie des médias nationaux pour qualifier cette prolifération discursive. C'est la figure de style choisie par RTL

⁴⁸

Interview de Brice Hortefeux le 29 juillet 2010 par Philippe Corbé sur RTL.

sur son site Internet le 2 août titrant sur « *Le virage sécuritaire de l'Élysée, coup d'envoi de l'opération 2012 ?* »⁴⁹. C'est également celle choisie par TF1 pour nommer l'un de ses reportages le 30 juillet : « *Nicolas Sarkozy prend un virage sécuritaire* »⁵⁰. La métaphore du virage suppose un changement de cap politique. Or, en suivant la méthode déployée par Sylvain Laurens⁵¹, il est nécessaire de rompre avec une représentation du discours de Grenoble comme turning-point en termes d'action publique, comme nous l'avons montré quant à l'antériorité des expulsions de Roms par rapport au discours de Grenoble, mais également en termes de rhétorique.

A. *Les occurrences récurrentes de ce conflit intérieur*

L'une des objections les plus fortes au discours sécuritaire est certainement sa récurrence. La rhétorique sécuritaire déployée à la fin du mois de Juillet 2010 est une promesse d'accalmie et d'ordre dans un contexte présenté comme troublé.

*"Des évènements d'une extrême gravité viennent de se produire ces jours derniers dans l'Isère et le Loir-et-Cher marquant une escalade de la violence, en particulier envers les forces de l'ordre. Ces évènements ne sont pas acceptables. Le Gouvernement mène une lutte implacable contre la criminalité. C'est une véritable guerre que nous allons livrer aux trafiquants et aux délinquants."*⁵²

Cependant, cette promesse fait partie de celles qu'on ne peut faire qu'une fois. La critique s'amuse en effet dès les premiers jours suivant la déclaration présidentielle du 21 juillet de la récurrence du thème de la "guerre contre la délinquance". Comment ne pas lire en creux un aveu d'échec ou d'impuissance dans la déclaration répétée d'une guerre qui semble de la sorte n'avoir jamais été menée efficacement ? C'est le propos du Monde faisant sa Une le 23 juillet sur "La «guerre» de 8 ans de M.Sarkozy". L'article fait ensuite la recension de toutes les déclarations de guerre du ministre de l'intérieur puis président de la République Nicolas Sarkozy depuis 2002. Elles sont nombreuses. A titre d'exemple :

⁴⁹ « *Le virage sécuritaire de l'Élysée, coup d'envoi de l'opération 2012 ?* », RTL.fr, 2 août 2010 Url : <http://www.rtl.fr/actualites/politique/article/le-virage-securitaire-de-l-elysee-coup-d-envoi-de-l-operation-2012-5946602151>

⁵⁰ <http://videos.tf1.fr/jt-we/nicolas-sarkozy-prend-un-virage-securitaire-5953414.html>

⁵¹ Laurens SYLVAIN, « 1974 et la fermeture des frontières. Analyse critique d'une décision érigée en turning-point », Politix, vol. 21, n° 82, 2008, p. 67-92.

⁵² Déclaration de M. le Président de la République sur la sécurité, 21 juillet 2010.

" Dès son arrivée au ministère de l'intérieur, le futur chef de l'Etat se présente en guerrier. Le 27 juin 2002, il réunit 2 000 cadres de police pour les mobiliser : "Nous devons et nous allons renverser la tendance. Nous devons et nous allons faire reculer la délinquance", promet-il, expliquant aux forces de l'ordre : "Nous allons gagner la guerre contre l'insécurité."⁵³

De la même manière, Luc Chatel, alors porte parole du gouvernement doit s'expliquer dès le 21 juillet 2010 d'un nouvel épisode sécuritaire de la communication publique du président. Il s'agit de défendre un bilan en matière de sécurité tout en arguant de la nécessité de mener à nouveau une guerre sans concession contre le crime.

_ Est-ce qu'il s'empare et se réapproprie ce dossier de la sécurité parce qu'il s'est senti attaqué politiquement dans un dossier qui lui est finalement associé.

_ J'ai pas eu le sentiment que depuis 8 années maintenant, Nicolas Sarkozy comme ministre de l'intérieur d'abord, comme président de la République ensuite, se désintéresse des questions de sécurité. Et d'ailleurs les résultats sont là pour le prouver car si l'on regarde sur une longue période, les crimes et délits dans notre pays ont baissé de 17% en 8 années, le taux d'élucidation a augmenté de 50% et c'est tout à fait considérable.

Cet apparent paradoxe est d'ailleurs repris par le Président qui déclare à Grenoble : *"Depuis 2002, je suis en première ligne dans la lutte contre l'insécurité"*. Aussi, le discours de Grenoble ne doit pas être envisagé comme un tournant mais bien comme la continuité d'une métaphore filée d'une guerre de l'état contre la délinquance, un discours politique récurrent et courant

B. Des fondements doctrinaux du discours de Grenoble. Quel usage des représentations ?

Nous souhaitons ici tenter d'approfondir l'analyse en utilisant un cadre plus réflexif, plus spéculatif également quant à la nature du discours de Grenoble, à sa constitution, sur comment ce discours s'insère dans un dispositif théorique et rhétorique de plus long court.

Dans *L'Ennemi intérieur*⁵⁴, Mathieu Rigouste, chercheur en sciences sociales à l'Université de Paris VIII, propose une généalogie des discours soutenant les arsenaux sécuritaires juridiques et symboliques constitués en Europe, aux Etats-Unis ces dernières

⁵³ " Nicolas Sarkozy, 8 ans de «déclarations de guerre»", Le Monde, 23 juillet 2010. Article consultable sur [lemonde.fr](http://www.lemonde.fr) Url : http://www.lemonde.fr/politique/article/2010/07/21/nicolas-sarkozy-huit-ans-de-declarations-de-guerre_1390764_823448.html (consulté pour la dernière fois le 27 avril 2011).

⁵⁴ RIGOUSTE Mathieu, *L'ennemi Intérieur, La généalogie coloniale et militaire de l'ordre sécuritaire dans la France contemporaine*, La découverte, Paris, 2009, 341 pages

années, sur la croissance des pouvoirs des Etats quant à la surveillance, au contrôle de ses citoyens dans des dispositions d'exception devenues la norme face à la menace, terroriste en tête. A l'image de cette « *guerre contre la délinquance* », objet symbolique mobilisé de manière continue pour répondre à une menace changeante, mouvante décrite en ces termes par le porte-parole du gouvernement, Luc Chatel le 22 juillet :

« *Simplement, la violence est mouvante. Elle évolue, et le rôle du gouvernement, c'est de s'adapter en permanence et de riposter à chaque fois qu'il y a des exactions et des actes majeurs en matière d'insécurité qui sont commis. Et c'était l'objet de l'intervention du président de la République ce matin.* »⁵⁵

Rigouste considère ainsi que :

« A l'ancienne figure de "l'ennemi intérieur" communiste ou colonial s'est substitué celle d'un "ennemi intérieur postcolonial" désigné comme à la fois local et global, dissimulé dans les quartiers populaires, surtout parmi les non-Blancs pauvres. Au-delà des profonds changements géopolitiques, économiques et sociaux qu'a connus le monde depuis la fin des colonies, au-delà des mutations doctrinales majeures au sein de l'armée et des forces de police, le contrôle de l'immigration postcoloniale aura été en France le principal "fil rouge" ayant permis l'étonnante résurgence de certaines représentations raciales au sein des médias dominants, comme celle de certains dispositifs de contrôle coloniaux au sein des appareils d'états. »⁵⁶

La culture de la sécurité telle qu'on l'appréhende concrètement aujourd'hui dans la « *lutte contre le terrorisme* » ou ici dans la revendication d'une « *guerre contre la délinquance* » se nourrirait d'un univers symbolique pétri des doctrines de la contre-subversion coloniale. Elle se baserait sur la désignation d'un élément subversif à combattre. Doit-on voir dans ce mécanisme la structure même de la violence politique comme le suggère Paul Dumouchel lorsqu'il écrit :

« La structure de la violence politique est en fait implicite dans la théorie de l'Etat moderne. Celle-ci fait reposer le monopole de la violence légitime sur le transfert unanime au souverain du droit qu'ont tous les sociétaires à se défendre eux-mêmes ; sur le transfert de leur violence. Ce mécanisme de déplacement unanime de la violence ensuite vers des cibles acceptables est ce qui fonde le monopole de la violence et lui donne sa légitimité. Ces cibles acceptables peuvent être des « ennemis » extérieurs, contre lesquels on peut exercer une violence mesurée : l'adversité ; elles peuvent être des autres ou des ennemis intérieurs que leur excessive altérité autorise à détruire : l'hostilité »⁵⁷ ?

⁵⁵ Questions au porte-parole du gouvernement Luc Chatel. 22 juillet 2010.

⁵⁶ Mathieu RIGOUSTE, op. cit.

⁵⁷ Paul DUMOUCHEL, *Le sacrifice inutile*, 2011, Paris, Ed. Flammarion, p.184

Mathieu Rigouste souligne le renouveau de cet ordre sécuritaire suite à la chute du bloc soviétique dans l'essor des « *théories des nouvelles menaces* ». Il pointe l'influence décisive dans la rénovation des modèles de contrôle intérieur d'experts profitant d'un espace d'incertitude sur la scène internationale et cette « possibilité de concurrencer les répertoires doctrinaux traditionnels pour s'installer dans le champ de la production du contrôle » en décrivant de nouvelles menaces : « danger migratoire extra-européen, l'islamisation de la France et la menace terroriste » pour reprendre celles décrites par les rapports de comités de l'Institut des Hautes Etudes de Défense Nationale (IHEDN) cités par l'auteur. Parmi les promoteurs de ces théories, l'auteur cite longuement Pierre Lellouche, conseiller diplomatique de Jacques Chirac de 1989 à 1995 et ancien directeur adjoint de l'Institut Français des Relations Internationales (IFRI). Alors secrétaire d'état aux affaires européennes au cours de la controverse, il joue un rôle déterminant dans l'évolution progressive des pratiques discursives de légitimation des expulsions de Roms comme on le montrera par la suite en se faisant le chantre d'une ligne d'argumentation défendant les renvois de Roms comme les émancipant de trafics d'êtres humains. Celui-ci dès 1993 dans une conférence tenue devant l'IHEDN se montre déjà particulièrement socialisé à l'agitation de menaces infra-étatiques (mafias, trafics de drogues) liées à des problématiques d'immigration⁵⁸.

La mise en exergue des expulsions de Roms comme enjeu de sécurité nationale s'insère parfaitement dans le dispositif ainsi décrit. Les Roms sont ce flux migratoire nouveau et rendu visible par la précarité de ces populations maintenues à l'écart du marché du travail. Tels que décrits au travers de cette perspective, ils sont les auteurs de « trouble à l'ordre public », motif juridique premier de leur reconduite à la frontière. Ils sont ces « pauvres non-blancs » ethnicisés, occultant ainsi toute la diversité des pratiques et toute l'hétérogénéité propre à la catégorie floue des tziganes. Le second motif limitant le séjour de plus de trois mois des citoyens communautaires n'est-il pas l'absence de ressources suffisantes justifiant de l'expulsion des « charges déraisonnables » pour l'état membre ? Et peu importe que la jurisprudence européenne quant aux définitions de la directive de 2004 sur la libre circulation des citoyens communautaires ne soit que peu suivie. Beaucoup plus restrictive, elle inspire parfois des décisions remarquées dans la presse⁵⁹ à l'image de ces arrêtés préfectoraux de reconduites à la frontières annulés par le Tribunal administratif de Lille le 27 août 2010 en

⁵⁸ « Défense et/ou sécurité : actualisation ou concept », Conférence prononcée le 6 septembre 1993 par le député Pierre Lellouche (46^{ème} session de l'IHEDN, 1993-1994). Cité par Rigouste, op. cit.

⁵⁹ « *Roms, quatre arrêtés de reconduites à la frontières annulés par la Justice* », La Voix du Nord, 27 août 2010. Ces annulations feront également l'objet d'articles dans Le Monde, Le Figaro.

raison du fait que l'occupation illégale d'un terrain ne constitue pas un trouble à l'ordre public suffisant pour justifier légalement d'une reconduite à la frontière.

Les analyses de Didier Bigo publiées en 1998 dans la revue *Sécurité et Immigration*, semblent à ce titre avoir été écrites pour commenter le discours de Grenoble.

« Cette sécurisation des frontières et des identités se fait au nom des valeurs nationales et étatiques en danger, et nombre d'hommes politiques européens, de droite comme de gauche, tracent un programme de " restauration de l'ordre public " au nom de la maîtrise des flux migratoires (pour exclure ou pour mieux intégrer). Ils demandent toujours, avec un certain succès, plus de contrôles, plus de surveillance, plus de participation privée (commerciale et citoyenne) pour assurer la sûreté menacée aux frontières et à l'intérieur. Ils mobilisent les agences de sécurité bien au-delà de ce qu'elles ont toujours eu à faire, demandent l'aide de la population et construisent une figure fantasmatique d'un Etat de Sécurité Intérieure (participatif sous un nouvel angle avec le vigilantisme, policier avec une dimension proactive de surveillance, et punitif par son hypertrophie pénale) dont les pouvoirs effectifs de contrôle n'ont jamais été aussi puissants que depuis qu'on déclare que l'Etat s'affaiblit, mais qui, en aucun cas, ne peuvent appliquer le programme qu'ils se donnent. C'est au sein de cette rationalité de programme, que l'on a parfois désignée sous le terme de " panique morale " en ne regardant que son volet répressif, que le terme immigration, devient une terminologie qui catalyse des peurs, des inquiétudes concernant le développement économique, social et politique des pays occidentaux. Elle devient le fixateur des frayeurs et du trouble des identités culturelles nationales ainsi que de la faiblesse des mécanismes de solidarité⁶⁰

Fustiger une immigration non régulée, mettre en scène les pouvoirs effectifs de contrôle de l'état, serait-ce par là même catalyser par la même les peurs et les inquiétudes sociales et économiques ou contribuer à l'acceptation d'un accroissement du dispositif de contrôle des citoyens ? Il n'est pas question ici de prétendre révéler les objectifs indirects de cette mise en scène publique mais davantage de contribuer par ce détour à la description d'un sentiment partagé par la plupart des opposants aux expulsions de Roms que nous avons rencontré au cours de nos entretiens. Ainsi, à titre d'exemple, Bertrand Verfaillie, membre du collectif de soutien aux populations Roms sur la métropole lilloise, souscrit à la thèse de la catalyse des angoisses économiques :

« _ Peut être qu'on a pas assez ... enfin, moi, j'ai toujours fait beaucoup le lien, et les gens du collectif aussi entre le discours anti-rom et le discours anti-pauvre. Quand j'ai été interviewé chez Mermé, il l'a repris en titre de l'émission. C'était « Casse-toi, pauv' pauvre » (...)

⁶⁰ Didier BIGO, « Sécurité et immigration, vers une gouvernementalité par l'inquiétude ? », *Cultures et Conflits*, 1998, n°31-32, pp. 13-38. URL : <http://conflits.revues.org/index539.html>

_ *Ok. Mais pourquoi, pourquoi, pourquoi ... pourquoi alors viser les plus pauvres des pauvres ?*

_ *C'est plus facile, je pense. Enfin, je pense.*

_ *En quoi ça fait écho à la structure idéologique, un peu, de Sarkozy ?*

_ *C'est une autre forme de racisme. Quelle est l'angoisse majeure des Français aujourd'hui ? Faites toutes les sondages. C'est de perdre son emploi. Et quand on dit derrière son emploi, vous interrogez tout le monde, la peur, c'est de se retrouver SDF, sur la rue, en train de mendier. C'est la peur fondamentale des Français, j'en suis persuadé. C'est le truc ... »*

Quant à Laurent El Ghozi, président de la FNASAT, il souscrit davantage à la thèse de la fabrication du consentement des citoyens :

« Encore une fois, un bouc émissaire, ça sert à ça. Ça sert à focaliser toutes les peurs, à agiter toutes les peurs. Et derrière à mettre en place des mesures sécuritaires pour toute la société. »

Conclusion

La présentation des expulsions de Roms telle qu'issue de la matrice sécuritaire du discours de Grenoble, c'est-à-dire comme une réponse parmi d'autres aux problèmes de sécurité nationale, ne répond pas aux conditions d'un cadre d'analyse rationnelle de décision publique. Pour reprendre la typologie développée par le modèle du Garbage Can Model de Michael D. Cohen, James March et Johan P. Olsen⁶¹, la publicisation de ces expulsions coïncide davantage avec la série suivante. La décision de lutter « *contre les campements illicites* », solution présentée le 28 juillet, est en fait actée dès le 24 juin 2010 dans une circulaire adressée aux préfets et signée par les ministres Eric Besson et Brice Hortefeux. La concomitance des faits divers de Grenoble et de Saint-Aignan crée une opportunité de choix à la mi-juillet. C'est alors seulement qu'est mise en lumière la nécessité d'évacuer les campements de Roms car représentant un problème. La publicisation des expulsions suit donc davantage une série *Acteurs – Solution – Opportunité de choix – Problème* a priori anarchique.

Sur les bases de constat, doit-on y voir en suivant les hypothèses de Didier Bigo une forme de « *gouvernementalité par l'inquiétude* », une technologie de pouvoir visant à mettre en scène une menace pour mieux la combattre ? Légitimant une extension juridique de

⁶¹ Michael D. COHEN, James MARCH et Johan P. OLSEN, "A Garbage Can Model of Organizational Choice", *Administrative Science Quarterly*, Vol. 17, n°1 (Mar,1972), 1-25.

l'arsenal répressif administratif, les expulsions de Roms ont également le mérite d'accéder à une théâtralisation médiatique immédiate. Pratiques routinières, la mise en œuvre des évacuations de campements de Roms et les retours à la frontière n'ont qu'à se déployer comme à l'habitude. La hiérarchisation des menaces mise en scène par l'exécutif appelle le regard, le dirige et le soumet à ses attentions. Le 6 août a lieu la première évacuation d'un campement Rom depuis le discours de Grenoble. Au delà d'un traitement médiatique local, cette mesure fait l'objet d'une dépêche de l'AFP reprise par plusieurs journaux nationaux. Si le programme sécuritaire était bien de « [s']occuper particulièrement de certains territoires qui ont besoin d'une action ciblée pour que les conditions de l'ordre républicain y soient rétablies », les « zones de non-droit » que représentent les campements Roms semblent le terrain idéal d'une démonstration rapide de l'efficacité d'une volonté politique.

Chapitre 2. La constitution des expulsions de Roms comme problème public à part entière

Introduction

Au début du mois d'août 2010, les expulsions de Roms sont pleinement dans la lumière. Cependant, bien qu'elles aient fait l'objet d'une réunion spécifique à l'Élysée, elles restent encore engoncées au sein d'une succession de propositions et de mesures controversées et évoluent dans un espace de lutte politique centré autour du thème de la sécurité. Il s'agit dorénavant de s'intéresser à l'évolution de la perception et de la représentation publique des expulsions de Roms au cours des semaines suivant leur publicisation. D'une politique publique mise en avant et revendiquée par le gouvernement et principalement envisagée comme l'une des mesures annoncées d'un programme plus large esquissé lors du discours de Grenoble, celles-ci acquièrent une dimension propre et sujette à controverse dans l'espace public et se constituent comme un problème public à part entière et autonome de la matrice sécuritaire dont leur publicisation est directement issue. L'étude vise donc à l'analyse de ce basculement d'une réception des expulsions comme mesure du discours de Grenoble jusqu'à l'émergence de celles-ci comme problème public autonome.

Section 1. Réception et réaction à cette double annonce.

§1. Les expulsions de Roms, une mesure comme une autre du discours de Grenoble

L'agenda médiatique est sensible au discours de Grenoble et à la double annonce présidentielle de la mise en œuvre de l'évacuation des campements de Roms illicites. Mais dans le cadrage majoritaire au début du mois d'août, cette mesure surnage alors parmi un ensemble d'autres propositions. Elle n'est que peu commentée suite à la réunion du 28 juillet puis est principalement perçue comme l'une des propositions du discours de Grenoble après le 30 juillet.

Il n'est pas question ici d'occulter les oppositions frontales aux expulsions de Roms. La présence d'une opposition publique à ces expulsions existe antérieurement à leur publicisation et certains responsables politiques, des comités associatifs de soutien sont particulièrement engagés dans une lutte en dénonciation avant et pendant la controverse étudiée. Il s'agit ici davantage de retranscrire la nature du débat public, du cadrage médiatique dominant de cette double annonce au début du mois d'août 2010.

A. *Des réactions quant à la réunion du 28 juillet portant plus spécifiquement sur la situation des Gens du Voyage*

La réunion du 28 juillet fait l'objet d'une importante couverture médiatique et de réactions immédiates d'une grande partie de l'opposition. Cette réunion porte spécifiquement sur la question des Gens du Voyage et des Roms. Etudier son écho dans les arènes publiques est donc un moyen d'analyser l'appréhension des expulsions de Roms hors de la matrice sécuritaire du discours de Grenoble comme on le fera par la suite.

Si la réunion du 28 juillet 2010 fait l'objet de réactions politiques fournies, celles-ci portent plus spécifiquement sur la discrimination des Gens du Voyage, sur le non-respect de la loi Besson. Les réactions de l'opposition dès l'annonce de cette réunion le 21 juillet mettent dans l'ensemble l'accent sur la « *stigmatisation* » d'une communauté et également sur « *l'amalgame* » de l'exécutif entre Gens du Voyage et Roms. C'est en ces termes que s'exprime Benoit Hamon, porte parole du Parti Socialiste le 26 juillet 2010 en commentant la réunion à venir :

« La stigmatisation d'une population en tant que telle est à nos yeux scandaleuse. Car on est bien dans la stigmatisation d'une population. Même si l'on dit : “ les gens qui posent problème parmi les Roms et les Gens du voyages”, remplacez Roms et Gens du Voyage par, je ne sais pas moi, autre chose, « parmi les bretons, parmi les auvergnats » chers à M. Hortefeux ou d'autres et vous verrez que ça choquera assez naturellement. En plus, il y a un amalgame évident entre gens du voyage, forains, Roms, de la part du président de la république. »

Les députés européens Europe Ecologie publient dès le 23 juillet 2010 un communiqué⁶² portant sur la tenue de cette réunion. Il y est dénoncé la stigmatisation de la communauté des Gens du Voyage, la non application de la loi Besson, l'amalgame entre Gens du Voyage et Roms. Quant aux Roms, le communiqué insiste bien sur la nécessité du respect de leurs droits européens mais cependant sans mentionner explicitement les procédures de reconduites à la frontière. En rupture avec le cadrage majoritaire, le communiqué du NPA publié le 29 juillet 2010⁶³ dénonce nommément les « reconduites à la frontière » et précise : « Cette offensive policière frappe non seulement les Roms mais également les squats et campements de sans logis et de mal logés, comme cela vient de se produire à La Courneuve notamment en Seine-Saint-Denis. ».

Cependant, les expulsions sont présentes dans le traitement politique et médiatique de cette réunion mais n'en sont pas l'enjeu central et se calquent sur l'agenda politique gouvernemental évoquant la situation « des gens du voyage et des Roms ». A l'image de l'intervention publique de Jean-Pierre Liégeois, sociologue fondateur du Centre de recherches tziganes de l'Université Paris-V. Sa tribune publiée dans Le Monde du 29 juillet 2010, « Halte à la discrimination des Tziganes » évoque la question « des expulsions collectives promises par le chef de l'état » en conclusion d'une longue tribune traitant plus largement de la situation des Gens du Voyage, de leur statut méconnu et de la confusion entre Gens du Voyage et Roms. De la même manière, le médiatique philosophe Bernard Henry Lévy se fend le 5 août 2010 dans Le Monde d'une diatribe intitulée « Les trois erreurs de Nicolas Sarkozy ». Il y dénonce la tenue de la réunion du 28 juillet, l'amalgame entre Roms, Gens du

⁶² Les eurodéputés Europe Ecologie, « Nicolas Sarkozy et les Roms, un discours communautariste inacceptable », 23 juillet 2010. Url : <http://europeecologie.eu/Nicolas-Sarkozy-et-les-Roms-Un> (page consultée le 23 mars 2011)

⁶³ Communiqué du NPA, « Sarkozy et Hortefeux : diversion politique et tentation xénophobe », 29 juillet 2010. Url : <http://www.npa2009.org/content/communiqué-du-npa-sarkozy-et-hortefeux-diversion-politique-et-tentation-xenophobe-0> (page consultée le 26 mars 2011)

voyage et délinquance et le fait qu'aucun représentant de ces populations n'aient été présents. Les deux autres erreurs remarquables sont la proposition de l'ouverture des motifs de la déchéance de la nationalité pour les citoyens d'origine étrangère et la déclaration de guerre contre la délinquance faite par le chef de l'état. Il n'est à aucun moment question dans cette intervention des reconduites à la frontière des Roms roumains et bulgares.

B. Dérive antirépublicaine et déchéance de nationalité

Les réactions de l'opposition trouvant écho dans le traitement médiatique du discours de Grenoble se focalisent principalement autour du thème de la « *dérive antirépublicaine* » incarnée entre autre par la proposition d'ouverture des motifs de la déchéance de nationalité aux crimes de droit commun. Par exemple, le Parti Socialiste par la voix de sa première secrétaire Martine Aubry réagit tardivement le 2 août 2010 dans un court communiqué en fustigeant : « *l'outrance verbale et une dérive antirépublicaine qui abîme la France et ses valeurs par des lois d'exception aussi iniques que vraisemblablement anticonstitutionnelles* ». Si le communiqué critique une entreprise sécuritaire de « *stigmatisation* », il n'y est pas fait allusions aux Roms :

« Nous ne laisserons pas stigmatiser les étrangers, pas plus que les Français issus de l'immigration ou les gens du voyages, comme l'ont fait honteusement le Président de la République et sa majorité. »

Cette réaction prudente est soulignée par la presse. Le Monde titre le 3 août sur « *la gauche réticente à polémiquer avec Nicolas Sarkozy* » quand le Figaro le même jour considère que « *le PS esquive le débat* ». Dans une interview publiée le 6 août 2010 au fort retentissement Michel Rocard livre à Marianne ses impressions quant au discours de Grenoble. Il y déclare entre autre : « *On n'avait pas vu ça depuis Vichy, on n'avait pas vu ça depuis les nazis. Mettre la priorité sur la répression, c'est une politique de guerre civile* »⁶⁴. Il est interrogé directement quant à son appréciation de la proposition d'ouverture des motifs de déchéance de la nationalité française. A aucun moment, il n'est fait allusion dans cette interview aux expulsions de Roms.

Ainsi, hors des sphères militantes et du personnel politique préalablement engagé sur la question des expulsions de Roms, la question des expulsions de Roms n'est pas le point essentiel des critiques de l'opposition au début du mois d'août 2010. Le débat public se porte

⁶⁴ Interview de Michel Rocard accordée à l'hebdomadaire Marianne le 6 août 2010.

davantage sur la mesure ouvrant les motifs de déchéance de nationalité. Ce cadrage majoritaire du discours de Grenoble est confirmé par le traitement médiatique du discours. Il n'est pas question ici de faire la recension exhaustive de production journalistique nationale mais plutôt d'appuyer l'assertion par quelques exemples remarquables et par une analyse exhaustive de la production de sondages sur la question.

Ainsi, lors du 20h de TF1 le 30 juillet 2010, le reportage consacré au discours de Grenoble en retient dans cet ordre les mesures suivantes : « *Retirer la nationalité française à toute personne d'origine étrangère portant atteinte à un représentant de l'autorité publique, réforme du droit pénal applicable aux mineurs, étendre les peines planchers aux auteurs de violences aggravées, élargir le champ d'application du bracelet électronique* »⁶⁵. Détaillant la nature du programme présenté par le président de la République, la rédaction ne juge pas nécessaire de faire référence à l'annonce des expulsions de Roms. De la même manière, le cadrage de l'actualité proposé par les interviews politiques de la radio RTL ne fait aucune place aux expulsions de Roms durant la semaine suivant la prononciation du discours de Grenoble. Du 30 juillet au 6 août 2010, il n'est que peu questions des expulsions de Roms. Dominique de Villepin commente abondamment la communication publique du gouvernement le 30 juillet 2010 sans les évoquer. Philippe Corbé l'interroge à une seule reprise sur l'opportunité de l'application de la loi dans le cas d'une évacuation d'un campement illégal de Gens du Voyage. La question spécifique des expulsions de Roms n'est pas évoquée. La majeure partie de l'interview porte sur l'affaire Woerth-Bettencourt. Luc Chatel, porte-parole du gouvernement et Bruno Lemaire, alors ministre de l'agriculture défendent le programme en matière de sécurité de l'exécutif le 3 et le 4 août sans y insérer les mesures d'évacuations/expulsions. Claude Bartolone, président PS du conseil général de Seine-Saint Denis le 5 août conteste le bilan de la politique du président Nicolas Sarkozy en matière de sécurité. De telle sorte que la question des expulsions n'apparaît pas comme une préoccupation majeure des personnalités politiques invitées tout comme des journalistes préparant leurs questions.

Quant à la commande de sondage, elle s'engage autour du thème de la sécurité en réaction aux propositions du gouvernement. Mais l'élément le plus révélateur du sondage n'est sans doute pas les réponses agrégées des sondés mais plutôt la nature des questions posées.

⁶⁵ « *Nicolas Sarkozy prend un virage sécuritaire* », 30 juillet 2010. URL : <http://videos.tf1.fr/jt-we/nicolas-sarkozy-prend-un-virage-securitaire-5953414.html> (page consultée le 25 avril 2011)

Au-delà de son résultat, un sondage est un élément riche d'informations de par sa construction, la formulation des interrogations, l'angle d'attaque privilégié à propos d'une thématique. Pour reprendre les réflexions fameuses de Pierre Bourdieu sur la question : "*Les problématiques qui sont proposées par les sondages d'opinion sont subordonnées à des intérêts politiques, et cela commande très fortement à la fois la signification des réponses et la signification qui est donnée à la publication des résultats. Le sondage d'opinion est, dans l'état actuel, un instrument d'action politique*"⁶⁶. Ce qui nous intéresse ici est davantage la fonction du sondage, image prétendue fidèle de l'opinion publique, en tant que formidable outil d'imposition de problématique, de cadrage d'analyse.

C'est d'abord Le Figaro qui publie le 6 août un sondage réalisé par l'IFOP portant sur "*Les jugements sur les mesures de lutte contre l'insécurité*"⁶⁷. Le résultat de ce sondage fait l'objet d'une Une renvoyant vers l'article : "*Sécurité : les annonces de la majorité plébiscitées*". Il consiste en l'énumération des grandes mesures du discours de Grenoble sur lesquelles les sondés doivent prononcer leur jugement. Le "*démantèlement des camps illégaux de Roms*" n'est qu'une des sept mesures proposées aux jugements du panel. 79% des personnes interrogées se déclarent très favorables ou plutôt favorables à cette mesure. Le retrait de la nationalité est proposé à deux reprises pour deux motifs différents : "*polygamie et incitation à l'excision*" ou "*assassinat de policiers et de gendarmes*".

Le même jour, l'Humanité publie un sondage réalisé par l'institut CSA portant sur "*la perception par les Français des mesures annoncées concernant les Gens du Voyage et la déchéance de la nationalité française*"⁶⁸. L'objet du sondage est ici de récolter les opinions des sondés sur d'une part la proposition de déchéance de la nationalité française à toute personne d'origine étrangère ayant porté atteinte à la vie d'un policier, d'autre part sur le "*démantèlement rapide de 300 campements illégaux et des reconduites à la frontière quasi-immédiates pour les Roms qui auraient commis des atteintes à l'ordre public ou des fraudes*". L'énoncé des propositions plus complet mais restreint à deux mesures annoncées doit être qualifié de plus ou moins "*nécessaire*", "*juste*", "*discriminant*", "*urgent*", "*efficace pour lutter*

⁶⁶ Pierre Bourdieu, « L'opinion publique n'existe pas », Exposé fait à Noroît (Arras) en janvier 1972 et paru dans *Les temps modernes*, 318, janvier 1973, pp. 1292-1309. Repris in *Questions de sociologie*, Paris, Les Éditions de Minuit, 1984, pp. 222-235.

⁶⁷ "*Les jugements sur les mesures de lutte contre l'insécurité*" - Sondage réalisé par Ifop pour Le Figaro. Enquête réalisée par Internet du 3 au 5 août 2010 avec un échantillon de 1003 personnes.

⁶⁸ "*La perception par les français des mesures annoncées concernant les gens du voyage et la déchéance de la nationalité française*" - Sondage réalisé par CSA pour L'Humanité. Enquête réalisée par téléphone du 4 au 5 août 2010 avec un échantillon de 1011 personnes.

contre l'insécurité" et enfin *"conforme à l'idée que vous vous faites de l'intégration en France"*. Les personnes ne se prononçant pas sont prises en compte. Les réponses sont recoupées selon la sympathie politique des sondés, montrant de fait un fort clivage sur ces questions entre sympathisants de droite et de gauche. Ce clivage ainsi que la nécessité induite par le sondage de se prononcer sur différents aspects des mesures limitent fortement "l'effet de consensus" de l'enquête publié par Le Figaro. Ainsi par exemple, si 61% des sondés jugent le démantèlement et l'expulsion des Roms nécessaires, ils sont 48% à ne pas la juger conforme à l'idée qu'ils se font de l'intégration en France contre 46% de l'avis contraire.

La semaine suivante, l'hebdomadaire Marianne publie le 13 août un sondage réalisé par l'institut CSA sur *"L'opinion des Français sur la politique de Sécurité Intérieure"*⁶⁹. L'objet du sondage est là plus varié et d'une neutralité du questionnaire moins respectée. D'une part, il souhaite connaître l'opinion des sondés sur le bilan de la politique de sécurité, menée ces 8 dernières années par la majorité en place incarnée par son ministre de l'intérieur de Mai 2002 à Mars 2004 puis de Juin 2005 à Mars 2007 puis président de la République, Nicolas Sarkozy, et ce sur plusieurs aspects testant à la suite *"les violences urbaines"* et *"la délinquance financière"* dans un contexte de collusion des émeutes de la Villeneuve et du scandale publique de l'affaire dite Woerth-Bettencourt. Le sondage sonde ensuite l'opinion du panel sur les causes supposées de l'augmentation de la délinquance en France, détaillant certaines mesures contestées telles que la réduction du nombre de postes de policiers mais également des causes invoquées par le discours de Grenoble comme l'immigration. Finalement, l'enquête teste l'opinion des sondés sur l'une des mesures annoncées par ce discours : le retrait de la nationalité française aux personnes d'origine étrangère ayant porté atteinte à la vie d'un policier volontairement. Les réponses proposées sont déjà argumentées puisqu'il s'agit de se déclarer *"plutôt favorable à cette proposition car l'acquisition de la nationalité doit être remise en cause en cas d'acte grave"* ou au contraire *"plutôt défavorable à cette proposition car tous les Français doivent être égaux devant la loi quelle que soit leur origine "*. Les réponses sont recoupées par la sympathie politique des sondés. Un effet de consensus inverse à celui publié par Le Figaro émane de ce sondage puisque le bilan en matière de lutte contre l'insécurité ces huit dernières années est jugé majoritairement inefficace et qu'une courte majorité des sondés se déclarent défavorable au retrait de la nationalité.

⁶⁹ Sondage réalisé par CSA pour Marianne. Enquête réalisée par téléphone le 11 août 2010 avec un échantillon de 1021 personnes.

Mais au delà de cette courte étude de la construction des questionnaires comme outil politique. Il s'agit surtout de souligner ce fait marquant. Si ces trois sondages s'accordent sur un élément, c'est bien que les expulsions de Roms et l'évacuation de leur campement ne sont pas les éléments centraux mis en avant et jugés propices à sonder. Le sondage publié par le Figaro ne teste le démantèlement des camps illégaux de Roms qu'au titre de sa mention dans le programme sécuritaire du discours de Grenoble. Le sondage publié par Marianne n'y fait pas mention. Le sondage de l'Humanité le teste en parallèle de l'élément principal de ces trois sondages : la proposition d'extension des motifs de la déchéance de la nationalité française.

§2. Les entraves à une mobilisation critique.

Il s'agit ici de tracer l'esquisser de quelques éléments saillants pouvant participer de la compréhension de ce premier cadrage d'analyse quant aux expulsions de Roms dans l'arène publique.

A. Jouer et se perdre de la complexité d'une thématique peu connue

*« Il y a l'incompréhension du sujet. Les gens ne connaissent pas. Y compris les gens qui ont pris position ».*⁷⁰

Il a déjà été traité de la question de la confusion entre Roms et Gens du Voyage tout au long du fil sécuritaire tissé par l'activité communicationnelle gouvernementale et liant également les événements de Saint-Aignan et de la Villeneuve. Il s'agissait alors d'étudier les effets induits par cette confusion dans la présentation des expulsions de Roms au sein de la matrice sécuritaire du discours de Grenoble. Ici, l'étude porte davantage sur le caractère à la fois complexe et parfois inédit pour certains producteurs de discours, alors même que ceux-ci sont tenus de la commenter, de la proposition de l'exécutif d'expulser les citoyens Roms Roumains et Bulgares.

La confusion entre Roms et Gens du Voyage n'est pas l'apanage des membres du gouvernement et se retrouve régulièrement dans les articles de presses, les commentaires politiques ou les propositions d'élus tout au long de la controverse. Cette confusion se joue d'abord autour d'une difficulté intrinsèque à la compréhension de tous les enjeux soulevés par la proposition de l'exécutif. Le thème des expulsions de Roms est en effet un thème technique

⁷⁰

Entretien avec Laurent El Ghozi, Président de la FNASAT, Mars 2011.

et complexe, technicité et complexité ressentie également par les acteurs les plus mobilisés sur la question. Ainsi, Cécile Petitdent, journaliste au Canard Social nous précise : « *C'est vraiment une question compliquée. Et nous, pour y être, et moi, ça fait 10 ans que je m'intéresse à ça. C'est vraiment compliqué* ». De même, d'autres interrogés nous font part de leurs difficultés pour maîtriser tous les aspects de la question :

« Après, moi, je trouvais toujours ... C'est très compliqué (...) c'est quand même très difficile d'avoir un discours clair et simple là dessus. Et moi, jusqu'au printemps quand même, ça m'a intéressé, etc. Et puis ça a mis jusqu'à cet été pour que je me dise, on peut quand même ... Enfin, sur ce sujet là, je pourrai me positionner et m'investir. Mais avant, j'étais un peu en retrait et je ne savais pas comment traiter la question. Vraiment. Et c'est toujours une question qui n'est pas simple à traiter. »

Le thème de l'expulsion des citoyens roumains et bulgares Roms allie à la fois les problématiques d'intégration au sein de l'Union Européenne, d'immigration, d'insécurité. Il est également le terreau fertile de controverses juridiques sur le droit au séjour des citoyens européens, avec toutes les difficultés esquissées des interprétations nationales et communautaires de mêmes concepts. Les erreurs portent parfois sur le statut juridique des Roms, sur la nature du régime transitoire leur étant appliqué jusqu'en 2013. Illustrons-le avec un exemple. Il nécessite par exemple de ne pas confondre la situation administrative et sociale des Gens du Voyage et des Roms migrants, en particulier en matière de droit d'accès au stationnement. La loi du 31 mai 1990 puis la loi du 5 juillet 2000 dites Loi Besson posent effectivement l'obligation aux communes de plus de 5000 habitants de réaliser des aires de stationnement pour l'usage des Gens du Voyage. Mais ces lois disposent d'une obligation à destination de cette catégorie administrative française et non pour une communauté culturelle Rom plus large. Ce point est d'ailleurs souligné et argumenté par le rapport Hérisson de Mai 2008 quant au stationnement des Gens du Voyage⁷¹. Sur ce point très médiatisé, la confusion est récurrente. A titre d'illustration, elle est à l'origine de la gêne de Philippe Corbé, journaliste politique de la radio RTL alors qu'il s'entretient avec Brice Hortefeux le 29 juillet 2010.

« Brice Hortefeux : _ D'ailleurs, ça sera au rythme en gros de deux évacuations, de deux démantèlements par semaine.

Philippe Corbé : _ Et elles vont aller ces ...

⁷¹ « Le stationnement des gens du voyage », Rapport au premier ministre du sénateur Pierre Hérisson, Mai 2008

Brice Hortefeux : _ En Province.

Philippe Corbé : _ Elles vont aller où ces familles puisque beaucoup de communes n'appliquent pas la loi qui prévoit des aménagements

Brice Hortefeux : _ Non mais, là vous parlez de deux choses. Vous parlez des roms et des gens du voyage.

Philippe Corbé : _ Oui, c'est compliqué. Oui, il y a un amalgame entre les deux (rire gêné) ».

De la même manière, Martine Aubry fait cette même indistinction en répondant aux questions de Raphaëlle Duchemin le 30 août 2010 sur France Inter sans être contestée ou reprise par la journaliste.

« Moi, ce que je demande au gouvernement parce que dans ma ville, on le respecte, je vous le dis, on peut aller le vérifier. C'est qu'il y a une loi, la loi Besson, pour qu'on puisse donner des terrains à des hommes et des femmes, c'est vrai des gens du voyage, c'est vrai des Roms, qui vivent autrement que nous, mais qui ont le droit de vivre en roulotte et en caravane. »⁷²

Cette indistinction peut être envisagée comme l'une des manifestations d'un nouvel espace de lutte à propos d'une thématique sur laquelle la classe politique n'a pas l'habitude de débattre, que les médias nationaux n'ont pas l'habitude de traiter et pour lesquels les connaissances restent imprécises. Cette méconnaissance du sujet est particulièrement ressentie par les acteurs impliqués dans la controverse de par leur activité militante antérieure. Ainsi, Laurent El Ghozi, président de la FNASAT, est amené à répondre à de nombreuses sollicitations d'interviews (« Il y a eu cet été, j'étais en vacances en Sardaigne à peu près à ce moment là, j'ai sans exagérer passé un tiers de mon temps au téléphone»). Il constate régulièrement au cours de la séquence étudiée le manque de suivi des rédactions nationales de la question des expulsions de Roms et la grande ignorance des journalistes sur la question.

« C'est quand même une extrêmement grande ignorance des journalistes, des journalistes, avec d'ailleurs y compris pour les journaux français, Libé, Le Monde, un suivi assez erratique. C'est-à-dire qu'il n'y a pas quelqu'un ... Ce n'est pas un sujet qui est pris en charge par quelqu'un qui va le suivre d'un bout à l'autre mais c'est ... Je sais pas. A Libé, on a eu 5-6 journalistes différents qui nous reposaient à chaque fois les mêmes questions d'ailleurs. Donc, sans capita ... avec assez peu capitalisation de l'information. C'est quoi les Roms ? C'est quoi les Gens du Voyage ? C'est quoi les mesures transitoires ? »

⁷² Interview de Martine Aubry par Raphaëlle Duchemin, France Inter, 30 août 2010. Url : <http://www.france-info.com/chroniques-les-invites-de-france-info-2010-08-30-martine-aubry-repond-a-francois-fillon-vrp-d-une-politique-honteuse-481146-81-188.html> (consulté la dernière fois le 25 avril 2011)

Un constat partagé bien que nuancé par Cécile Petitdent. Le Canard Social dont elle est directrice de publication est un média en ligne traitant de l'actualité social du Pays de Loire. Il opère un suivi régulier de la question de l'accueil des populations des Roms localement et s'est notamment illustré dans le champ journalistique par la publication sur son site Internet de la circulaire du 5 août 2010 au début du mois de septembre de la même année.

« A leur décharge, les médias nationaux n'ont pas les moyens d'avoir une équipe de journaliste en permanence sur la question de l'accueil des Roms. Vous voyez ce que je veux dire. Et je vous assure que je ne plaisante pas lorsque je vous assure que c'est un sujet extrêmement complexe. Juridiquement complexe, techniquement complexe, politiquement complexe. Nous, et c'était notre gros avantage et c'est là dessus que, mais je le revendique sans complexe. On a beau être un média récent, on a beau être que trois journalistes mais nous, le suivi, on le fait de fait puisqu'on est spécialisé sur les questions sociales. Donc voilà, on ne fait que ça. Et puis on est sur une agglomération où la question de l'accueil des Roms se pose depuis plus de 10 ans. Et c'est là que prend selon moi ... que le métier de journaliste en local prend toute sa valeur. Bah c'est que le suivi, on le fait. Les acteurs, on est en contact avec eux tout le temps, tout le temps, tout le temps. »

B. L'effet « vacances » ?

Il faut également souligner le contexte estival de cette communication sécuritaire renouvelée du gouvernement, à l'orée du mois d'août. Certains des intervenants interrogés au cours d'entretien éprouvèrent des difficultés à parler de cette période précise car ils étaient en congés ou à l'étranger à cette période.

« _ Euh, en fait, oui, ouais. Je ... Vraiment, comme moi j'étais là pendant l'été au moment de Grenoble et qu'après j'étais à l'étranger. Je suis revenu fin août. J'ai un peu du mal là dessus à vous répondre. »

La période estivale est aussi un élément qui complique le travail de riposte sur la scène publique, de coordination des positions des acteurs associatifs. Un nombre plus restreint de personnes disposées à porter un combat médiatique sur cette question sont pleinement disponibles durant les premiers jours du mois d'août. Cette difficulté est décrite en ces termes par Laurent El Ghazi :

« _ Alors, on est au mois d'août. Tout le monde est en vacances. Je dis ça parce que par exemple, quand on a été ... Enfin, moi j'étais en Sardaigne. Quand on a ... Évidemment, on s'est communiqué avec un certain nombre de militants, de gens particulièrement informés, on a pendant cette première quinzaine d'août un mal de chien à répondre aux sollicitations de la presse. Parce qu'on est les uns et les autres

ailleurs. Michel Fèvre qui est le responsable du collectif Romeurope 94, euh, dit « Je n'ai pas arrêté, je n'ai pas arrêté, je n'ai pas arrêté ». Parce que c'était les seuls qui étaient présents à Paris. Donc, il y a sûrement cet effet vacances, mois d'août ».

On pourrait également réfléchir au fait que la question des expulsions de Roms est une question affectant directement la vie politique locale de nombreux élus, de droite comme de gauche, qui ont parfois été amenés à demander des expulsions de Roms en tant que propriétaire de terrains publics occupés. Dénoncer une généralisation d'une pratique à laquelle on participe ou sur laquelle il n'y a pas de discipline de parti représente un risque politique plus grand que de dénoncer une mesure symbolique car aux effets très limités comme celle de l'ouverture des motifs de déchéance de nationalité. Comme l'explique Cécile Petitdent à propos de l'exemple Nantais :

« Jean Marc Ayrault président du groupe PS à l'assemblée concerné lui même dans sa propre ville par la question étaient super emmerdés. Et ils le sont depuis longtemps sur cette question. Tout homme politique de gauche qu'il soit. »

Ce sera d'ailleurs l'objection faite à Martine Aubry, première secrétaire du parti socialiste suite à ces prises de positions tardives sur le point précis des expulsions de Roms. Cet exemple est particulièrement illustratif. Dénonçant à la fin du mois d'août les expulsions de Roms en Roumanie et Bulgarie, elle ne peut s'extraire de sa position de mairesse de Lille et de présidente de la LMCU, administration ayant procédé à des demandes d'évacuation de terrains occupés par des Roms. La majorité ironise sur le « double langage » de Martine Aubry accusée d'un positionnement politicien, d'être dans « l'invective et jamais dans la proposition »⁷³. Dominique Paillé, porte-parole de l'UMP déclare : « Sur les Roms, Martine Aubry adopte plus qu'un double langage, son attitude relève de la schizophrénie! C'est un peu docteur Jekyll et mister Hyde. Elle a du mal à coordonner sa pensée avec ses actes ». Ainsi, lors du discours de clôture de l'Université d'été du Parti Socialiste à la Rochelle le 29 août 2010, alors qu'elle prend position en déclarant « Ces évacuations brutales, ces charters de Roms sont indignes. Ils sont aussi juridiquement infondées », elle entame sa diatribe par cet aveu : « Alors bien sûr, je suis maire ». Elle doit se justifier et répondre des évacuations de terrains occupés illégalement par des Roms par la LMCU sur France Info lors d'une interview le 30 août 2010.

⁷³ « Roms : Le double langage du PS. Communiqué de l'Union pour un Mouvement Populaire », Août 2010. URL : <http://www.lemouvementpopulaire.fr/actualites/Roms-le-double-langage-du-PS-7222.html> (page consultée le 28 mars 2011)

Section 2. L'émancipation des expulsions de Roms du discours de Grenoble

Dans cette partie, nous cherchons à brosser un panorama des principaux acteurs ayant participé à la constitution des expulsions de Roms comme un problème public à part entière. La contestation des expulsions de Roms est bien entendue antérieure à leur publicisation. Il s'agit davantage de s'intéresser aux positions atypiques de certains acteurs publics contribuant à l'établissement d'un nouveau cadrage d'analyse davantage porté sur la question spécifique de l'insertion des Roms migrants et de la polémique autour des reconduites à la frontière.

§1. L'internationalisation d'une mise en lumière d'abord nationale

La prise de positions d'instances internationales taçant la politique d'expulsion mise en place par la France participe d'une rupture importante avec la présentation et le traitement national de la question des expulsions de Roms. L'entrée du débat sur la scène internationale contribue à l'orienter sur le terrain des valeurs et de l'image de la France dans le monde au détriment d'une perspective jusqu'alors davantage sécuritaire. Tentons ici de procéder à un tableau complet de cette internationalisation progressive.

A. Le CERD

La première incursion internationale remarquée quant à la question des expulsions de Roms est sans nul doute celle du CERD, le comité pour l'élimination de la discrimination raciale. Ce comité est chargé de contrôler l'application de la Convention pour l'élimination de la discrimination raciale entrée en vigueur en 1969 sous l'égide de l'ONU. La France a ratifié ce texte en 1971 lui conférant ainsi une portée contraignante. Le CERD est composé de 18 membres élus par les états parties prenantes à la convention. Les Etats signataires de la convention lui remettent tous les quatre ans un rapport détaillé faisant ensuite l'objet de suggestions et de remarques.

Or, la remise du rapport périodique de la France les 11 et 12 août 2010 est l'occasion pour des membres Comité de souligner leurs désapprobation des annonces récentes faites par Paris. Certains pointent une « *recrudescence notable du racisme et de la xénophobie* » et critiquent d'ores et déjà la politique gouvernementale à l'égard des Roms et des personnes d'origines étrangères. La réponse officielle par la voix de Pierre Lellouche le 13 août annonce la mise en

place prochaine d'un plan national de lutte contre le racisme pour la rentrée mais refuse toute critique. Les politiques entreprises par la France visent avant tout, à la croisée des deux lignes argumentatives employées par le gouvernement « à protéger les plus vulnérables contre les trafics d'êtres humains et à préserver le premier des droits de l'Homme, qui est le droit à la sécurité »⁷⁴. Lors de la publication du compte-rendu officiel de ces remarques et suggestions le 27 août, le CERD prend note des annonces françaises mais souligne sa préoccupation quant aux évolutions futures du droit de la nationalité française, quant à la situation légale des Gens du Voyage. Ces remarques touchent de manière guère voilée la nature des pratiques langagières d'une partie de la classe politique française.

« Le Comité recommande en outre à l'État partie d'intensifier ses efforts afin de combattre et d'enrayer la montée du racisme et de la xénophobie en utilisant tous les moyens, notamment en condamnant fermement tous discours racistes ou xénophobes émanant des responsables politiques »⁷⁵

Mais ce sont les préoccupations concernant les Roms qui retiennent la plus grande attention politique et font l'objet de réponses circonstanciées. Le comité fait état d'informations concernant des renvois collectifs de Roms du pays, pratique rendue illégale par le protocole additionnel n° 4 du 16 septembre 1963 de la Convention Européenne des Droits de l'Homme.

« 14. Le Comité s'inquiète de la montée des manifestations et des violences à caractère raciste envers les Roms sur le territoire de l'État partie. Il prend note de la déclaration faite par l'État partie lors du dialogue avec le Comité, selon laquelle aurait été mis en place un cadre régissant le retour volontaire des Roms dans leurs pays d'origine. Le Comité note que depuis la présentation de son rapport par l'État partie, des informations font état de ce que des Roms ont été renvoyés de manière collective dans leurs pays d'origine, sans que n'ait été obtenu le consentement libre, entier et éclairé de tous les individus concernés.

Le Comité rappelle à l'État partie ses déclarations et lui recommande de veiller à ce que toutes les politiques publiques concernant les Roms soient bien conformes à la présente Convention, d'éviter en particulier les rapatriements collectifs et d'œuvrer à travers des solutions pérennes au règlement des questions relatives aux Roms sur la base du respect plein et entier de leurs droits de l'homme (articles 2 et 5). »

Le jour même, lors de la conférence des ambassadeurs, la réponse française est assénée par l'ambassadeur français aux droits de l'homme François Zimeray puis par Bernard

⁷⁴ Pierre Lellouche, Réponse officielle au CERD, 13 août 2010.

⁷⁵ CERD, Examen des rapports présentés par les États partie conformément à l'article 9 de la Convention, Observations finales du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale : France, Soixante-dix-septième session, 2-27 août 2010. Url : http://www.cncdh.fr/article.php3?id_article=788 (page consultée le 30 avril 2011).

Kouchner à l'occasion de la protocolaire conférence aux ambassadeurs. Elle fustige la caricature des recommandations. Bernard Koucher déclare : « *Oui, nous acceptons la critique - comme les félicitations (et il y en a dans ce rapport), non nous n'acceptons pas la caricature. Non, nous n'acceptons pas les amalgames* »⁷⁶. La réponse au CERD est également pour le ministre des affaires étrangères la première occurrence d'une prise de position sur une question lui étant particulièrement difficile de par ses engagements passés comme il le reconnaît en ces termes : « *Je renierais mon engagement de toute une vie si je vous disais que ces éclats autour des Roms m'ont fait plaisir. D'autant que, comme Secrétaire d'Etat à l'action humanitaire, je m'étais beaucoup occupé d'eux* ». Nous étudierons par la suite ce positionnement atypique et sa situation dans les registres argumentatifs employés par le gouvernement.

Il n'en demeure par moins que la double irruption du CERD, respectant un calendrier de revue périodique des Etats signataires de la convention, participe d'un changement de cadrage d'analyse sur la question des expulsions de Roms. Rappel de valeurs et du droit international, l'aura de ces critiques dans le champ médiatique national est important suite à la remise du dossier français le 13 août et à la publication des conclusions le 27 août. L'intérêt de l'étude de l'impact du CERD dans le champ médiatique française réside en partie dans la sélection des motifs de préoccupations du comité. Le CERD en distingue une dizaine sur des sujets aussi variés que la législation dérogatoire appliquée aux Gens du Voyage, le nouveau Défenseur des Droits, la question des statistiques ethniques. Mais portées par le mouvement sécuritaire, les expulsions de Roms sont la mesure principale retenue par la presse française comme l'illustre les titres des articles de la période : « *Roms: blâme onusien contre Paris* »⁷⁷ pour Libération, « *L'ONU appelle la France à "éviter" le renvoi des Roms* »⁷⁸ pour Le Monde, « [Le CERD de l'ONU critique les renvois "collectifs" de Roms en France](http://www.lemonde.fr/societe/article/2010/08/27/l-onu-appelle-la-france-a-eviter-le-renvoi-des-roms_1403546_3224.html) »⁷⁹ pour le Nouvel Obs. Si Le Figaro préfère mettre en avant la réponse française du ministre des affaires

⁷⁶ Bernard Kouchner, Conférence des ambassadeurs, 27 août 2010.

⁷⁷ « *Roms: blâme onusien contre Paris* », Libération, 13 août 2010, Url : <http://www.liberation.fr/societe/0101651773-roms-blame-onusien-contre-paris> (page consultée le 30 avril 2011).

⁷⁸ Le Monde, 27 août 2010, Url : http://www.lemonde.fr/societe/article/2010/08/27/l-onu-appelle-la-france-a-eviter-le-renvoi-des-roms_1403546_3224.html (page consultée le 30 avril 2011)

⁷⁹ « [Le CERD de l'ONU critique les renvois "collectifs" de Roms en France](http://tempsreel.nouvelobs.com/actualite/societe/20100827.FAP7346/le-cerd-de-l-onu-critique-les-renvois-collectifs-de-roms-en-france.html) », 27 août 2010, Nouvelobs.com. Url : <http://tempsreel.nouvelobs.com/actualite/societe/20100827.FAP7346/le-cerd-de-l-onu-critique-les-renvois-collectifs-de-roms-en-france.html> (page consultée le 30 avril 2011).

étrangères, il s'accorde cependant sur le fond, la prééminence des expulsions de Roms comme objet de critique en titrant : « Roms : Kouchner réfute les «caricatures» de l'ONU »⁸⁰.

B. L'Union Européenne

La réaction des institutions de l'Union Européenne s'est faite en plusieurs étapes jusqu'à l'acmé en forme de désaveu de la commissaire Viviane Reding le 14 septembre déclarant souhaiter que la commission ouvre une procédure d'infraction à l'égard de la politique française. Dès le 29 juillet 2010, Mathieu Newman, le porte-parole de Viviane Reding, commissaire européenne à la Justice, aux droits fondamentaux et à la citoyenneté, réagit à la réunion de la veille à l'Elysée qui actait publiquement de la volonté d'intensification des évacuations de campements illicitement occupés par des Roms suivies de reconduites à la frontières. Il rappelle alors les principes généraux régissant les expulsions de citoyens communautaires au sein de l'UE : « *Les lois européennes sur la libre circulation des citoyens européens donnent le droit aux Etats membres de contrôler leur territoire et de lutter contre la criminalité. Il faut regarder au cas par cas pour les expulsions en cas de problème avec les individus* ». Son intervention, marquée du suivi de la commissaire européenne de cette annonce, est cependant suffisamment consensuelle pour que celui-ci doive se justifier d'une interprétation hasardeuse de l'AFP titrant que Bruxelles donnait « *quitus à Paris pour sa politique à l'égard des Roms* ». L'intervention se limite à un rappel du droit européen, la commission n'étant « *ni pour, ni contre les propositions françaises* »⁸¹. Le 18 août, alors que la presse française titre sur le premier départ aérien de Roms roumains reconduits à la frontière depuis le Discours de Grenoble et qu'Eric Besson, en voyage aux Etats-Unis souligne que ces reconduites ne sont pas liées aux récentes évacuations de terrains, le porte parole de la commission européenne rappelle à nouveau que la France "*doit respecter les*

⁸⁰ « Roms : Kouchner réfute les «caricatures» de l'ONU », Le Figaro, 27 août 2010. Url : <http://www.lefigaro.fr/politique/2010/08/27/01002-20100827ARTFIG00554-roms-kouchner-refute-les-caricatures-de-l-onu.php> (page consultée le 30 avril 2011)

⁸¹ « La Commission européenne "ni pour ni contre les propositions françaises" », 29 juillet 2010, Le Monde. Url : http://abonnes.lemonde.fr/politique/article/2010/07/29/roms-bruxelles-donne-son-feu-vert-a-la-france_1393640_823448.html (page consultée le 29 avril 2011)

*règles concernant la liberté de circulation et la liberté d'établissement*⁸². Le 25 août, la commissaire monte au créneau et prend pour la première fois publiquement position sur la question. Le ton se durcit mais reste diplomatique. Si la commissaire fait part d'une « certaine inquiétude » quant au débat, elle reconnaît que « *veiller à l'ordre public et à la sécurité des citoyens sur leur territoire national relève entièrement de la responsabilité des Etats membres* »⁸³. Elle appelle cependant à un respect strict du droit communautaire notamment en matière de libre circulation et de non-discrimination et met en garde la France : « *J'ai donc demandé à mes services d'examiner la situation en France dans son ensemble, et d'analyser en particulier si toutes les mesures prises respectent pleinement le droit de l'UE* ».

Comme on l'étudiera par la suite, le traitement institutionnel européen sera grandement modifié par le vote d'une résolution le 7 septembre 2010 par le parlement européen condamnant fermement les expulsions de Roms et par la demande de la vice-présidente de la Commission Viviane Reding le 14 septembre de l'ouverture d'une double procédure d'infraction contre la France.

C. Le Vatican

La position du Vatican est d'abord l'objet d'une interprétation puis surtout d'une bataille d'interprétations. Le pape Benoit XVI lors de la prière de l'Angélus au cours de la messe dominicale qu'il célèbre dans la cour de sa résidence d'été de Castelgandolfo déclare en effet le 22 août 2010 : « *Les textes liturgiques de ce jour nous redisent que tous les hommes sont appelés au salut. C'est aussi une invitation à savoir accueillir les légitimes diversités humaines* ». Cette saillie timide en Français devant journalistes est interprétée par certains médias comme un appel à la modération de la politique française d'expulsions des Roms. L'interprétation est généralement reprise sur la foi d'une dépêche de l'AFP publiée le jour même : « *Expulsions de Roms: la France rappelée à l'ordre par le pape et des religieux* »⁸⁴.

⁸² « *Polémique entre la France et la Commission européenne sur les mesures anti-Roms* », 18 août 2010, Libération. Url : <http://www.liberation.fr/politiques/0101652730-polemique-entre-la-france-et-la-commission-europeenne-sur-les-mesures-anti-roms> (page consulté le 29 avril 2011)

⁸³ Déclaration de Viviane Reding, Vice-présidente de la Commission Européenne sur la situation des Roms, 25 août disponible sur le portail www.europa.eu. Section Press Releases RAPID.

⁸⁴ AFP, 22 août 2010. Url : http://www.google.com/hostednews/afp/article/ALeqM5jiwLS_Qp11-5r_rHf1nux-oDuENw (page consultée le 1 mai 2011).

Elle l'est également sur la base d'un commentaire de Radio Vatican liant celles-ci à la petite phrase papale. « *Ces paroles prononcées en français par le Pape, ce dimanche, ne sont pas passées inaperçues alors que la polémique suscitée par les expulsions de Roms par la France continue de faire rage* »⁸⁵ peut-on en effet lire sur le site de la « voix du Pape et de l'église en dialogue avec le Monde ». C'est du moins le parti pris du média en ligne Rue 89 qui titre le jour même « *Roms, appel du pape à accueillir les "légitimités diverses"* »⁸⁶. L'information est très relayée par la presse française et également quelques journaux étrangers avec parfois des conclusions tranchées comme celles par exemple du Soir, grand quotidien belge publiant le 22 août un article intitulé : « *Expulsions de Roms : la France rappelée à l'ordre par le pape* »⁸⁷. Sud Ouest titre également le lendemain « *Le pape critique les expulsion des Roms en France* ». La position papale, objet d'interprétations l'est aussi de batailles. Ainsi, le Figaro quelques jours plus tard propose une toute autre version :

« Le pape lui-même s'y serait impliqué en donnant le dimanche 22 août, une leçon d'humanité à la France ... Ce qui – information vérifiée aux meilleures sources vaticanes – est rigoureusement inexact. Dans ces milieux, on parle d'«interprétations» de ses propos. Ajoutant que si Benoît XVI avait vraiment voulu parler des Roms, il l'aurait explicitement fait comme il en a l'habitude, après la prière de l'Angélus, afin d'attirer l'attention sur des situations dramatiques. Ces interventions-là sont toujours en italien, la langue de travail du Saint-Siège. Elles sont très précises sur le plan géographique pour justement éviter toute ambiguïté ».
88

Si les propos du pape restent sibyllins, ceux de son secrétaire du Conseil pontifical pour les migrants et les gens du voyage, Agostino Marchetto, étaient cependant plus explicites lorsque deux jours auparavant, il déclarait à la même AFP : « *Les expulsions en masse de Roms vont à l'encontre des normes européennes (...) "Il y a un principe de proportionnalité dans les réactions qu'on peut avoir vis-à-vis des délinquants. On ne peut pas généraliser et prendre tout un groupe de personnes et les expulser. La responsabilité est personnelle, elle*

⁸⁵ « *L'Angélus du Pape : les chrétiens doivent accueillir les légitimes diversités humaines* », 22 août 2010, Radio Vatican.

Url : http://storico.radiovaticana.org/fr1/storico/2010-08/417143_1_angelus_du_pape_les_chretiens_doivent_accueillir_les_legitimes_diversites_humaines.html (page consultée le 30 avril 2011).

⁸⁶ « *Roms : appel du pape à accueillir les "légitimes diversités"* », 22 août 2010, Rue 89.

URL : <http://www.rue89.com/2010/08/22/roms-lappel-du-pape-a-accueillir-les-legitimes-diversites-163461> (page consultée le 30 avril 2011).

⁸⁷ « *Expulsions de Roms, la France rappelée à l'ordre par le pape* », 23 août 2010, Le soir.

Url : <http://www.lesoir.be/actualite/france/2010-08-22/expulsions-de-roms-la-france-rappelee-a-l-ordre-par-le-pape-788761.php> (page consultée le 30 avril 2011).

⁸⁸ « *Pourquoi l'Eglise se mobilise pour les Roms* », Le Figaro, 31 août 2010.

n'est pas collective »⁸⁹. Le 8 octobre, le président de la République Française rend visite au Pape à Rome sans évoquer une seule fois les expulsions de Roms.

Doit-on considérer cette exégèse comme la conséquence d'une plus grande médiatisation des prises de positions nationales de prêtres et de dignitaires catholiques s'opposant aux expulsions de Roms ? C'est du moins ce que suggéraient certains médias comme le Figaro expliquant que « *sans en avoir eu l'intention, le Pape a servi de catalyseur à une protestation bien réelle contre la politique du gouvernement qui montait dans plusieurs secteurs de l'Eglise catholique de France. Elle a donné une audience à des prises de positions locales qui ne parvenaient pas à passer la rampe* ». On verra par la suite que ce surcroît d'intérêt médiatique est peut être à analyser à rebours. L'interprétation de la phrase papale est également l'expression d'une attente médiatique d'une réaction du Vatican suite à la mobilisation de plusieurs membres influents du clergé français en amont de la déclaration de Castelgandolfo.

D. Les réactions roumaines et bulgares.

La contestation internationale est également perceptible dans les prises de position officielles à l'étranger sur la question, à commencer par celles des deux pays directement concernés par la mise en lumière des reconduites à la frontière, la Roumanie et la Bulgarie. Les positions de ces deux pays sont ambivalentes. Acceptant pour une part une coopération active avec les services administratifs et diplomatiques français, les majorités gouvernementales roumaines et bulgares sont traversées par des contestations virulentes de la politique française en matière d'expulsions de Roms dans un contexte de négociation quant à l'adhésion de ces pays à l'espace Schengen. Ces prises de positions peuvent aussi être entendues comme une plus grande appétence de la presse nationale française aux discours de contestation de ces expulsions sur la scène internationale.

La coopération entre la France et la Roumanie porte principalement sur l'allocation par la Roumanie de moyens policiers et sur la signature d'accords bilatéraux quant à la prise en charge des mineurs isolés par exemple. Ainsi, le gouvernement roumain sous la pression

⁸⁹ « Vatican, les expulsions de Roms critiquées, 20 août 2010, Europe1.fr, Url :<http://www.europe1.fr/International/Vatican-Les-expulsions-de-Roms-critiquees-254829/http://www.europe1.fr/International/Vatican-Les-expulsions-de-Roms-critiquees-254829/> (page consultée le 30 avril 2011).

diplomatique nomme un secrétaire d'état aux Roms le 31 juillet 2010⁹⁰. Le 25 août, Le ministre de l'intérieur Brice Hortefeux reçoit en présence d'Eric Besson et de Pierre Lellouche deux ministres roumains à Paris pour s'entretenir de ces questions. Un communiqué de presse est publié à l'issue de la réunion et met en exergue la volonté commune de lutter contre les trafics d'êtres humains. Le 9 septembre, Eric Besson et Pierre Lellouche vont en retour en déplacement à Bucarest. Un communiqué de presse commun avec trois ministres roumains est publié dans lequel les ministres se déclarent attachés à la libre circulation au sein de l'UE, à la dignité humaine et à l'insertion des citoyens de l'UE dans leur pays. La France entend appuyer Bucarest auprès de l'Union Européenne en faveur de l'inclusion sociale des Roms⁹¹.

Cependant, à partir de la fin août et de manière croissante au cours du mois de septembre, des prises de position critiques roumaines et bulgares sont davantage relayées dans la presse nationale française. Ainsi, le 19 août, suites aux premières reconduites à la frontière depuis le discours de Grenoble, le ministre roumain des affaires étrangères s'inquiète des « *dérives populistes* », des « *dérapages xénophobes* » et souhaite une coopération avec la France sur cette question. Le lendemain, le président roumain Traian Basescu appelle à un programme d'insertion européen des Roms à la suite des événements français⁹². Finalement, le 23 septembre 2010, le parlement roumain condamne dans une déclaration publique les expulsions de Roms organisées par la France tout en refusant d'y voir tout lien avec l'adhésion future de la Roumanie à l'espace Schengen. "*La Chambre des députés et le Sénat prennent acte avec inquiétude des actions récentes des autorités françaises et d'autres Etats européens dirigées contre un groupe de citoyens roumains roms et qui se sont traduites par des expulsions ou des rapatriements de ces derniers, dans le cadre d'actions discriminatoires. Ces actions constituent une violation grave des droits et des libertés citoyennes*"⁹³.

Quant à la Bulgarie, dans la lignée des critiques de la Commission Européenne de la mi-septembre et suite à une expulsion de Roms bulgares, le président bulgare Gueorgui Parvanov

⁹⁰ « *Pressé par Paris, Bucarest promet de lutter contre les flux migratoires de Roms* », Le Monde, 4 août 2010.

⁹¹ Déclaration conjointe des ministres Roumains et Français, 9 septembre 2010.
Url : http://www.immigration.gouv.fr/IMG/pdf/CP_09092010_DeclarationCoinjointeRoumanieFrance.pdf (page consultée le 29 avril 2011)

⁹² « *La Roumanie réclame "un programme d'intégration" européen* », Le Monde, 20 août 2010

⁹³ « *Le parlement roumain condamne les expulsions de Roms* », Dépêche AFP, 23 septembre 2010

reproche à la radio nationale bulgare le 15 septembre à la France le renvoi de Roms bulgares et roumains selon lui "en décalage avec les valeurs européennes". "Je ne trouve pas normal le rapatriement de masse comme celui-ci. S'il y a des gens qui ont violé la loi, cette information doit être rendue publique (...) mais il ne faut en aucun cas évoquer une culpabilité sur le principe ethnique ». Comme le souligne Le Monde : « Il s'agit de la première protestation officielle bulgare à ce sujet, exprimée par le président issu de la gauche. Le gouvernement de centre droit a jusque-là adopté un ton plus conciliateur, laissant entendre que les reconduites touchaient plutôt des Roms roumains »⁹⁴.

Les réactions internationales s'enchaînent. Le bal ouvert par les remarques du CERD s'amplifie dans une dénonciation presque unanime, excepté le soutien du gouvernement italien. Le ministre de l'intérieur italien, Robert Maroni, membre de la Lega del Norte et fer de lance d'une politique similaire à l'égard des Roms en Italie salue la politique française le 21 août. Exacerbées au cours du mois de Septembre dans la foulée de la dénonciation de ces expulsions par le parlement européen et par la vice-présidente de la commission européenne Viviane Reding, ces dénonciations se font pressantes et rallient une large partie de la communauté internationale. A l'occasion le 13 septembre de l'ouverture de la quinzième session du conseil des droits de l'homme des Nations Unies à Genève, la Haute commissaire aux droits de l'homme Navi Pillay exprime sa préoccupation quant aux expulsions de Roms et déclare :

*« Cela ne peut qu'exacerber la stigmatisation des Roms et l'extrême pauvreté dans laquelle ils vivent. J'exhorte les Etats Européens, notamment la France, à adopter des politiques qui permettent aux Roms de surmonter leur marginalisation »*⁹⁵

Cette unanimité fait condamner ces expulsions par des lignes diplomatiques aussi éloignées que celles de Cuba et des Etats Unis à quelques heures d'intervalle. Fidel Castro publie le 13 septembre 2010 une tribune critique à propos des expulsions de Roms et de la diplomatie française, «La infinita hipocresía del Occidente » dans le journal cubain Gramma⁹⁶. Le 15 septembre, un responsable du département d'Etat de l'administration étatsunienne déclare à la presse : « À l'évidence, les droits des Roms sont importants pour nous, et

⁹⁴ « Le président bulgare hausse le ton contre les expulsions de Roms », Le Monde, 15 septembre 2010

⁹⁵ « Navi Pillay s'inquiète des déportations de Roms en France », Centre d'actualité de l'ONU, 13 septembre 2010. Url : <http://www.un.org/apps/newsFr/storyF.asp?NewsID=22952&Cr=droits&Cr1> (page consultée le 12 avril 2011)

⁹⁶ Fidel Castro, "La infinita hipocresía del Occidente", Diario Gramma, 13 septembre 2010. Url : <http://www.gramma.cubaweb.cu/secciones/ref-fidel/art222.html> (page consultée le 12 avril 2011)

nous invitons la France et d'autres pays à (les) respecter », information de l'Agence France Presse largement relayée dans les médias français.

§2. Prises de position dans le débat public national

L'analyse des prises de position quant aux expulsions de Roms au sein des arènes publiques nationales n'est pas exhaustive. Elle se focalise sur certaines interventions atypiques ou répétées ayant particulièrement contribué à l'autonomisation des expulsions de Roms de la matrice sécuritaire du discours de Grenoble. Il ne s'agit pas de nier l'importance des réactions de l'opposition quant aux expulsions de Roms, en particulier des élus Verts dont certains étaient mobilisés quant aux problématiques d'insertion des Roms bien avant la publicisation des reconduites à la frontière de Juillet. C'est ce que souligne Cécile Petitdent lors de notre entretien :

« _ Bah le parti qui est le plus clair sur cette question depuis très longtemps, c'est vraiment les Verts, qui mènent un combat depuis longtemps sur cette questions et ils disent. C'est les premiers à avoir dit vraiment ... leur ligne de conduite : « cette question ne peut se régler qu'au niveau européen ». A titre personnel, je crois qu'ils ont intimement raison. Ce n'est pas une ville ni même un pays qui peut régler, trouver des solutions à l'accueil des Roms au sein de l'Union Européenne. C'est vraiment au niveau européen que ça va se jouer. Et les verts, depuis longtemps militent là dessus. Localement, dans plusieurs villes, c'est eux qui ont milité pour la scolarisation des enfants Roms. »

Une mobilisation de long court à l'image de celle d'Hélène Flautre, eurodéputé de la circonscription du Nord comme le revendique son attaché parlementaire en région, Mélanie Vallée :

«Donc Hélène Flautre, elle a ... elle est investie sur les questions des migrants à Calais et depuis toujours. Et c'est tout à fait naturellement qu'elle a travaillé ... Il y a eu des Roms dans le Boulonnais il y a deux ans ... trois ans ? Donc, elle, elle avait suivi le collectif aussi. Elle les avait soutenus. Il y avait aussi eu un collectif dans le bassin minier qu'elle avait suivi, qu'elle avait soutenu. Et donc là, depuis ... je crois même qu'au printemps 2010, elle soutenait déjà le collectif. »

Dans cette section, nous souhaitons davantage mettre en exergue les positions publiques jugées détonantes par rapport à la structure du débat public.

A. Les prises de position de prêtres catholiques français

Le travail de dénonciation des reconduites à la frontière des populations Roms est également entrepris au niveau national par certains membres du clergé français et ce dès la

réunion du 28 juillet 2010. Ainsi, la conférence des évêques de France publie un communiqué de presse de l'aumônerie catholique des gens du voyage dès le 28 juillet 2010 appelant à renoncer aux « *effets d'annonce* » et à rechercher des solutions concrètes aux problèmes rencontrés par les Roms et Gens du Voyage en France, « *victimes de préjugés et d'amalgames, boucs émissaires désignés des difficultés de notre société, alors qu'ils en sont souvent les premières victimes.* »⁹⁷. Ces prises de positions s'opèrent dans le contexte d'un soutien associatif aux populations Roms constitué en partie de catholiques pratiquants. Bertrand Verfaillie a ainsi pu observer, dans le cadre de sa pratique associative, le lien entre la foi de certains militants et leur engagement en faveur des Roms :

« Un certain nombre de militants spécialisés entre guillemets mais uniquement par goût ... et peut être aussi par un ... une appartenance religieuse plus marquée que d'autres. Donc des militants qui allaient sur le terrain pour des actions humanitaires, de nourriture, vêtements, etc, distribution de vêtements »

De manière plus explicite, il évoque en fin d'entretien :

_ Peut être qu'on n'a pas assez ... enfin, moi, j'ai toujours fait beaucoup le lien, et les gens du collectif aussi entre le discours anti-rom et le discours anti-pauvre. Quand j'ai été interviewé chez Mermet, il l'a repris en titre de l'émission. C'était « Casse-toi, pauvre pauvre ». Et, et ça, ça n'apparaît pas forcément beaucoup aux gens. Ce sont les plus pauvres des pauvres. Ce que vous ferez au plus petit d'entre les miens. C'est-à-dire qu'il y a beaucoup de cathos. Vous voyez à quoi je fais référence ... C'est la parole de Jésus, ce que vous ferez aux pauvres ...

_ Oui oui, je...

_ Non mais, il y a beaucoup de cathos qui sont sensibles à ça. Les pauvres, les pauvres près de chez moi ».

Les interventions de membres du clergé se multiplient et participent par la même d'un intérêt médiatique accru. Le 12 août 2010, le cardinal André Vingt-Trois est reçu sur la radio RTL pour une interview avec le journaliste Jean-Michel Apathie. Il réagit de manière générale aux mesures proposées par le chef de l'état lors du discours de Grenoble dont les propos visant les Roms. Il dit regretter cette controverse dans des termes mesurés :

« _ Absolument. Vous êtes également membre ... vous avez été nommé par Benoit XVI membre du conseil pontifical pour la pastorale des migrants, que vous inspire les mesures concernant notamment les Roms et les gens du voyage ?

⁹⁷ Conférence des évêques de France, Communiqué de Presse « *Appel de l'aumônerie catholique des Gens du Voyage* », 28 juillet 2010, Paris. Url : <http://www.eglise.catholique.fr/conference-des-veques-de-france/textes-et-declarations/appel-de-l-aumonerie-catholique-des-gens-du-voyage-8795.html> (page consultée le 26 mars 2011)

_ Je pense que ce sont des mesures qui, euh, sont d'une certaine façon d'une grande continuité parce que dans tous les villages de France, depuis des décennies pour ne pas dire des siècles, les gens du voyage et les Roms, à l'époque on n'appelait pas ça les Roms, (rires) ont été la bête noire des maires et des populations. Donc ...

_ Et vous le regrettez ?

_ Je le regrette mais c'est comme ça. Cela veut dire qu'il y a un phénomène d'anxiété, de, de peur à l'égard de celui qu'on ne connaît pas, de celui dont on ne sait pas d'où il vient, celui dont on ne sait pas où il va. Mais là aussi, on ne peut pas développer une culpabilité générique. »

Il est reçu en geste d'apaisement à la fin du mois d'août par le ministre de l'intérieur, Brice Hortefeux. De même, les archevêques d'Arles, Monseigneur Dufour ou de Toulouse Monseigneur Le Gall, l'évêque de Montbéliard, Monseigneur Claude Schokert, l'évêque d'Evry, Monseigneur Michel Dubost⁹⁸ prennent position publiquement contre les expulsions de Roms. Ces interventions suscitent un effet de filtre médiatique favorable à ces interventions et font l'objet de nombreux commentaires journalistiques quant à l'inadéquation entre la politique défendue par le chef de l'état et les valeurs d'un électorat catholique réputé le soutenant. Ainsi, le Monde publie le 14 août un article intitulé : « *la défiance s'est installée entre les catholiques et Nicolas Sarkozy* ». Comme nous l'avons souligné, une phrase sibylline du pape prononcée lors de l'homélie dominicale du 22 août est interprétée par une partie de la presse comme accreditant encore davantage cette mobilisation d'archevêques et de cardinaux catholiques français. Le média en ligne Rue 89 publie le 23 août un article jugeant au contraire que « *Sarkozy a peu de risques de perdre l'électorat catholique* » tandis que le journal La Croix commande un sondage à l'institut CSA portant sur l'appréciation par les catholiques de l'intervention de l'église en faveur des Roms trois jours plus tard.

Ces interventions sont parfois l'objet de scandales comme lors de la lecture le 27 août par Monseigneur Le Gall à Lourdes d'une lettre son prédécesseur Monseigneur Salières publiée le 13 août 1942 ... L'information suscite une telle polémique que l'archevêque de Toulouse s'explique dans une lettre adressée aux rédactions le 30 août en ces termes :

« Contrairement aux propos véhiculés par certains médias et largement commentés par certains hommes politiques, je n'ai pas fait de parallèle entre LE SORT des Juifs durant la guerre et celui des Roms aujourd'hui, sort qui bien évidemment n'est pas comparable. Nos frères Juifs savent combien je tiens aux relations de qualité que nous développons.

⁹⁸ Voir ici une recension des interventions publiques de membres du clergé sur le site de la Conférence des Evêques de France. Url : <http://www.eglise.catholique.fr/actualites-et-evenements/actualites/reactions-suite-aux-expulsions-de-camps-de-roms-9031.html>

Mais en citant Mgr SALIEGE, j'ai invité les chrétiens et les hommes de bonne volonté, à avoir la même attitude d'accueil, de respect et de fraternité envers les Roms, que celle que mon prédécesseur demandait aux catholiques du diocèse de Toulouse en août 1942, et que Benoît XVI recommandait également aux pèlerins de langue française il y a quelques jours, pour éviter toute dérive ou tout excès. »

De la même manière, le père Arthur, prêtre assomptionniste lillois engagé avec l'association La Pierre Blanche auprès des populations Roms de la métropole renonce publiquement à sa médaille du mérite le 22 août 2010 après son office et en appelle à l'humanité du ministre de l'intérieur auprès de l'AFP⁹⁹. Il déclare également « *Je vous demande pardon, mais je prie pour que M. Sarkozy ait une crise cardiaque* », propos dont il s'excuse publiquement le lendemain.

Il nous faut cependant souligner l'élément principal de ces réactions nombreuses du clergé français. Leur couverture médiatique participe en effet également de l'imposition d'un nouveau cadrage d'analyse émancipé des autres propositions du discours de Grenoble et davantage centré sur les questions de l'insertion des Roms migrants et sur caractère polémique des reconduites à la frontières revendiquées par le gouvernement.

B. Une majorité frondeuse

La proposition politique du discours de Grenoble connaît une contestation publique immédiate de l'opposition mais participe également d'une mise en exergue des clivages divisant la droite de l'échiquier politique français. Ainsi, dans la foulée des propositions du chef de l'état, certains députés UMP mettent à nouveau en avant d'autres mesures également controversées comme la responsabilité pénale des parents de mineurs délinquants souhaitée par le député UMP Eric Ciotti¹⁰⁰ ou l'ouverture de la déchéance de nationalité aux personnes d'origine étrangère convaincues de polygamie comme le proposait au début du mois d'août le ministre de l'intérieur Brice Hortefeux. Parallèlement, dès le 30 juillet 2010, l'ancien premier ministre et à l'époque membre de l'UMP Dominique de Villepin répondant aux questions de Philippe Corbé sur RTL appelle à faire attention au poids des mots et dénonce la revendication publique d'une « *guerre contre la délinquance* » sans citer une seule fois les expulsions de Roms. Rachida Dati considère dans une tribune publiée dans Le Monde le 23

⁹⁹ « *Roms, le père Arthur regrette ses propos sur Sarkozy* », Libération, 22 août 2010.

¹⁰⁰ « *Eric Ciotti propose de mettre en prison les parents de mineurs délinquants* », Le Point avec l'AFP, 1 août 2010. Url : http://www.lepoint.fr/societe/eric-ciotti-propose-de-mettre-en-prison-les-parents-de-mineurs-delinquants-01-08-2010-1220984_23.php (page consultée le 15 avril 2011)

août que : « *le tournant pris dans le débat qui a suivi la proposition du président de la République concernant l'extension de la déchéance de la nationalité française, est regrettable* »¹⁰¹.

Cependant, à partir de la mi-août, des franges issues de la majorité gouvernementale participent également à une contestation davantage circonscrite autour de la politique d'expulsions des Roms roumains et bulgares. Ces prises de position rassemblent des partisans modérés, des députés déclarés villepinistes et se démarquant ici politiquement, des tenants de la droite chrétienne-démocrate. Ainsi, suite à l'évacuation d'un terrain de Montreuil occupé par des Roms, le député-maire de Castelnau-le-Lez Jean-Pierre Grand déclare à l'AFP le 14 août :

« Cette politique de démantèlement des camps illégaux tourne à l'ignoble (...) Peut-on être un député de la République et laisser faire cela sans réagir quand on découvre que les forces de l'ordre, intervenant très tôt le matin, trient les familles, les hommes d'un côté, les femmes et enfants de l'autre, avec menace de séparer les mères et les enfants ? »

Son intervention est d'autant plus remarquée qu'il alimente la comparaison de la politique gouvernementale avec celle menée en France sous le régime de Vichy : « *Tous les Républicains ne pourront que condamner ces méthodes qui rappellent les rafles pendant la guerre* »¹⁰². Dans Le Parisien du 16 août 2010, François Goulard, député UMP villepiniste réagit également à cette même expulsion dans des termes critiques mais plus modérés.

« Cette politique est choquante. On se moque des Français. Les problèmes de sécurité ne tiennent pas à quelques camps de Roms. On donne des gages à une partie de l'opinion pour une efficacité à peu près nulle (...) Sans faire des parallèles qui n'ont pas lieu d'être, ce n'est pas très glorieux pour un pays comme le nôtre de recourir à des méthodes que la situation ne justifie pas. Ce n'est pas à mettre à l'actif ni à l'honneur du gouvernement »

Dominique de Villepin avalise la modification du cadrage de ses lieutenants dans une tribune publiée dans Le Monde le 24 août¹⁰³ et au travers d'une interview accordée à la radio RTL. Fustigeant le discours de Grenoble et ses propositions jugées indignes, il ajoute à sa dénonciation de l'ouverture des motifs de la déchéance de nationalité la question du « *regard porté sur les Roms et Gens du voyage* ». Ces commentaires ont lieu dans un contexte de

¹⁰¹ « *Il faut retrouver notre unité dans les valeurs de la République* », Tribune de Rachida Dati, Le Monde, 23 août 2010

¹⁰² « *Roms : l'évacuation de Montreuil dénoncée à gauche et à droite* », Libération.fr avec l'AFP, 15 août 2010. Url : <http://www.liberation.fr/politiques/0101652134-roms-l-evacuation-de-montreuil-fait-reagir-a-gauche-et-a-droite> (page consultée le 15 avril 2011)

¹⁰³ « *Une tâche de honte sur notre drapeau* », Tribune de Dominique de Villepin, Le Monde, 24 août 2010.

réflexion quant à la création d'un groupe parlementaire indépendant et permettent une démarcation politique nette face aux propositions de l'exécutif.

Suite à la saillie papale du 22 août, c'est également une partie de la droite chrétienne-démocrate qui s'insurge plus spécifiquement en réaction aux expulsions de Roms. Ainsi, Christine Boutin dans un entretien accordé au Parisien le 14 août s'accordait sur la dénonciation stricte du discours de Grenoble dans son acception sécuritaire illustrée par la proposition concernant la déchéance de nationalité¹⁰⁴. Le 23 août 2010, elle met en avant la « *fêlure supplémentaire et importante* » entre l'UMP et le Parti Chrétien Démocrate liée directement à la politique revendiquée d'expulsions des Roms. « *L'affaire des Roms s'ajoute aux positions sur la bioéthique, le mariage et l'adoption homosexuels et la répartition de la richesse* ». Soutenant la légitimité de l'intervention papale, elle déclare à l'AFP quant à une possible séparation entre son parti et le mouvement populaire : « *Pour l'instant, à l'heure où je vous parle, non (...) Mais ça conforte notre réflexion sur 2012 et le fait que nous pourrions avoir un représentant dans cette élection présidentielle, moi ou quelqu'un d'autre* ».

C. La nouvelle influence des milieux associatifs

Lors d'une interview par Jean-Jacques Bourdin sur RMC, le secrétaire général de l'UMP de l'époque, Xavier Bertrand est longuement interrogé sur la circulaire du 5 août 2010 révélé par la presse et prouvant la discrimination sur base ethnique des populations Roms. Alors que le journaliste l'interroge pour savoir si cette circulaire le choque, Xavier Bertrand répond :

*« L'hypocrisie me choque. L'hypocrisie du parti socialiste, **L'hypocrisie de ces associations**. Et moi, je vais vous dire une chose. Tous les reportages, même sur votre antenne, mais qu'est ce qu'on attend pour aller demander aux Français qui sont à coté d'un camp illégaux de Roms ce qu'ils en pensent ? Est-ce que vous pensez que ce sera **la même attitude que ces associations de bien-pensants** ? Je suis désolé, les associations sont dans leurs rôles quand elles viennent aider, accompagner. Quand elles viennent en permanence dénoncer la politique du gouvernement. Je le dis, les campements sont illégaux, ils sont démantelés en vertu de décision de Justice. Dans un état de droit, on fait respecter la loi. »¹⁰⁵*

L'hypocrisie ici raillée par le secrétaire général de l'UMP est celle des tenants les plus importants selon lui de la dénonciation illégitime des expulsions de Roms : le parti socialiste

¹⁰⁴ « Sécurité : Pour Boutin, il faut arrêter de "cultiver la peur" », Le Parisien, 14 août 2010.

¹⁰⁵ Interview de Xavier Bertrand, Secrétaire Général de l'UMP par Jean-Jacques Bourdin sur RMC, 13 septembre 2010.

sorti de son mutisme à la fin août, les médias et leur cadrage médiatique défavorable selon l'argument déjà analysé en amont mais surtout les associations. Ligue des droits de l'Homme, MRAP, les associations de défense des droits de l'homme et de défense des migrants sans papiers se mobilisent pour contester la politique mise en lumière par le gouvernement. Cette coordination, cet engagement en dénonciation collective est ainsi l'élément moteur de l'organisation d'une manifestation nationale le 4 septembre, jour anniversaire de la proclamation de la III^{ème} république. Une centaine de milliers de personnes défilent à Paris et dans les grandes villes de province à l'appel : « *Face à la xénophobie et à la politique du pilori : liberté, égalité, fraternité !* »¹⁰⁶. L'intérêt associatif suscité par la publicisation des expulsions de Roms est décrit par le président de la FNASAT lors de notre entretien :

« Donc, il y a. Enfin, des gens qui ne s'étaient jamais intéressés à cette question ... bah, il y a le réseau RESF, il y a la ligue des droits de l'homme. Des gens qui s'intéressaient, qui étaient militants plus ou moins de ces questions droits des étrangers, discriminations ou exclusion sociale, euh, sont aujourd'hui sensibilisés voir mobilisés sur ces questions là. L'UEJF, c'était pas vraiment leur cœur de cible, on va dire ».

De manière plus générale, « *Les collectifs qui s'en occupent n'ont jamais eu autant de forces.* » comme le souligne Bertrand Verfaillie. Le rapport de force, en particulier auprès des mairies socialistes, de gauche tourne à la faveur des associations de soutiens et des collectifs engagés contre des expulsions rendues scandaleuses par leur affichage public. Comme le souligne Mélanie Vallée, membre du comité de soutien aux populations Roms sur la métropole lilloise. Celle-ci lie la décision prise par la maire socialiste de geler les demandes d'expulsions sur les terrains de la communauté d'agglomération au contexte national de contestation des expulsions mais également à l'action renforcée du collectif.

« Et puis après, le collectif, il a agit aussi tant auprès des politiques ... Enfin, si la LMCU a réagit comme ça comme ils l'ont fait, ce n'est pas uniquement parce que Martine Aubry, ça l'arrangé en tant que première secrétaire du PS, dans sa collectivité, il ne se passerait plus d'expulsions, je ne sais plus quoi. Euh, après, c'est quand même aussi parce que le collectif l'a incité. Ça, c'est évident. »

§3. La transformation du traitement médiatique des expulsions de Roms dans l'espace public français

¹⁰⁶ « *Manifestations du samedi 4 septembre 2010* », Rubrique Actualité sur le site de la Ligue des droits de l'homme. Url : Manifestations du samedi 4 septembre 2010 (page consultée le 8 mai 2011)

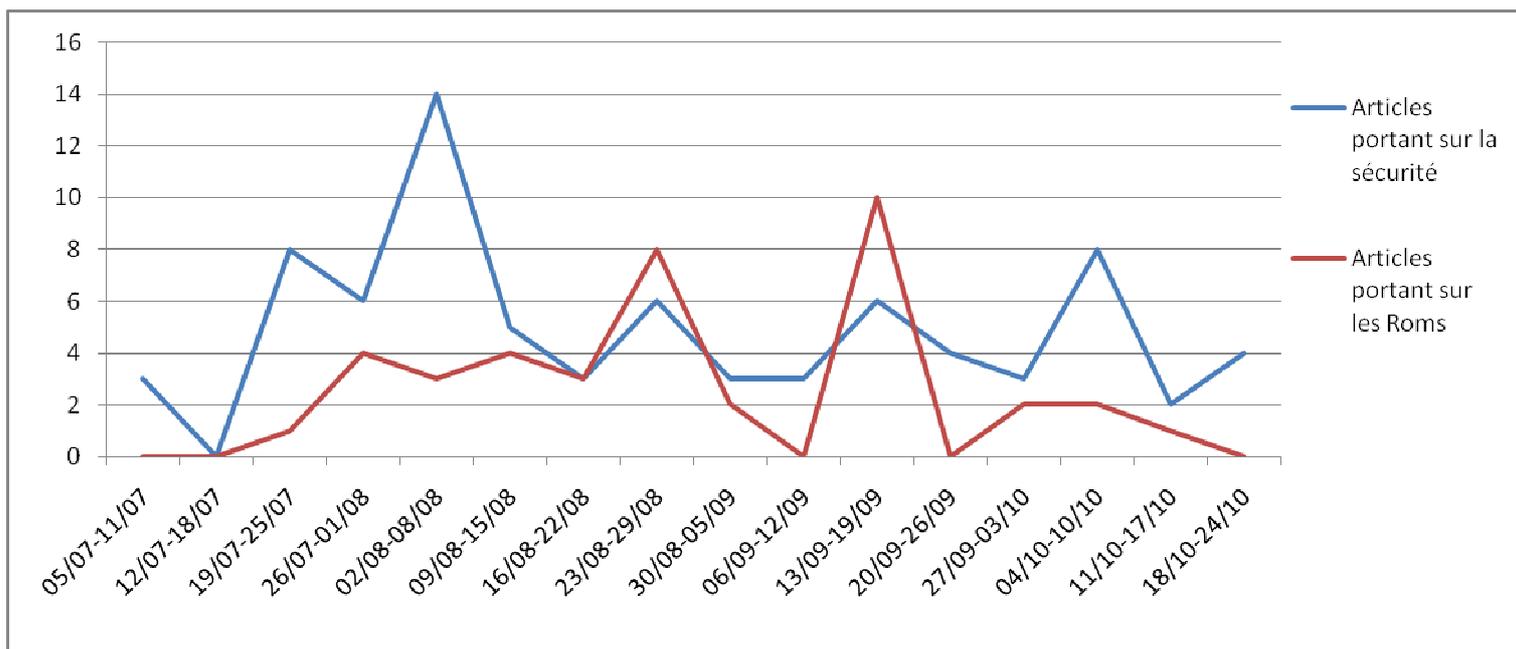
On assiste donc au cours du mois d'août et ce jusqu'à l'acmé du Conseil européen du 15 et 16 septembre à un basculement du traitement médiatique de la question des expulsions de Roms sous l'impulsion de divers acteurs publics internationaux et nationaux. Ce basculement est la traduction médiatique de la constitution des reconduites à la frontières de Roms roumains et bulgares comme problème public autonome dissociable du discours de Grenoble et de sa matrice sécuritaire.

A. A la une de la presse française : l'étude des premières pages du Monde et du Figaro

Le tableau que nous proposons ici s'en veut une illustration. Il est le fruit d'une recension exhaustive de l'ensemble des articles du Monde et du Figaro sur la période allant du 5 juillet jusqu'au 24 octobre 2010. Nous différencions ici les articles ayant pour objet principal la sécurité publique en lien avec le cadrage du discours de Grenoble et ceux ayant pour objet principal les expulsions de Roms pratiquées par l'administration française.

Le choix des articles concernant directement la controverse concernant les expulsions fut relativement aisé, appuyé par la pratique de l'ouverture des titres concernés par l'encart « Roms ». Le choix des articles du corpus concernant la sécurité fut souleva des questionnements méthodologiques. L'acception large de la « sécurité » restait à définir. Nous avons décidé d'exclure du bloc d'articles portant sur la sécurité ceux traitant des acceptions socio-économiques ou juridiques mais également ceux traitant du terrorisme international ou de problèmes de délinquance à l'étranger pour ne conserver que les articles concernant la délinquance en France. Il s'agit en effet d'évaluer la portée du cadrage résolument national opéré par le discours de Grenoble. A titre d'exemple, l'article en pages 9 mais présenté en première page de l'édition du Figaro du samedi 18 septembre intitulé : « *Alerte terroriste à Londres pendant la visite du souverain pontife* » n'a pas été retenu dans le bloc des articles en première page traitant de la sécurité. De même, les articles traitant de la question des otages français à l'étranger n'ont pas été retenu dans ce corpus. Au contraire, la Une de l'édition du Figaro du 30 septembre 2010 : « *Menace terroriste en Europe, les services français sur le qui-vive* » a été retenu. Nous avons également pondéré en appliquant un coefficient de 2 les Unes par rapport aux simples renvois à des articles à l'intérieur des journaux.

Graphique 1. Evolution des premières pages du Monde et du Figaro.



Ce graphique ne vise pas à l'exhaustivité. Il est cependant assez illustratif de notre monographie quant au traitement national des expulsions de Roms. La couverture médiatique sécuritaire connaît un premier pic remarquable lors des événements de Saint-Aignan et de la Villeneuve puis un second la semaine suivant le discours de Grenoble. Celle-ci conserve par la suite un motif assez stable jusqu'à la fin octobre. Au contraire, la couverture médiatique des expulsions de Roms et des problèmes afférents à ces expulsions suit un patron très différent. Apparaissant avec la matrice responsable du pic sécuritaire du début du mois d'août, elle augmente sensiblement tout au long de ce mois à la suite des interventions d'institutions internationales, d'activité de scandalisation d'acteurs publics nationaux jusqu'à se détacher entièrement de la configuration narrative ayant permis de la porter au cœur des arènes publiques pour dépasser la couverture médiatique sécuritaire lors de la semaine du 23 au 30 août. Elle connaît ensuite un nouveau pic lors de la semaine de la révélation publique de la circulaire du 5 août et du Conseil Européen en 15 et 16 septembre suivant le communiqué du 14 septembre de la commissaire européenne Viviane Reding. Puis, un silence relatif se fait à nouveau sur ce sujet dans le traitement national de l'actualité. Comme l'analyse Mélanie Vallée :

« Il y a eu un moment de crise. Tout le monde s'est un peu saisi de la question. Puis en fait, les personnes qui travaillaient déjà sur la question avant continuent de s'en occuper et ceux qui ne s'en occupaient pas prennent du retrait parce que voilà, c'est quand même un sujet très sensible, très compliqué. Si on est pas obligé d'être sur le devant de la scène, on y va pas. Donc en fait, en ce moment, on se retrouve avec les acteurs qui ont toujours travaillé sur la question. Et donc, c'est ... Donc c'est plus le

même traitement et c'est plus la même façon de faire les choses et de voir les choses. ».

Pour appuyer davantage cette assertion, nous proposons d'analyser les composantes principales de cette transformation du cadrage d'analyse par l'étude exhaustive de la production de sondages de la fin août jusqu'au mois de septembre 2010 sur ce thème dans la même perspective que celle développée sur la période allant de la fin du mois de Juillet jusqu'à la mi-août.

B. L'autonomisation des expulsions de Roms par rapport au programme sécuritaire gouvernemental

Nous avons procédé précédemment à la rapide étude des principaux sondages publiés au début du mois d'août quant au thème sécuritaire imprimé à la mi-juillet. Ces sondages se faisaient le reflet d'un champ médiatique national principalement intéressé par la déchéance de la nationalité et n'étudiant la publicisation des expulsions de Roms qu'au regard de son appartenance à un cadre sécuritaire plus ample. A partir du 26 août, la production de sondages se fait particulièrement riche et sensiblement différente de celle prévalant les jours suivant le discours de Grenoble. Ce jour là, trois journaux publient des enquêtes centrées autour de la question des expulsions de Roms.

Le Figaro d'abord publie un sondage réalisé sur Internet par OpinionWay en deux parties. La première vise à déterminer l'opinion du panel quant au "*démantèlement de certains camps de Roms*" et quant à "*l'expulsion vers la Roumanie de Roms sans papiers*". 69 et 65% des sondés s'y déclarent favorables contre 31 et 34% d'avis opposés. La deuxième vise à connaître les personnalités politiques inspirant le plus de confiance au panel pour mener à bien la lutte contre l'insécurité. 10 noms sont proposés aux sondés. Nicolas Sarkozy arrive en tête suivi par Marine Le Pen. Un sondage de l'institut CSA publié par le Parisien le même jour sur la même question obtient des résultats sensiblement divergents. Le sondage consiste à répondre à la question suivante : "*Vous savez que le gouvernement procède actuellement à des reconduites en Roumanie de Roms dont les camps ont été démantelés cet été. Êtes-vous favorable ou opposé à ces reconduites ?*". Les réponses agrégées sont là encore plus précises et limitent l'effet de consensus puisque sont prises en comptes les réponses des personnes ne se prononçant pas et que les avis sont différenciés selon la sympathie politique déclarée des sondés. Ainsi, seuls 48% des interrogés se déclarent favorables contre 42 d'avis défavorables

et 10% ne se prononçant pas. Le clivage est là encore marqué entre sympathisants de gauche et de droite. Le biais le plus évident réside indubitablement dans la formulation par le questionnaire du Figaro des mesures. Ce sondage qualifie en effet la procédure testée "*d'expulsion*" et non de "*reconduite en Roumanie*" mais surtout, il définit les Roms comme des individus "*sans papiers*". Or, les citoyens roumains et bulgares concernés sont depuis 2007 citoyens européens, n'ont pas besoin de visa ou d'autorisation pour circuler sur le territoire français et n'ont besoin que d'une carte d'identité ou d'un passeport pour bénéficier des droits communautaires à la libre circulation. La formulation du questionnaire induit une illégalité de la présence des Roms comme uniforme et indubitable. Elle présente la circulation libre de citoyens communautaire sur le territoire européen comme une forme d'immigration clandestine. Ce biais fut relevé par de nombreux médias tel le journal Libération¹⁰⁷, le média en ligne Arrêt sur Images¹⁰⁸. De son côté, le journal La Croix publie une autre partie du sondage de l'institut CSA¹⁰⁹ portant plus spécifiquement sur l'intervention de l'église catholique dans le débat sur les expulsions de Roms. L'objet de l'enquête consiste à interroger un panel devant prendre position sur l'énoncé suivant : "*Vous savez que l'Eglise Catholique a critiqué la politique du gouvernement en matière de sécurité et notamment sa politique à l'égard des Roms. Diriez-vous qu'en prenant une telle position, l'Eglise Catholique était dans son rôle ou n'était pas dans son rôle ?*". Les réponses sont sous-divisées entre celles des sympathisants de droite et de gauche. Les résultats de l'enquête pour les sondés s'étant déclarés "*catholiques*" et "*catholiques pratiquants*" sont également connus.

Là encore, l'intérêt principal de la comparaison de ces trois sondages ne réside pas dans leurs résultats mais dans le miroir qu'ils tendent de certaines appétences médiatiques. Tout d'abord, les évacuations et les expulsions de Roms sont désormais le thème central des trois enquêtes. Objet unique des sondages publiés par Le Figaro et Le Parisien, elles sont la mesure principale que retient l'enquête publiée par La Croix de la "*politique du gouvernement en matière de sécurité*". Les expulsions sont un objet autonome de controverse au cœur de l'arène public. De plus, les motivations des commanditaires relient explicitement ces enquêtes

¹⁰⁷ "*Le sondage qui confond Roms et sans papiers*", 27 août 2010, Libération. Url : <http://www.liberation.fr/societe/0101654428-le-sondage-qui-confond-roms-et-sans-papiers>

¹⁰⁸ <http://www.arretsurimages.net/vite.php?id=8946>

¹⁰⁹ "*La réaction des Français aux prises de position de l'Église concernant la politique de sécurité*", 27 août 2010, Sondage réalisé par CSA pour La Croix. Enquête réalisée par téléphone du 24 au 25 août 2010 avec un échantillon de 1000 personnes. Marge d'erreur: environ 3,1%.

aux prises de position atypiques des jours passés. C'est le cas du Figaro qui commente ces résultats en ces termes :

*" Le quasi-plébiscite à l'UMP rassurera l'Elysée après la controverse des derniers jours. Les anciens premiers ministres Dominique de Villepin et Jean-Pierre Raffarin ont en effet donné de la voix contre le virage sécuritaire opéré pendant l'été. Le sujet des Roms, qui a suscité la polémique jusqu'au Vatican, est que plus que jamais clivant entre la droite et la gauche "*¹¹⁰

De la même manière, l'article du Parisien propose l'analyse suivante :

*" Après l'approbation qui avait suivi les premières annonces gouvernementales sur ce dossier, fin juillet, l'opinion a évolué (...) L'Elysée ne pourra que se réjouir en constatant que ni les flèches de Villepin, ni les réserves de Raffarin, ou encore celles de Juppé n'ont influencé l'électorat de droite. "*¹¹¹

La commande de l'enquête est motivée par la volonté de connaître l'état d'une opinion jugée fluctuante et de l'impact des déclarations critiques de personnalités de la majorité en place et de l'église catholique sur celle-ci. C'est d'ailleurs l'objet plus spécifique du sondage publié par La Croix quant à la légitimité des prises de position de l'église catholique sur la question. Ces sondages sont donc le reflet d'une autonomisation du traitement médiatique de la question des expulsions de Roms sous l'influence d'acteurs nationaux

C. Une perspective internationale

Au delà de l'autonomisation du problème public que représentent désormais les expulsions de Roms, la production sondagière est également la marque d'un changement de perspective sur la question. Les expulsions de Roms, envisagées principalement au travers du prisme sécuritaire à l'origine de leur mise en lumière, sont par la suite perçues dans un cadre davantage international. Cette émancipation progressive de son tribut sécuritaire est perceptible au travers des enquêtes d'opinion publiées au cours du mois de Septembre quant aux expulsions de Roms portant davantage sur la question des valeurs et de l'image de la France dans le Monde. Dans la lignée du sondage publié le 6 août par l'Humanité, l'hebdomadaire le Nouvel Observateur publie le 9 septembre un sondage portant sur "*Les Français et la politique du gouvernement de Nicolas Sarkozy à l'égard des Roms et des*

¹¹⁰ "Roms : Les Français soutiennent massivement le gouvernement", 26 août 2010, Le Figaro.

¹¹¹ "Moins d'un français sur deux approuve les expulsions", 25 août, Le Parisien. Url : <http://www.leparisien.fr/politique/moins-d-un-francais-sur-deux-approuve-les-expulsions-25-08-2010-1042876.php> (consulté pour la dernière fois le 26 avril 2011)

immigrés"¹¹². L'objet de l'enquête est d'obtenir l'opinion d'un panel sur la conformité de "*la politique menée par le gouvernement de Nicolas Sarkozy à l'égard des Roms et des immigrés*" et des "*valeurs de la République Française*". Les sondés doivent ensuite prononcer un jugement au choix sur cette politique. Le sondage propose deux alternatives marquées : cette politique serait un enjeu réel du débat politique, "*une réponse à une attente d'une majorité de Français*" ou au contraire une manœuvre politicienne, "*destinée à séduire l'électorat d'extrême droite*". Les résultats sont partagés. Reste qu'il ne s'agit plus pour le panel de se prononcer sur l'opportunité de ces mesures mais de les juger comme objet politique et de les appréhender selon un ensemble de valeurs.

A la suite du Conseil Européen du 15 et 16 septembre 2010, l'évolution de la perception désormais internationale des expulsions de Roms est également actée par la publication de plusieurs sondages. Le premier publié le 18 septembre par le Parisien et réalisé par l'institut CSA porte sur "*La réaction des Français aux critiques internationales à l'égard de la politique française envers les Roms*"¹¹³. L'objet de l'enquête est double. Il s'agit de connaître l'importance qu'accorde le panel aux critiques "*d'un certain nombre de pays et de l'Union Européenne*" quant à la politique française à l'égard des Roms. 54% des personnes interrogées déclarent y accorder une très grande ou une assez grande importance contre 46% déclarant y accorder une assez faible ou une très faible importance. Le sondage interroge ensuite son panel sur la question du rôle ou non "*de l'Union européenne (...) critiquant la politique du gouvernement français*". 56% des interrogés la juge dans son rôle. Un sondage similaire publié par le Figaro et réalisé par OpinionWay conclue au contraire que 56% des interrogés n'approuvent pas la décision de l'UE "*d'envisager le lancement prochain d'une procédure contre la France pour infraction à la législation européenne aux reconduites de Roms*". Le traitement de la question de l'expulsion des Roms ne fait plus l'objet d'un débat plus général sur le programme sécuritaire développé par le discours de Grenoble. Il ne s'agit plus de s'interroger sur l'opportunité d'expulser ou non ces populations mais davantage de s'interroger sur le retentissement international d'expulsions controversées.

Le sondage publié le 19 septembre dans le journal Sud Ouest Dimanche se fait lui aussi l'écho de l'internationalisation du traitement médiatique de la question des expulsions de

¹¹² Publié le 9 août 2010 dans le Nouvel Observateur. Sondage réalisé par LH2 pour Le nouvel Observateur. Enquête réalisée par téléphone du 3 au 4 septembre 2010 avec un échantillon de 973 personnes.

¹¹³ Publié le 18 septembre 2010 dans le Parisien. Sondage réalisé par CSA pour Le Parisien/Aujourd'hui en France. Enquête réalisée par Internet du 16 au 17 septembre 2010 avec un échantillon de 800 personnes.

Roms. En effet, celui-ci porte sur "*La perception de l'image de la France à l'étranger*"¹¹⁴. 71% des interrogés considèrent que l'image de la France s'est dégradée. La présentation de l'enquête commente de la sorte les résultats : "*Parmi les épisodes marquants de ces dernières semaines, la politique de démantèlement des camps de Roms sur notre territoire a, sans doute, contribué à accentuer le sentiment de dégradation de l'image du pays*"¹¹⁵. Ces sondages peuvent être interprétés comme illustratifs d'un intérêt accru des sondés pour la question puisque le pourcentage de personnes ne se prononçant pas est de 0% pour les deux enquêtes. Ils sont surtout la marque d'un traitement différent de la question des expulsions de Roms. Celui-ci se fait selon un cadrage reposant sur deux postulats : une perspective internationale et la présomption d'un sujet portant à controverse puisqu'un objet de critiques. L'imposition de problématique développée majoritairement par ces enquêtes est celle d'une mesure controversée et dégradant le rayonnement international du pays loin de la représentation d'une adhésion des Français à une mesure nécessaire dans un contexte d'insécurité nationale.

Conclusion

Il n'est pas question de nier que les expulsions de Roms font débat et acquièrent le statut de problème public dès leur mise en lumière par le gouvernement à la fin du mois de Juillet. Tout est question ici de cadrage. Les expulsions de Roms, d'abord principalement envisagées comme l'une des mesures du programme présenté lors du discours de Grenoble, se détachent en partie de la matrice sécuritaire dont elles sont issues sous l'influence de l'internationalisation de la controverse et d'une transformation des prises de positions politiques nationales les concernant. Le traitement médiatique des expulsions évolue sensiblement pour être davantage l'objet d'un débat de valeurs et d'image. La controverse portée au sommet européen achève définitivement cette évolution.

¹¹⁴ Publié le 19 septembre dans Sud Ouest Dimanche, Sondage réalisé par Ifop pour Sud Ouest Dimanche. Enquête réalisée par téléphone du 16 au 17 septembre 2010 avec un échantillon de 965 personnes.

¹¹⁵ "Les Français ont mal à leur image", Sud Ouest Dimanche, 19 septembre. Url : <http://www.sudouest.fr/2010/09/18/sondage-ifop-sud-ouest-dimanche-pour-71-des-sondes-l-image-de-la-france-a-l-etranger-s-est-degradee-188680-3.php> (consulté la dernière fois le 26 avril 2011)

Chapitre 3. L'infléchissement du discours gouvernemental

Introduction

A mesure que les expulsions de Roms se constituent comme un problème public à part entière, détachées du cadre sécuritaire qui présidât de leur mise en lumière, se laisse percevoir une forme d'infléchissement de la ligne d'argumentation gouvernementale les justifiant. Il ne s'agit pas d'une évolution du *cadrage du pronostic* dans la mesure où la solidarité gouvernementale contraint suffisamment les acteurs politiques parties prenantes de cette publicisation. Les oppositions aux expulsions de Roms au sein du gouvernement sont des positions marginales, toujours suivies de précautions rhétoriques nombreuses. Elles seront l'objet de l'étude du registre de la prière parmi les prises de position des membres du gouvernement.

Si le cadrage de pronostic reste donc très majoritairement homogène au sein du gouvernement tancé par une partie de sa majorité, le *cadrage d'analyse* évolue sensiblement. Les expulsions de Roms ne se justifient plus seulement au titre de la *guerre totale contre la délinquance*. Cet infléchissement de la ligne d'argumentation peut être analysé sous deux manifestations principales. C'est tout d'abord une plus grande perméabilité du discours gouvernemental à la ligne d'argumentation « humanitaire » concernant les Roms. Cette perméabilité est différenciée, plus importante ou plus ténue selon les membres du gouvernement. On procédera donc à une interprétation détaillée des grandes caractéristiques de cette légitimation des expulsions « *pour leur bien* » en tentant de retrouver le cadre plus global de production de ce discours. L'infléchissement se traduit aussi par une atténuation du lien évoqué entre immigration et délinquance lors du discours de Grenoble. Plus globalement, on assiste à un rétrécissement du champ du dicible dans l'espace public. Ce rétrécissement est paradoxalement avalisé et nourri par les acteurs ayant eux-mêmes participé à la recomposition des bornes du dicible. Cet infléchissement est chronologiquement corrélé à la constitution des expulsions de Roms comme problème public indépendant. On tentera cependant de retranscrire la progressivité du processus à l'œuvre. Il ne s'agit pas d'une transformation d'une justification sécuritaire des expulsions en une justification « humanitaire » mais plutôt à la plus grande perméabilité des prises de position gouvernementale à la seconde ligne d'argumentation.

L'impact de l'infléchissement du cadre d'analyse est cependant très faible, auprès par exemple du milieu associatif de soutien aux populations Roms. La plus grande perméabilité

de la ligne d'argumentation humanitaire au cours de la controverse estivale et plus généralement l'hétérogénéité même de l'activité communicationnelle du gouvernement quant aux expulsions de Roms n'ont pas été relevé ou marginalement par les acteurs associatifs et politiques interrogés dans le cadre de ce mémoire.

Lors de l'entretien avec Bertrand Verfaillie : « _ *Comment vous avez envisagé la coordination du discours au sein du gouvernement. Parce qu'il y a beaucoup d'acteurs gouvernementaux qui parlent des expulsions de Roms. Comment ?*

_ *J'ai pas vu beaucoup de nuances, franchement (...) Alors après, entre Hortefeux et Sarko, il y a pas une feuille de papier à cigarettes de différences. Qui est ce qui a eu un discours différent ? J'ai pas fait attention, j'ai pas ... Qui, qui ? Il y a eu des nuances intéressantes, surtout importantes ? »*

Comme lors de l'entretien avec Laurent El Ghozi : « _ *Et comment vous avez perçu l'hétérogénéité du discours gouvernemental par rapport aux expulsions de Roms ?*

_ *C'est à dire ? Une hétérogénéité. Il y a quand même ... Moi, je trouve quand même qu'il y a plutôt une homogénéité (...)*

_ *Mais en fait, je ... quand je parlais d'hétérogénéité, je n'évoquais pas l'opportunité d'expulser les Roms, l'opportunité sur laquelle la quasi totalité des membres du gouvernement étaient officiellement d'accord, mais sur la manière dont on présente la nécessité de cette expulsion.*

_ *Moi, je n'ai pas perçu ça. On est quand même très, très. Enfin, on est quand même sur un discours essentiellement sécuritaire, quoi.*

_ *Oui oui, il y a ...*

_ *Pas de ... qui, qui aurait pu dire ? Qui a exprimé d'autres ... points de vue par exemple ? »*

L'objectif de ce dernier chapitre est donc d'étudier l'impact qu'a pu avoir la constitution des expulsions de Roms comme problème public à part entière et international telle que vu au chapitre précédent dans la justification de celles-ci par le gouvernement. La publicisation par l'exécutif d'une politique publique bien antérieure lui échappe progressivement pour nécessiter peu à peu une adaptation stratégique.

Section 1. La prévalence d'une légitimation humanitaire des expulsions de Roms

La prévalence de la légitimation « humanitaire » des expulsions de Roms roumains et bulgares s'impose progressivement au fil de l'été aux membres du gouvernement. Elle trouve

sa caution la plus officielle dans l'intervention tardive du premier ministre sur la question des expulsions de Roms le 24 août 2010, insistant dans un communiqué de presse « *sur la nécessité d'agir avec fermeté, continuité et justice, sans laxisme ni excès. La lutte contre l'immigration irrégulière ne doit pas être instrumentalisée de part et d'autre. La tradition humaniste de la France va de pair avec le respect de ses lois par tous ceux qui se trouvent sur son territoire. Il est du devoir de l'Etat d'assurer le respect de la légalité républicaine* ».

§1. Constaté l'offense : « les échanges réparateurs »

Nous avons déjà eu l'occasion de présenter en détail la ligne d'argumentation issue de la matrice sécuritaire illustrée par le discours de Grenoble et justifiant de l'opportunité des expulsions de Roms hors du territoire national en raison de problème de sécurité publique. Dans ce paragraphe, on se propose d'utiliser la typologie proposée par Goffman dans La mise en scène de la vie quotidienne à propos des offenses publiques et des échanges réparateurs¹¹⁶ dans le but de détacher les grandes caractéristiques de la ligne d'argumentation « humanitaire ». Cette ligne d'argumentation s'oppose frontalement à la thèse de la stigmatisation d'une population ciblée ethniquement et s'accompagne d'une valorisation de l'expulsion comme respect et protection des droits des individus.

« Mais bien sur que non. Mademoiselle, j'essaye de vous dire que, au nom de la stigmatisation d'une communauté et dieu sait que nous ne stigmatisons personne, il ne faut quand même pas se voiler la face sur les horreurs qui sont faites aux droits de l'homme, aux droits individuels ... »¹¹⁷

Dans le chapitre « Les échanges réparateurs », Goffman traite de l'activité réparatrice dans un échange social en public et souligne que « la fonction de l'activité réparatrice est de changer la signification attribuable à un acte, de transformer ce qu'on pourrait considérer comme offensant en ce qu'on peut tenir pour acceptable ». Il distingue pour cela trois procédés : la justification, l'excuse et la prière. Si la ligne argumentative « humanitaire » préexiste au détachement progressif de la publicisation des expulsions de Roms de la matrice sécuritaire dont elles sont issues, sa plus grande perméabilité au discours de l'exécutif est la marque, si ce n'est de la réparation d'une offense, tout du moins de la marque d'une transformation d'un discours offensant en un discours acceptable. La ligne d'argumentation sécuritaire présente en effet deux caractéristiques manifestement offensantes dans le cadre du

¹¹⁶ Erving Goffman, La mise en scène de la vie quotidienne, 1973, Editions de Minuit. 2. Les relations en public. Chapitre 4. « Les échanges réparateurs ».

¹¹⁷ Interview de Pierre Lellouche sur France Info le 27 juillet 2010.

champ du dicible français de tradition républicaine. Le fort remous provoqué par le lien implicite entre immigration, délinquance d'une part et d'autre part l'expulsion d'une population choisie sur critère ethnique est accentué par la menace d'un châtement juridique ou symbolique d'instances internationales. L'impact national est peut-être d'autant plus sensible que l'espace public du champ du dicible y est structuré par un legs universaliste républicain. La réparation symbolique étudiée ici confère à ce discours une portée apaisante. Son usage accru participe bien de l'infléchissement du discours gouvernemental étudié.

A. Le registre de la justification

Au titre des justifications, l'une des plus usitées est sans nul doute celle des « circonstances ou considérations supérieures ». L'expulsion des citoyens roumains et bulgares du territoire français ne se fait pas de bonté de cœur mais elle représente une nécessité, un moindre mal face aux circonstances supérieures de l'exploitation dont ils font l'objet. Les Roms, loin d'être coupables, sont au contraire victimes de trafics, de traites d'êtres humains, de réseaux de prostitution. S'ils peuvent représenter un facteur d'augmentation de la délinquance, c'est bien malgré eux, forcés par des groupes mafieux à se livrer à des activités illicites. L'autre circonstance supérieure légitimant l'expulsion en la décrivant comme un mal nécessaire, comme la délivrance douloureuse d'une situation insupportable, est celle des conditions de vie des populations concernées. Ces deux circonstances sont en général présentées conjointement comme lors de la conférence de presse d'Eric Besson, bilan des expulsions, le 30 août 2010.

« Le Président de la République a décidé lors de la réunion du 28 juillet 2010 l'évacuation des principaux campements illicites présents sur notre territoire. Certains ont voulu y voir un « virage sécuritaire ». Mais la route est droite. Cette route, c'est celle de l'application de la Loi. Il ne peut y avoir sur le territoire de la République des centaines de zones de non-droit, où des groupes de personnes se maintiennent en toute illégalité, et dans des conditions de vie indignes.(...)Des mesures doivent encore être prises pour lutter plus efficacement contre les filières d'immigration clandestine et de traite des êtres humains en provenance de Roumanie et de Bulgarie. »

L'argument des conditions de vie indigne vient ici contrebalancer l'utilisation de l'argument de l'illégalité et de l'application de la loi. Suivi de près par la thématique du réseau d'exploitation mafieux, il est explicitement opposé à une interprétation contestée d'un « virage sécuritaire ». C'est donc bien ici l'acceptation de la confrontation de deux lignes d'argumentation avalisées par les producteurs de discours eux-mêmes : d'une part, la

justification offensante de l'expulsion sur le lien hypothétique entre immigration et délinquance et sur base ethnique, d'autre part la justification réparatrice et consensuelle de l'expulsion au titre du respect de la loi et de l'émancipation des Roms de leur exploitation et de leur condition de vie indigne. Cette ligne est également suivie par Brice Hortefeux lors de sa conférence de presse tenue le même jour. A la question « *Pourquoi avons-nous décidé de renforcer notre action d'évacuation de campements illégaux ?* », l'argumentaire se focalise d'abord sur le respect de la loi, en particulier le respect du droit au séjour puis développe ensuite cette thématique des circonstances supérieures. L'argument de la « protection des français de l'insécurité » n'est évoqué qu'en toute fin de conférence, tel l'écho des origines de la publicisation de ces expulsions.

Au respect des lois s'ajoute un devoir moral : combattre l'insalubrité et la misère dans lesquelles ces campements illicites ont condamné des populations entières. (...) Pouvons-nous accepter que des enfants grandissent dans de telles conditions alors que le risque est connu ? Pouvons-nous laisser exploser des cas de tuberculose alors que les organisations humanitaires le dénoncent ? Qui peut accepter qu'aujourd'hui on laisse vivre des familles avec des enfants en bas âge, souvent sans accès à l'eau courante, au milieu des rats et des détritrus, à la porte de nos villes ou en plein cœur de certaines agglomérations? Les bien-pensants qui s'émeuvent, aujourd'hui, étaient bien silencieux, hier, lorsque les Roms habitaient des bidonvilles. Ces bonnes âmes ont la détresse soudaine et l'émotion bien sélective.

La circonstance supérieure de l'expulsion, certes offensante mais réalisée pour le bien des individus concernés, se couple également à un type de justifications proposées par Goffman, celles des « circonstances atténuantes ». « On peut plaider une limitation de la responsabilité par suite d'une limitation de la compétence ». Selon cette circonstance, l'insertion des Roms roumains et bulgares ne relève pas de la compétence de la France mais bien de la Roumanie, de la Bulgarie et de l'Union Européenne. Ces pays n'utilisent pas suffisamment les fonds communautaires alloués à l'intégration des Roms. Le problème des expulsions de Roms n'est qu'une des facettes du manque d'intégration de ces populations et du manque de volonté politique de leurs pays d'origine : « *Nous n'avons pas de moyen légal pour forcer le gouvernement roumain à dépenser cet argent en direction de la scolarisation ou même du logement de ces populations qui vivent dans des conditions très dures, ou de la formation professionnelle* »¹¹⁸. Si l'expulsion n'est pas louable en soi, elle n'est que l'expression d'un problème plus large à résoudre en priorité : l'intégration des populations Roms en Roumanie et en Bulgarie. La circonstance atténuante couplée à la circonstance

¹¹⁸

Pierre Lellouche, invité politique de France Info le 25 août 2010.

supérieure décentre totalement la publicisation des expulsions du cadre national dont elles sont pourtant issues. C'est le cadrage choisi par Pierre Lellouche le 25 août sur France Info : « *Donc, il y a une partie intégration. Et on veut la réussir avec le gouvernement roumain. Et une partie, répression des trafics. Là aussi, ça demande une coopération intergouvernementale* ». Cet argument est également repris dans la Tribune publiée dans le Figaro du 24 août du secrétaire d'Etat aux affaires européennes. Celui-ci, après avoir présenté la « *situation intolérable* » des campements illégaux de Roms migrants « *qui sont dans la plupart des cas victimes de véritables réseaux et trafics d'êtres humains, qui prospèrent en contraignant des personnes âgées et des enfants à mendier dans nos rues, en livrant des jeunes filles à la prostitution ou en forçant des mineurs à des activités délictueuses* » déclare : « *beaucoup de chemin reste à faire en vue de l'intégration des populations roms. Nous comptons sur la Roumanie et la Bulgarie pour qu'elles prennent leur responsabilité à l'égard de leurs propres citoyens, car, avant la liberté de circuler d'un pays à l'autre de l'Union européenne, il y a le devoir pour chaque état membre d'assurer la protection et l'intégration de ses propres ressortissants* ».

Les justifications circonstanciées sont d'ailleurs reprises en point d'orgue par le président de la République lors de la conférence de presse du 16 septembre à l'issue du mouvementé Conseil Européen accaparée par la polémique des expulsions de Roms migrants.

« Le fondement de la République et l'idée que je me fais de la construction européenne, c'est le droit à la dignité humaine pour tous. Et les images que nous avons vues de la vie au quotidien dans ces camps illégaux, je pose la question, sont-elles dignes ? Doit-on continuer à y voir résider des enfants au milieu de rats, dans des conditions totalement insalubres ? Qu'est-ce que cela a à voir avec la libre circulation des personnes ? Et au fond, je suis choqué que l'on ait accepté pendant aussi longtemps de laisser des familles entières vivre dans de véritables bidonvilles, au bord de nos cités. Personne ne mérite de vivre comme cela. Notre responsabilité politique, c'est de trouver des solutions. »

Au cours de cette conférence de presse, le président ne prononcera pas une fois les mots de délinquance et d'insécurité.

B. Le registre de l'excuse

Le registre de l'excuse reste le fait marginal des parties prenantes à une politique d'expulsion en contradiction manifeste avec leur image publique. Ce registre peut être une stratégie pour résoudre la dissonance cognitive créée par l'obligation de se justifier publiquement d'une politique entrant résolument en contradiction avec un ensemble de

valeurs et de croyances personnelles. Les excuses peuvent alors faire office de parade car comme le précise Goffman : « *Les excuses représentent un éclatement du moi en une partie blâmable et une partie en retrait qui approuve le blâme et mérite donc d'être redressée* ».

La constitution du gouvernement Fillon 2 fut en partie le fruit d'une politique dite d'ouverture rassemblant quelques personnalités issues de l'opposition à la famille politique en place, connues pour leur engagement associatif et militant parfois d'ailleurs en faveur de l'intégration des Roms migrants sur le territoire français. C'est le cas par exemple de Bernard Kouchner tel que décrit par Laurent El Ghazi.

« Avant 93, fin 92, début 93, il y avait eu deux premières tentatives de règlement de la question Rom qui encore à l'époque était moins de 1000 personnes par ... avec deux opérations. L'une menée par Bernard Kouchner qui était ... Dans votre mémoire, on parle des Roms ou on parle des Roms et des Gens du voyage ?

_ Principalement des Roms.

_ Bon, donc il faut bien faire la distinction. Donc, concernant les Roms, première tentative avec Bernard Kouchner qui était secrétaire d'état à l'action humanitaire, qui consistait à essayer de les emmener ... à ce moment là, il n'y en avait pas beaucoup puisqu'on était sur la base de 250 à 300 ... dans des villages Famille, villages Famille Vacances. Villages ... V V F ... Village « J'sais pas quoi » ... Vacances Famille, dans le centre de la France, en disant : « on va, là, à la fois faire du travail social, vérifier leurs compétences professionnelles et essayer de les intégrer ».

Il ne prend que tardivement la parole à la fin du mois d'août sur la question des expulsions de Roms migrants malgré son statut de ministre des affaires étrangères, à la faveur d'une réponse officielle de la France quant aux recommandations du CERD lors de l'annuelle conférence des ambassadeurs le 27 août déjà évoquée. Il s'exprime par ailleurs assez librement dans une interview donnée au journaliste Jean-Michel Apathie le 30 août 2010. La rhétorique choisie fait bien usage des circonstances supérieures :

« Ca me fend le cœur de voir, pas seulement les Roms, mais beaucoup d'autres, mais les Roms en particulier, être malmenés, être exploités, des enfants qui sont drogués pour paraître malades et apitoyer les populations. Il y a une vraie, comment dirais-je ?, une oppression, et même une esclavagisation de ces populations. »¹¹⁹

Elle fait également bon usage des circonstances atténuantes (« *Maintenant, l'Europe existe. Chacun est responsable de l'intégration de ses populations* »). Elle ajoute cependant un

¹¹⁹ Interview de Bernard Kouchner sur RTL, Invité de Jean Michel Apathie le 30 août 2010

élément supplémentaire tenant davantage du registre de l'excuse. On y retrouve cet « éclatement du moi » au travers de la métaphore filé du cœur brisé : « *Ca ne m'amuse pas non plus, ça me sert le cœur* », « *ça me fend le cœur* », « *Ca, ça ne m'amuse pas du tout. Comment faire pour y remédier ? En démissionnant ? J'y ai pensé. Ca aurait fait le malin !...* », « *mais mon malaise s'est heurté à la réalité* ». Le ministre avoue lors de cette interview avoir songé à démissionner. L'aveu signe ici la reconnaissance implicite de l'offense et permet le redressement symbolique partiel du personnage public.

De la même manière, Fadela Amara, alors secrétaire d'état à la politique de la ville s'oppose « *aux expulsions* » de manière générale dans une interview accordé au journal Le Monde le 30 août. Cependant, elle admet que cette position ne résout pas les problèmes auxquels sont confrontés les Roms et estime devoir se soumettre au principe de solidarité gouvernementale.

« Le gouvernement multiplie les évacuations de camps illégaux de Roms. Vous approuvez ?

*Je suis contre les expulsions, très clairement. J'ai beaucoup milité, j'ai souvent défilé contre les expulsions surtout lorsqu'il y a des enfants – et je n'ai pas changé d'avis. **Mais j'ai bien conscience qu'en disant cela, je ne règle rien à la situation terrible des Roms** dans leurs pays d'origine comme en France et en Europe. On ne peut se contenter de s'offusquer des expulsions, comme le fait la gauche, il faut absolument agir et faire pression sur la Commission européenne pour avoir une politique d'intégration et d'accueil en direction des Roms.*

Vous avez pensé démissionner ?

*Je suis une femme libre avec son franc-parler mais je dois aussi être responsable. Déjà au moment de la polémique sur les tests ADN, j'avais exprimé ma différence. Je l'exprime à nouveau aujourd'hui sur la déchéance de nationalité et sur les Roms. **Mais j'estime devoir me soumettre au principe de la solidarité gouvernementale** parce que j'ai une politique à défendre pour les quartiers, parce que je suis convaincue que les banlieues constituent une partie de l'avenir de la France. »*

La position est nécessairement schizophrénique ou tout du moins contradictoire. L'excuse ne peut s'accompagner d'un rejet mais participe d'une même volonté de se dissocier d'une politique coûteuse dans le fin réseau de la solidarité gouvernementale.

C. Le registre de la prière : l'aide au retour volontaire et l'évolution de sa présentation

Le dernier registre de l'échange réparateur est celui de la prière nécessairement adressée à quelqu'un. Pour Goffman, « *une prière consiste à demander à un offensé potentiel la permission de se livrer à ce qu'il pourrait considérer comme une violation de ces droits* ».

L'échange ainsi présenté serait donc moins un échange réparateur qu'un échange confirmatif au sens d'accord entre offenseur et offensé sur l'acceptabilité même de l'offense. L'expulsion des Roms se présente d'ailleurs au cours de la controverse généralement sous la forme d'une prière puisqu'à en croire le bilan de l'action de l'état dressé par Eric Besson lors de sa conférence du 30 août : « 979 ressortissants roumains et bulgares en situation irrégulière ont ainsi été reconduits dans leur pays d'origine entre le 28 juillet et le 27 août 2010, dont 151 de manière contrainte, et 828 de manière volontaire ». C'est donc bien sur demande préalable de l'administration que les Roms roumains et bulgares sont majoritairement reconduits dans leur pays d'origine.

Il faut dans un premier temps souligner le jeu sémantique de la présentation gouvernementale de ce dispositif. Celui-ci est qualifié de « *retour volontaire* » au cours de la controverse et ce de manière relativement constante par les défenseurs des expulsions de Roms¹²⁰. Et quand il n'est pas qualifié, c'est sur la nature volontaire du retour que l'accent est mis. Ainsi : « *Là nous leur avons proposé de partir. Ils l'ont fait volontairement après des décisions de justice* »¹²¹. Le dispositif d'aide au retour volontaire tel que défini par la circulaire interministérielle du 7 décembre 2006 consiste en un versement par l'Office Français d'Immigration et de l'Intégration (OFII) d'une aide financière à toute personne en situation irrégulière sur le territoire français s'étant vu notifier un refus de séjour accompagnée d'une Obligation de Quitter le Territoire Français (OQTF) ou ayant fait l'objet d'une décision administrative de reconduite à la frontière. L'assentiment de l'individu en situation irrégulière à son expulsion du territoire est récompensé par le versement de cette aide. Cependant, ce dispositif n'est pas ouvert aux Roms roumains et bulgares présents sur le territoire français depuis l'entrée dans l'Union Européenne de leur deux pays en 2007. En effet : « Ne peut bénéficier des prestations offertes dans le cadre de ce programme l'étranger ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne, ainsi que les membres de sa famille, quelle que soit leur nationalité »¹²². L'aide de « 300 euros par adulte et de 100 euros par enfants » objet des considérations est la traduction financière de l'aide au retour humanitaire et peut être accordée aux citoyens de l'Union Européenne à la condition que son bénéficiaire soit « *en situation de dénuement ou de grande précarité* » depuis 2006.

¹²⁰ Par exemple par le premier ministre François Fillon lors de son interview du 30 août 2010 sur France Inter.

¹²¹ Bernard Kouchner le 30 août sur RTL.

¹²² CIRCULAIRE INTERMINISTERIELLE N°DPM/ACI3/2006/522 du 7 décembre 2006, 1.1.2, Exclusions.

Au travers de ce dispositif de reconduite rémunérée s'exprime donc pleinement le registre de la prière dans la présentation des expulsions de Roms. En effet, la confusion des deux dispositifs d'aide dans leur présentation met l'accent sur le caractère non contraint de la reconduite à la frontière. L'utilisation de ce mécanisme est d'ailleurs un élément facilitateur et nécessaire de la mise en œuvre d'une politique de reconduite à la frontière d'individus dont l'expulsion forcée a été grandement entravée par leur acquisition de la citoyenneté européenne, comme il a déjà été souligné précédemment. Avec Goffman, « *on pourrait ajouter que, chaque fois qu'il faut manier le corps d'un individu, il arrive le plus souvent un moment où on lui fait la politesse de le laisser accomplir de lui-même la volonté d'un autre, ne serait-ce que parce que le corps est difficile à manier aisément sans coopération de sa part* ». Les subtilités d'interprétations de la directive communautaire du 29 avril 2004, état du droit communautaire en matière de libre circulation des citoyens de l'Union et de son respect par l'administration française, sont rendues accessoires par le consentement des individus à leurs expulsions.

Ces retours aidés sont critiqués par les associations de soutien aux populations Roms migrantes qui n'y voient là qu'un procédé administratif pour cacher une atteinte au droit de circulation et de séjour. C'est dans ces termes que nous est présentée la procédure par le président de la FNASAT-Gens du Voyage, Laurent El Ghozi lors de notre entretien.

« Le dispositif accompagné, qui n'est formellement, en tout cas aux yeux des autorités européennes, pas une expulsion et qui est avec l'aide au retour volontaire de 300 euros par adulte, 100 euros par enfant. Et donc, la signature d'un accord pour être reconduit. Du coup, ça ne peut pas, ça ne rentre pas, en tout cas aux yeux de l'Europe dans le cadre des expulsions stricto sensu (...). Les chiffres sont contestés précisément parce que on ne sait pas si compte les expulsions stricto sensu, les expulsions avec aide au retour volontaire ».

L'absence même de contrainte dans le dispositif de retour aidé est également contestée par les associations soutenant les populations Roms comme par exemple le collectif RomEurope dans son rapport annuel d'août 2010, se faisant l'écho de témoignages de pressions de l'appareil d'état.

« Dans beaucoup de cas, la demande d'aide au retour s'inscrit encore sous la pression. La proposition est souvent faite par des agents de l'OFII qui accompagnent les policiers intervenant sur les squats ou les bidonvilles concernés par une ordonnance d'expulsion (dont les occupants risquent donc de se trouver très prochainement à la rue) et/ou une distribution collective de mesures d'éloignement du territoire. Et, dans le dernier cas, la menace de placement en rétention est

régulièrement utilisée pour inciter les personnes à accepter le retour humanitaire. »¹²³

L'étude du registre de la prière est d'autant plus pertinente que la présentation publique par le gouvernement du processus de retour consenti en échange d'une contrepartie financière évolue en ce sens. Comme il a déjà été étudié, cette aide humanitaire est d'abord présentée comme une procédure de contrôle des corps pour justifier de l'efficacité de la politique d'expulsion mise en œuvre. Or, on peut noter le changement net à partir de la fin août de l'utilisation explicative de ce dispositif. Au-delà de l'expression constante du consentement des populations expulsées, l'aide au retour devient l'illustration de la politique humaniste de la France en la matière. Il est alors de bon ton comme le fait Eric Besson le 10 septembre dans une interview accordée à France Info, d'adjoindre la nomenclature officielle dans l'énoncé du dispositif : Ainsi : *« Savez-vous que le gouvernement roumain hier nous a dit qu'il trouvait que c'était une mauvaise idée de leur donner de l'argent pour revenir dans leur pays et qu'il nous suggérait de supprimer cette aide au retour volontaire humanitaire »*. L'aide au retour volontaire, couplée à l'aide à la réinsertion également gérée par l'OFII, est à la fois le meilleur rempart pour protéger les Roms (*« qu'est-ce qui s'est passé ? Là-bas, il y a aussi des projets de la France, financés par la France et par l'Europe qu'il faut absolument mettre en œuvre, c'est ça qui les protégera ou alors quoi ? On va les laisser partir... »*) et la traduction la plus louable de l'héritage français des droits de l'homme.

« Puis-je ajouter que la France se singularise en Europe par le fait que nous avons le droit des étrangers en situation irrégulière le plus protecteur d'Europe, que nous travaillons en permanence sous le contrôle du juge et que la France se singularise par le fait que lorsqu'elle renvoie dans leurs pays des étrangers en situation irrégulière, dont des roumains, elle leur apporte une aide financière : 300 euros par personne plus 100 euros par enfants et une aide à la réinsertion. (...) Donc, ce qui est dommage, c'est que nous pratiquons l'auto-flagellation. La France traite bien les étrangers en situation irrégulière mais ce sont les Français qui caricaturent eux même à Strasbourg l'action de leur pays. »

Il n'est plus question par cette aide de contrôler l'absence de retour d'une population indésirée car indésirable mais plutôt de se dédouaner, de lever le discrédit sur la politique d'expulsion mise en œuvre. Plus qu'une réparation de l'offense, on assiste ici à un double mouvement consistant à la faire disparaître par l'obtention du consentement des expulsés et à la sublimer en l'expression d'une tradition humaniste propre à l'héritage français.

¹²³

Rapport annuel du collectif RomEurope, Août 2010, p39.

§2. Origine et constitution de cette ligne argumentative

A. Le « démantèlement de la Jungle de Calais » : Une décennie de lutte contre le trafic d'êtres humains

La ligne « humanitaire » telle que décrite ici n'a pas été spécifiquement construite comme un discours de consensus à la controverse portant sur les expulsions de Roms. Elle connaît son propre développement, antérieur à cette polémique et se présente davantage comme une boîte à outils rhétoriques prête à l'emploi. On pourrait en effet retrouver précisément sa trace au travers des allusions à la lutte contre les trafics d'êtres humains dès la fin 2002 à l'occasion de la fermeture du centre de la Croix-Rouge de Sangatte. En effet, si les motifs invoqués pour fermer le camp de Sangatte à l'époque sont multiples (appel d'air d'un droit d'asile britannique trop généreux, situation insupportable pour les riverains du camp, nécessité d'une immigration choisie), cette fermeture est également justifiée en ces termes par Nicolas Sarkozy, alors ministre de l'intérieur : « *Deuxièmement, on essaye de démanteler les filières de passeurs. Pas les passeurs, Monsieur Duquesne. Des passeurs, on en a arrêté des centaines. Ceux qui sont derrière. Nous savons qu'il y a cinq clans. Quatre sont aujourd'hui parfaitement démantelés.* »¹²⁴.

Selon Virginie Guiraudon, chercheur au CERAPS : « *C'est autour de l'année 2000 que la question du trafic illicite de migrants et de traite d'êtres humains va surgir dans le vocabulaire politique et médiatique français. Ces termes introduits dans le droit français sont issus des textes internationaux et européens* »¹²⁵. On reprendra ici quelques éléments développés par l'auteur dans son article, "*Lutte contre les passeurs : une politique qui ne protège pas les victimes de l'immigration illégale*". Le développement d'outils juridiques spécifiquement dédiés à la lutte contre la traite d'êtres humains est initié par la Conférence internationale de Naples en 1994 sous l'égide de l'ONU qui aboutit à la signature en décembre 2000 de la Convention de Parme « *visant à prévenir, réprimer et punir la traite des*

124

¹ Interview de Nicolas Sarkozy, ministre de l'Intérieur, 14 octobre 2002, Complément d'enquête.

<http://www.ina.fr/economie-et-societe/vie-sociale/video/212223001008/interview-de-nicolas-sarkosy-ministre-de-l-interieur.fr.html> (consulté pour la dernière fois le 23 avril 2011).

¹²⁵ Virginie Guiraudon, "Lutte contre les passeurs : une politique qui ne protège pas les victimes de l'immigration illégale", Recueil Alexandries, Collections Esquisses, novembre 2008, url de référence: <http://www.reseau-terra.eu/article860.html>

personnes ». La commission européenne propose quelques mois plus tard une directive adoptée le 19 juillet 2002 portant sur le trafic d'êtres humains¹²⁶. Cet intérêt juridique international pour la lutte contre le trafic d'êtres humains participe d'un mouvement plus global de lutte contre la criminalisation de frontières plus contrôlées, plus hermétiques. « Intrinsèquement, la politique de contrôle aux frontières s'auto-entretient. Self-fulfilling prophecy, elle prédit la criminalité frontalière qu'elle a contribué à développer ». Elle produit également l'arsenal juridique permettant de mener à bien la répression de ces trafics et un discours médiatique expliquant et justifiant cette politique. La lutte contre les trafics d'êtres humains trouve par la suite une résonance plus médiatique à l'occasion de faits divers macabres comme lors de la découverte de 58 chinois retrouvés morts dans un camion à Douvres alors qu'ils tentaient de passer en Angleterre. Brandir ce combat comme étendard permet également de mener à bien une répression de l'immigration clandestine devenue consensuelle puisque pour le bien des migrants.

De plus, on pourrait suggérer l'hypothèse d'un succès récent de la ligne humanitaire devenue un pilier structurant de l'activité communicationnelle gouvernementale en matière d'expulsions. Cette hypothèse fait d'ailleurs l'objet d'une analyse détaillée dans le deuxième volume du projet collectif *Cette France Là*¹²⁷. L'étude vise à documenter le traitement contemporain réservé aux étrangers en France. L'un des articles de l'ouvrage souligne entre autre l'usage d'une « *stratégie rhétorique inédite* » pour justifier de la destruction de « La Jungle » de Calais au cours du mois de Septembre 2009. La destruction de ces campements de migrants sans papiers non loin de l'emplacement de l'ancien camp de Sangatte avait alors connu un retentissement international et fait l'objet d'une campagne de communication importante et ce dès la nomination en Janvier 2009 du nouveau ministre de l'immigration de l'époque, Eric Besson, succédant à Brice Hortefeux. Celui-ci décide de faire son premier déplacement officiel à Calais et s'exprime à propos de « la Jungle » en ces termes :

*« L'accepter, ce serait encourager les filières d'immigration clandestine qui exploitent la misère humaine et conduisent leurs victimes à des malheurs plus grands encore (...), ce serait exposer les clandestins à des situations humanitaires sans cesse plus graves ! »*¹²⁸

¹²⁶ (JO 2002 L 203/1)

¹²⁷ *Cette France-là. Volume 2. 01 07 2008 | 30 06 2009*, « Les passeurs, leurs complices et leurs victimes : retour critique sur la nouvelle rhétorique anti-immigration », Ouvrage collectif, Ed. La découverte, 2010, Paris.

¹²⁸ Allocution d'Éric Besson, port de Calais, 27 janvier 2009

On retrouve ici l'emploi de la circonstance supérieure décrite en amont et justifiant de l'expulsion des migrants. L'étude retrace alors six mois d'un usage répété de cette ligne « *humanitaire* » jusqu'au « *démantèlement* » du camp de migrants. Il y est souligné que si l'emploi de la rhétorique des « *trafics d'êtres humains* », des « *filières mafieuses* » et des « *passeurs* » n'est pas nouveau dans l'activité communicationnelle du gouvernement en « *lutte contre l'immigration irrégulière* », il n'acquiert une fonction structurante du discours des exécutifs qu'à la faveur de la destruction de ce campement, devenant alors un thème central de la communication politique au point de confondre syntaxiquement la lutte contre la traite d'êtres humains et la destruction du camp.

« La jungle devra avoir disparu avant la fin de l'année. Car la lutte contre les filières d'immigration clandestine, qui sont aussi celles de la traite des êtres humains, du proxénétisme, de la servitude et de l'exploitation, est la priorité de mon action (...) C'est en assurant le respect de la loi que la République assure, à mon sens, sa première fonction humanitaire. »¹²⁹

Ici nommée, la ligne humanitaire employée par des acteurs politiques devant justifier de l'opportunité d'une expulsion acquiert toute son efficacité. Car c'est bien la figure du passeur et l'amalgame opéré avec l'esclavagiste qui donne son ampleur à cette justification. Il n'existe pas d'identité stricte entre un réseau de trafic d'êtres humains et un réseau de passeurs. En effet, la relation entre un migrant et un passeur est une relation tarifée, consentie, plus ou moins fiable et dangereuse mais prenant fin une fois le passage effectué. La relation entre un trafiquant d'êtres humains et son esclave est une relation de coercition permettant l'assujettissement et l'exploitation dans la durée. Mais derrière la figure du passeur tel que présenté ici se trame les nœuds d'un scénario misérabiliste occultant par exemple la relation liant un demandeur d'asile à un état pour lui préférer celle d'un migrant/victime exploité par son passeur/bourreau et sauvé par l'expulsion.

B. Continuité des lignes argumentatives sécuritaires et humanitaires

Cette ligne d'argumentation n'entre cependant pas en contradiction directe avec celle développée majoritairement dans le cadre de la présentation sécuritaire des expulsions de Roms. Elle représente davantage un infléchissement cohérent. Tout d'abord car les deux lignes d'argumentation s'accordent toutes deux sur le cadrage de pronostic et ne divergent que sur le cadrage d'analyse. Il est toujours question de reconduire à la frontière les populations

¹²⁹ Discours d'Éric Besson à Calais, 23 avril 2009

Roms mais pour des raisons affichées différentes. Le Rom-coupable de trouble à l'ordre public, d'occupation illégale de terrains, troublant le voisinage devient le Rom-victime de conditions de vie insalubres, de l'exploitation de trafiquants et de mafieux. La subtilité réside dans ce déplacement de l'activité délictueuse du Rom à la structure qui l'exploite.

*« Ces populations qui n'ont souvent jamais été scolarisées, sont dans la plupart des cas victimes de véritables trafics d'êtres humains, qui prospèrent en contraignant des personnes âgées et des enfants à mendier dans nos rues, en livrant de jeunes filles à la prostitution ou en forçant des mineurs à des activités délictueuses ».*¹³⁰

Ainsi, la ligne argumentative humanitaire conserve en toile de fond les préoccupations de sécurité et de lutte contre la délinquance à l'origine de la publicisation des expulsions de Roms. Mais la lutte contre la délinquance se veut double. Sans contredire l'assertion selon laquelle les Roms seraient un facteur d'augmentation sensible de la délinquance, la ligne humanitaire considère comme déterminante la cause supérieure supposée de cette activité : le réseau criminel de trafic d'être humain contre lequel « la guerre contre la délinquance » peut à nouveau opérer. Les Roms sont finalement délinquants malgré eux. A mesure que la polémique s'internationalise, le conflit visant à rétablir un ordre délité se déplace sur le terrain de la lutte contre les réseaux transnationaux. L'expulsion est ainsi vidée symboliquement de sa portée offensante. Le but revendiqué de cette politique de reconduite à la frontière se transforme au cours du mois d'août. Ainsi, à l'occasion du communiqué de presse franco-roumain du 25 août confirmant «*la volonté des gouvernements roumain et français de mieux gérer les flux migratoires bilatéraux* », cette politique peut-elle être justifiée de la sorte :

« Il a été rappelé à cette occasion que le principe de libre circulation, l'une des libertés fondamentales de l'Union européenne, ne saurait être dévoyé pour servir d'alibi au trafic d'êtres humains, à la prostitution, à la mendicité et à la délinquance en général. Il a été convenu que ces délits ne doivent connaître aucune tolérance, mais doivent faire l'objet d'une action commune entre la France et la Roumanie contre les individus et les réseaux qui exploitent en France les personnes vulnérables, notamment les enfants ou les personnes socialement défavorisées. »

On peut donc souligner une dimension spatiale à cette dichotomie. C'est bien en effet la ligne d'argumentation humanitaire à portée internationale qui prend progressivement le pas dans l'activité communicationnelle du gouvernement sur la ligne d'argumentation sécuritaire à portée nationale. Par la suite, on tentera de rendre compte de la réalité concrète de l'activité communicationnelle gouvernementale en montrant comment cet usage bien que partagé des

¹³⁰ Pierre Lellouche, « *Roms, la liberté de circuler, le devoir d'intégrer* », Le Figaro, 24 août 2010.

deux lignes argumentatives est cependant différencié selon les acteurs et leurs positions au sein de l'organigramme exécutif. Il s'agit d'étudier comment se réalise concrètement sa présentation. On traitera de la question en se focalisant plus précisément sur les prises de position de Pierre Lellouche, alors secrétaire d'état aux affaires européennes et Brice Hortefeux, alors ministre de l'intérieur.

§3. Répartition et évolution des registres de légitimation

Comme le souligne Daniel Cefai, « la problématique de la mobilisation des ressources, matérielles ou symboliques, telle qu'elle a été traitée dans le prolongement des théories de l'action rationnelle semble par ailleurs insuffisante en ce qu'elle ne s'interroge guère sur la variabilité, la singularité et la contingence des types de dénonciations ou de revendications, des modes de temporalisations des "causes " ou des "affaires " à instruire, des formes de participation ou de non-participation des protagonistes, des projets d'identité ou des matrices de culture qui encadrent et informent les stratégies »¹³¹. Nous souhaitons participer ici dans cette lignée d'une compréhension plus fine de l'utilisation des deux lignes argumentatives présentées plus haut en montrant comment l'infléchissement concret du discours gouvernemental n'est pas tenu au seul impératif tactique de désir de conciliation mais relève aussi d'une praxis différenciée selon les trajectoire et les images publiques des acteurs gouvernementaux. Nous souhaitons ici ne pas nous limiter à une étude discursive trop peu connectée aux luttes publiques et aux acteurs les portant.

A. Partage des discours, partage des tâches

La coexistence de ces deux lignes forme une frontière tenue au sein de l'apparente production discursive homogène d'un exécutif solidaire. En effet, les acteurs gouvernementaux tenus de s'exprimer sur la question des expulsions de Roms connaissent des préférences et privilégient l'une ou l'autre des lignes argumentatives selon leur habitus politique, leur fonction au sein du gouvernement au-delà d'une perspective plus chronologique. Cette différenciation continue des prises de positions peut s'illustrer au travers de la comparaison entre les interventions publiques de Pierre Lellouche, alors secrétaire d'état aux affaires européennes et Brice Hortefeux alors ministre de l'intérieur.

¹³¹ Daniel CEFAL, *ibid.*

Ainsi, Pierre Lellouche privilégie dans ces interventions publiques au long de la controverse la ligne d'argumentation humanitaire jusqu'à en être le porteur de son expression la plus fidèle dans sa Tribune publiée dans le Journal le Figaro le 24 août 2010, « *Roms, la liberté de circuler, le devoir d'intégrer* ». Au contraire, Brice Hortefeux se conforme plus généralement à la ligne d'argumentation sécuritaire. Plusieurs facteurs d'explications peuvent être avancés. Deux éléments explicatifs étroitement imbriqués sont les fonctions de ces deux acteurs au sein du gouvernement et la portée des prises de position qui en découle. Brice Hortefeux, de par sa fonction de ministre de l'intérieur est davantage enclin à être le porteur de la présentation sécuritaire et nationale de ces expulsions telle qu'étudiée dans le premier chapitre. Sa parole sur les Roms est circonstancielle et motivée par la mise en lumière du discours de Grenoble. Contrairement à Pierre Lellouche, il est également moins tenu par des contraintes de rôle liées à son obligation de répondre à ses interlocuteurs internationaux. S'il est présent lors de la réunion entre ministres français et roumains le 25 août à Paris, il ne se déplace pas le 9 septembre avec Eric Besson et Pierre Lellouche à Bucarest. Il ne fait pas non plus parti de la délégation française venue à Bruxelles le 31 août assurer à la commissaire européenne Viviane Redding du respect par l'administration française du droit communautaire. Ainsi, il n'hésite pas à insister régulièrement sur les problèmes de délinquance liés à la présence de campements Roms sur le territoire national, même tardivement au cours de l'été comme lors d'une interview donnée le 25 août sur RTL. :

« Non, il n'y a pas de statistiques sur des communautés mais il y a des statistiques naturellement sur des nationalités. J'observe, par exemple, que l'année dernière la délinquance issue de membres de nationalité roumaine, avait augmenté de 138% à Paris. »

L'absence de statistique ethnique nécessite d'admettre la confusion entre Roms et citoyens roumains. On retrouve cet usage également à la rentrée après le conseil européen houleux de la mi-septembre comme par exemple dans une interview donnée au Figaro Magazine le 17 septembre :

« Rien de plus, rien de moins. Je ne suis pas dans le déni de réalité. Lorsque la délinquance des personnes de nationalité roumaine augmente à Paris de 259 % entre janvier 2009 et juillet 2010, faudrait-il que je reste les bras ballants ? Quand, dans la capitale de la France, un vol sur cinq est commis par un Roumain et un vol de mineurs sur quatre l'est par un mineur roumain, mon devoir est d'agir ! »

Au contraire, comme il a déjà été souligné, Pierre Lellouche de par sa fonction de secrétaire d'état aux affaires européennes porte un discours de portée internationale et consensuelle sur la question des migrants Roms orientaux en amont de la mise en lumière du

Discours de Grenoble. Il connaît cette question pour s'être déplacé à plusieurs reprises en Roumanie à ce sujet. Il a aussi l'occasion de porter la voix française publiquement lors du deuxième sommet européen consacré aux Roms en avril 2010 à Cordoue trois mois avant la publicisation nationale des expulsions de Roms. On y retrouve toutes les justifications circonstanciées de la ligne humanitaire évoquée en amont dont la circonstance atténuante (« *chacun des Etats membres de l'Union est le premier responsable du sort et de l'avenir de ses ressortissants, quelle que soit leur origine, leur confession ou leur statut social* »¹³²) ou la circonstance supérieure :

«La France, enfin, juge inacceptable l'existence de trafics dont tout le monde connaît l'existence et sur lesquels on ne peut plus fermer les yeux, car fermer les yeux, ce serait nous rendre complices de ces trafics, dont les Roms sont d'abord les victimes (...) Les gangs qui les organisent et s'enrichissent de cette forme d'esclavage moderne doivent être démantelés, quelle que soit la nationalité, l'appartenance ou l'origine de ces criminels. »

Par la suite, au cours de la controverse, Pierre Lellouche prend en charge à plusieurs reprises la réponse aux institutions mettant en cause la France et sa politique d'expulsion. C'est le cas lors de l'audition par le CERD de la France le 11 et le 12 août 2010. Le comité souligne alors « *une recrudescence notable du racisme et de la xénophobie* » en France et s'inquiète du traitement accordé aux Roms. Ces remarques seront d'ailleurs reprises dans les observations finales du comité, recommandant alors à la France de se conformer à la Convention et de reconsidérer sa politique d'expulsion collective sur ciblage ethnique¹³³. La réponse du secrétaire d'état ne manque pas de rappeler que la politique du gouvernement français s'inscrit dans une « *lutte contre l'immigration clandestine et les trafics d'êtres*

¹³² Allocution de Pierre Lellouche du 8 avril 2010 à l'occasion du second sommet européen sur les Roms. Url : [http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/anciens-ministres_20464/pierre-
lellouche_19625/discours_19630/index.html](http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/anciens-ministres_20464/pierre-
lellouche_19625/discours_19630/index.html) (consulté pour la dernière fois le 23 février 2011)

¹³³ « *Le Comité s'inquiète de la montée des manifestations et des violences à caractère raciste envers les Roms sur le territoire de l'État partie. Il prend note de la déclaration faite par l'État partie lors du dialogue avec le Comité, selon laquelle aurait été mis en place un cadre régissant le retour volontaire des Roms dans leurs pays d'origine. Le Comité note que depuis la présentation de son rapport par l'État partie, des informations font état de ce que des Roms ont été renvoyés de manière collective dans leurs pays d'origine, sans que n'ait été obtenu le consentement libre, entier et éclairé de tous les individus concernés. Le Comité rappelle à l'État partie ses déclarations et lui recommande de veiller à ce que toutes les politiques publiques concernant les Roms soient bien conformes à la présente Convention, d'éviter en particulier les rapatriements collectifs et d'œuvrer à travers des solutions pérennes au règlement des questions relatives aux Roms sur la base du respect plein et entier de leurs droits de l'homme (articles 2 et 5).* » in Observations finales du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale, Examen des rapports présentés par les États parties conformément à l'article 9 de la Convention, Soixante-dix-septième session, 2-27 août 2010. Url : <http://rromsenfrance.blogspot.com/2010/08/lonu-via-le-cerd-interpelle-la-france.html> (consulté pour la dernière fois le 23 avril 2011).

humains » visant « à protéger les plus vulnérables contre les trafics d'êtres humains »¹³⁴. De la même manière, Pierre Lellouche sera de par son poste l'un des principaux acteurs gouvernementaux avec Eric Besson mobilisé auprès de l'Union Européenne pour lui apporter les garanties nécessaires le 31 août 2010 puis lors du Conseil Européen du 15 et 16 septembre. C'est également Pierre Lellouche qui répond à la déclaration de Strasbourg du Conseil Européen du 20 octobre 2010 et qui prend note dans une déclaration le 19 octobre 2010 de l'abandon par la commission d'une procédure de contentieux à l'égard de la France.

On peut donc bien parler d'un partage des discours comme d'un partage des tâches. En effet, le champ international semble plus propice à la production d'une ligne d'argumentation humanitaire davantage consensuelle quant le champ national semble davantage le terrain de la production d'une ligne argumentative sécuritaire. L'internationalisation progressive de la question des expulsions de Roms corrélée à son traitement médiatique comme problème public autonome de la matrice sécuritaire du discours de Grenoble constitue donc un facteur de glissement propice à l'infléchissement du discours gouvernemental.

B. L'interpénétration des lignes argumentatives

Il s'agit maintenant de tenter de rendre compte de ce glissement et de nuancer la proposition selon laquelle les défenseurs des expulsions de Roms se partageraient un espace de la légitimation divisé en deux lignes argumentatives aux effets divergents. En effet, comme il a déjà été souligné, ces deux lignes n'existent pas en elles-mêmes et sont davantage des outils d'analyse appliqués à la thématique. Ainsi, des éléments de justification de la ligne humanitaire peuvent se trouver adjoints à un discours majoritairement sécuritaire, adoucissant de fait la portée polémique du propos. De la même façon, un discours suivant de près la ligne d'argumentation humanitaire pourra également insérer des éléments sécuritaires. La certaine continuité des deux lignes d'argumentation explicitée précédemment est un facteur explicatif de la facilité avec laquelle ces deux formes de légitimation peuvent s'interpénétrer, se chevaucher selon la nécessité et le contexte d'énonciation.

Les deux exemples de Pierre Lellouche et de Brice Hortefeux nous ont montré la préférence qu'un acteur public pouvait connaître pour une ligne argumentative plutôt qu'une

¹³⁴ Audition de la France par le Comité des Nations Unies pour l'élimination de la discrimination raciale, déclaration du secrétariat d'Etat aux affaires européennes, 13 août 2010.

autre selon sa fonction ministérielle, la portée de son discours, son habitus politique. Cependant, ces deux acteurs sont également pris dans la controverse et voient leurs prises de positions évoluer au fil des semaines. Ainsi, la ligne humanitaire de Pierre Lellouche s'épure durant l'été des références sécuritaires qu'il y adjoint dans ses prises de position publiques au début de la controverse. Par exemple, lors de l'interview qu'il accorde à France Info le 27 juillet 2010, à un moment de la séquence étudiée où les expulsions de Roms sont majoritairement présentées sous un jour sécuritaire, celui-ci déclare :

« Des mineurs, surtout des mineurs, des jeunes filles ou des personnes âgées sont organisés dans des réseaux de trafiquants, spécialisés d'ailleurs selon les villes d'origine, ceux qui font les distributions, les distributeurs de billets, les DAB, cambriolages, délinquance diverse, mendicité agressive, prostitution. La plupart du temps, ce sont des jeunes, des enfants, des pré-ados. Et ils vivent en plus dans des conditions inacceptables, dans les banlieues des grandes villes. Rien qu'en Seine-Saint-Denis, il y a 62 camps, 62 camps et plusieurs milliers de personnes. Le taux de délinquance atteint à Paris et en banlieue parisienne une augmentation de 140% tous les ans depuis 2007. Et cette année, plus 140% les 6 premiers mois. »

On y retrouve les marques de la ligne d'argumentation humanitaires. Les plus faibles, « mineurs », « jeunes filles », « personnes âgées » sont organisés en réseaux de délinquance et vivent « dans des conditions inacceptables ». Mais le cadrage d'analyse varie sensiblement et l'on peut également relever des caractéristiques propres à la ligne d'argumentation sécuritaire absentes des déclarations de Pierre Lellouche par la suite. Les victimes sont en effet ici actants et non actés. Elles sont donc sont sujets de l'organisation des réseaux. La figure de l'esclavagiste vers qui se détourne la lutte contre le crime n'est nullement présente. Et ce sont bien ces Roms assimilés à leurs campements qui sont directement associés à l'augmentation chiffrée de la délinquance. La ligne d'argumentation humanitaire dans un cadrage d'analyse gouvernemental alors majoritairement sécuritaire s'hybride.

De la même manière, on peut relever chez Brice Hortefeux des éléments d'argumentation issus de la ligne humanitaire dans ses prises de position publique à un moment de la séquence étudiée où le cadrage d'analyse gouvernemental est davantage partagé. L'exemple de sa conférence de presse du 30 août est révélateur. Quelques jours plus tôt, le 24 août, le premier ministre a pris pour la première fois publiquement la parole sur la question des expulsions de Roms dans un communiqué invoquant la « tradition humaniste » de la France et considérant que « *la lutte contre l'immigration irrégulière ne doit pas être instrumentalisée de part et d'autre* ». Il se fait le témoin d'un glissement plus large au sein du gouvernement et propice à une plus grande perméabilité des discours publics à la ligne

humanitaire. Le 30 août, Brice Hortefeux et Eric Besson tiennent deux conférences-bilans de l'action du gouvernement quant aux expulsions de Roms depuis la publicisation de celles-ci par le président le mois passé. La conférence de Brice Hortefeux, très structurée, recense quatre raisons détaillées à l'opportunité de l'expulsion des Roms migrants. Dans l'ordre, il recense deux arguments légalistes, le respect du droit de propriété et le respect du droit au séjour. La troisième raison est d'ordre sanitaire et s'accorde avec la présentation d'une expulsion pour le bien des expulsés. Car « *au respect des lois s'ajoute un devoir moral : combattre l'insalubrité et la misère dans lesquelles ces campements illicites ont condamné des populations entières* ». Aussi déclare-t-il :

« Pouvons-nous accepter que des enfants grandissent dans de telles conditions alors que le risque est connu ? Pouvons-nous laisser exploser des cas de tuberculose alors que les organisations humanitaires le dénoncent ? Qui peut accepter qu'aujourd'hui on laisse vivre des familles avec des enfants en bas âge, souvent sans accès à l'eau courante, au milieu des rats et des détritiques, à la porte de nos villes ou en plein cœur de certaines agglomérations ? »¹³⁵.

L'argument humanitaire du risque sanitaire auxquels les familles sont exposées et nécessitant une expulsion pour sortir les migrants de leurs conditions de vie indigne est absent de l'argumentaire du ministre à la fin du mois de Juillet. L'action du gouvernement est présentée sous ce jour comme au profit des Roms : « *Nous avons un devoir d'action, celui de protéger ces populations* ». La protection des français de l'insécurité n'est exposée qu'ensuite.

On assiste donc à un double mouvement conduisant à cet infléchissement du discours évoqué plus haut. D'une part, l'internationalisation de la question des expulsions de Roms met davantage en lumière des membres du gouvernement plus enclins à les défendre au gré d'une ligne d'argumentation humanitaire. D'autre part, le discours gouvernemental se trouve plus perméable à cette même ligne à mesure que les expulsions de Roms se constituent comme problème public à part entière.

Section 2. Construire la riposte

§1. Le rétrécissement du champ du dicible

A. La sortie progressive des Roms du débat sur les expulsions de Roms

¹³⁵ Brice HORTEFEUX, Conférence de presse sur la mise en œuvre des mesures d'évacuation des campements illicites, 30 août 2010. Url : http://www.interieur.gouv.fr/sections/a_la_une/toute_l_actualite/securete-interieure/conference-campements-illicites (consulté pour la dernière fois le 24 avril 2011)

L'un des aspects saillants de la mise en lumière de la politique d'expulsion du gouvernement à la fin du mois de Juillet 2010 est qu'elle revendique un critère ethnique de ciblage des populations à reconduire à la frontière. Si des précautions rhétoriques sont prises puisqu'il s'agit de ne pas "*stigmatiser les Roms*", le but de la politique d'expulsion revendiqué est bien de "*mettre un terme aux implantations sauvages de campements de Roms*", en rupture explicite avec la pratique statistique et administrative française traditionnelle refusant le critère ethnique comme critère déterminant d'action publique.

Or, le processus sur le long court de l'activité communicationnelle gouvernementale est de progressivement escamoter cette référence ethnique, principale offense faite au champ du dicible national. Pourtant constitutive du discours de Grenoble, elle s'estompe jusqu'à être refusée par les acteurs l'ayant précédemment imposé au débat public. A partir de la fin août, les précautions oratoires sont nombreuses dans l'activité communicationnelle du gouvernement. Le refus du critère culturel se traduit majoritairement par deux stratégies principales. La première est d'éloigner la référence en soulignant une certaine tradition française républicaine.

« Il y a pas de plans spécifiques contre les entre guillemets « Roms ». Nous appliquons la loi républicaine française. Nous respectons ...

_ Mais elle existe la minorité Rom en droit communautaire.

_ Mais le droit communautaire ... La France, je vous l'ai dit, ne connaît pas le concept de minorité. Nous avons, nous même, des anciens entre guillemets « Roms » qui sont Français. »¹³⁶

La deuxième est de substituer la référence nationale à la référence culturelle en établissant par exemple les données des expulsions de ressortissants roumains et bulgares ou en alléguant de statistiques illustrant une forte hausse de la délinquance des ressortissants roumains. Ainsi le 25 août dans une interview sur RTL puis le 30 août lors de sa conférence de presse sur la mise en œuvre des mesures d'évacuations des campements illicites, Brice Hortefeux argue de l'augmentation de la délinquance des citoyens de nationalité roumaine en ces termes :

« Etablissez-vous un lien entre la présence des Roms sur le territoire français et la délinquance ? Est-ce que vos services dans leurs statistiques établissent ce type de liens, Brice Hortefeux ?

¹³⁶ Interview d'Eric Besson le 10 septembre 2010 sur France Info.

_ Non, il n'y a pas de statistiques sur des communautés mais il y a des statistiques naturellement sur des nationalités. J'observe, par exemple, que l'année dernière la délinquance issue de membres de nationalité roumaine, avait augmenté de 138% à Paris. »

La référence nationale est reprise par le Président de la République lors de sa conférence de presse à Bruxelles du 16 septembre 2010, citant en argument d'autorité les statistiques affichées par le ministre de l'intérieur.

« _ Le ministre de l'intérieur a très clairement dans une conférence de presse, et de façon étayée, montrer que sur ... à certains endroits, par exemple en région parisienne, non pas entre les Roms puisque nous n'avons pas de statistiques ethniques, je l'ai dit, mais par exemple entre ... Par exemple, un délit sur quatre dans la région parisienne a été commis par un roumain. Le ministre de l'intérieur s'en est expliqué très clairement.»

A la suite du conseil Européen, la référence culturelle se trouve absente de la communication publique du gouvernement, pourtant encore interrogé sur la question de l'évacuation des campements illicites. Sans renier la politique affichée, celle-ci n'est plus liée à la question de la présence de Roms migrants et se limite à la nécessité d'un strict respect du droit de propriété assuré par l'Etat. Cet infléchissement transparaît ainsi par exemple dans les interventions de Brice Hortefeux ou de Xavier Bertrand interrogés sur la suite données par le gouvernement aux évacuations.

« A la demande du président de la République et sous l'autorité du Premier ministre, je fais procéder, dans le cadre de décisions de justice, à l'évacuation de ces campements illégaux. Rien de plus, rien de moins. Je ne suis pas dans le déni de réalité. Lorsque la délinquance des personnes de nationalité roumaine augmente à Paris de 259 % entre janvier 2009 et juillet 2010, faudrait-il que je reste les bras ballants ? »¹³⁷

« Tout simplement parce que sur la question des campements illégaux, les Français qui votent à gauche ne veulent pas non plus avoir des campements illégaux à proximité de chez eux. Et on les comprend »¹³⁸

Sortir les Roms du débat sur les expulsions de Roms devient aussi une nécessité paradoxale pour mener à bien la politique routinière de reconduite à la frontière. La revendication publique des expulsions de Roms a entraîné des critiques sur la scène internationale, des réticences au sein de la majorité. Elle a également contribué, comme nous l'avons vu, à créditer les milieux associatifs d'un poids plus fort dans leur action, en particulier auprès des mairies socialistes en porte à faux entre la pratique courante de

¹³⁷ « Les propositions chocs de Brice Hortefeux », Le Figaro Magazine, 17 septembre 2010.

¹³⁸ Interview de Xavier Bertrand sur France Inter le 20 septembre 2010.

demande d'évacuations de terrains et la dénonciation nationale à partir de la fin du mois d'août de la politique d'expulsion revendiquée par le gouvernement. Certaines décident ainsi le gel des expulsions de terrains comme la communauté urbaine de Lille sous la présidence de Martine Aubry à partir de la fin du mois d'août. C'est ce que remarque Bertrand Verfaillie, membre du Collectif Solidarité Roms et Gens du Voyage, collectif local de soutien aux populations Roms sur Lille Métropole :

« On a jamais parlé autant des Roms médiatiquement. Les collectifs qui s'en occupent n'ont jamais eu autant de forces. L'objectif de Sarko n'a jamais été aussi loin d'être atteint, c'est-à-dire de virer tous les Roms de France, la plupart sont revenus. »

Les mairies socialistes décidant de poursuivre les évacuations de terrains sur leurs terrains ne peuvent que relayer l'appel lancé en des termes on ne peut plus explicite par le maire socialiste de Lyon, Gérard Collomb à la mi-septembre :

« _ Et bah écoutez, nous par exemple, on a une procédure qui vise une expulsion sur un terrain d'environ une centaine de Roms. J'espère qu'on va mener, mais dans le cadre des procédures, les choses jusqu'au bout. Mais s'il vous plaît, monsieur le président, ne stigmatisez pas des populations comme cela, c'est le meilleur moyen de ne plus pouvoir ensuite intervenir. »¹³⁹

Cette position n'est pas marginale et révèle bien le dilemme porté au débat public par la mise en lumière des évacuations et expulsions de Roms migrants. Ainsi, François Rebsamen, sénateur-maire PS de Dijon apporte son soutien aux évacuations des camps illégaux en ces termes au Parisien :

« L'occupation illégale de terrains publics ou privés n'est pas permise. Les maires ont raison de saisir la justice pour les expulser. Quant à l'expulsion du territoire français, il est du devoir d'un gouvernement de reconduire à la frontière des étrangers en situation irrégulière. Mais dans le respect des principes républicains, de la personne et de la dignité humaine. Et sans spectacle... »¹⁴⁰

La sortie progressive de la référence aux « Roms » du débat public et de la communication gouvernementale est particulièrement accentuée par la révélation le 9 septembre 2010 d'une circulaire datée du 5 août 2010 et appelant les préfets à évacuer 300 campements illicites en trois mois « *en priorité ceux des Roms* » par le Canard Social. Nous souhaitons apporter un éclairage plus approfondi à ce moment de la séquence et l'étudier à

¹³⁹ Interview de Gérard Collomb, maire socialiste de Lyon sur BFM radio le 14 septembre 2010.

¹⁴⁰ « *Les maires ont raison d'expulser les Roms* », Le Parisien, 3 septembre 2010. URL : <http://www.leparisien.fr/politique/francois-rebsamen-les-maires-ont-raison-d-expulser-les-roms-03-09-2010-1053237.php> (page consultée le 1 mai 2011).

l'aune du scandale comme « épreuve politique »¹⁴¹. En effet, la réaction appuyée de la commissaire européenne Viviane Reding à la découverte de cette circulaire, appelant à l'ouverture d'une double procédure d'infraction à l'égard de la France par la commission, détonne avec celle de son porte-parole se contentant d'un simple rappel au droit communautaire suite à la réunion du 28 juillet 2010. Cette réunion décidait pourtant également de l'intensification de l'évacuation et de l'expulsion ciblée des populations Roms présentes sur le territoire français et en situation juridiquement qualifiable d'irrégulière. L'étude vise donc « à penser ensemble les moments où les acteurs ne dénoncent pas publiquement les transgressions normatives dont ils ont connaissance, et ceux où ils entreprennent de le faire »¹⁴². L'entreprise de dénonciation nécessite que la transgression, ici la discrimination d'une population sur une base ethnique, connaisse une publicité incontestable et aussi un public.

La sortie avérée des Roms du débat public s'illustre encore récemment à l'heure où nous écrivons ces lignes dans une intervention publique du ministre de l'intérieur, Claude Guéant. En déplacement à Marseille le 6 mai dernier pour y dévoiler sa stratégie de « *reconquête de la tranquillité des Marseillais* », il annonçait le déploiement de nouveaux effectifs policiers dont deux policiers roumains en renfort.

« Petite chose mais très importante, deux policiers roumains seront affectés à Marseille. Parce qu'à Marseille, comme à Paris et dans d'autres grandes villes, il y a une délinquance spécifique qui vient de Roumanie qui utilise beaucoup les mineurs »

B. Quand le scandale éclate ... La révélation de la circulaire du 5 août 2010

Comme le soulignent Lemieux et De Blic en s'inspirant des travaux de Claverie et Lamaison sur le scandale familial à l'époque classique dans le Gévaudan :

« Une fois la transgression rendue publique, c'est-à-dire « scandaleuse », par l'évidence de la grossesse ou de la présence d'un enfant, il devient socialement obligatoire de la châtier (par l'ostracisme, l'exclusion des sacrements, le renvoi de la domestique enceinte, etc.), lors même qu'une telle transgression restait tolérée tant qu'il était encore possible de fermer les yeux sur elle ».

¹⁴¹ Damien DE BLIC et Cyril LEMIEUX, « Le scandale comme épreuve », *Politix* 3/2005 (n° 71), p. 9-38. URL : www.cairn.info/revue-politix-2005-3-page-9.htm. (page consultée le 3 mai 2011).

¹⁴² Damien DE BLIC et Cyril LEMIEUX, *Ibid.*

A l'heure des bilans de la politique d'expulsions des Roms sur la scène nationale, une délégation française part pour Bruxelles se justifier de son respect du droit européen suite à la mise en garde de la commissaire européenne Viviane Reding le 25 août. C'est en effet le lendemain des conférences de presse simultanées d'Eric Besson et de Brice Hortefeux « à propos de l'évacuation de campements illicites » du 30 août qu'a lieu à Bruxelles une rencontre entre Eric Besson, Pierre Lellouche et la Commission Européenne représentée par Viviane Reding et Cecilia Malmstrom, commissaire aux affaires intérieures. Pierre Lellouche y déclare à la presse européenne : « *Je suis en charge des Affaires européennes, mon seul objectif dans cette affaire c'est que le Traité soit appliqué rien que le Traité mais tout le Traité* »¹⁴³. Il se défend également de toute stigmatisation de la communauté Rom par la politique française :

*« Il ne s'agit de stigmatiser personne mais quand vous avez une occupation illégale, de terrains publics ou privés, qui dure, ce qui est appliqué c'est la directive européenne de 2004. C'est le droit européen qui s'applique non pas à une minorité mais qui s'applique aux citoyens de l'Union européenne quels qu'ils soient »*¹⁴⁴

La réunion n'est pas suivie de commentaires de la part de l'exécutif européen. Parallèlement, le Parlement européen vote le 9 septembre 2010 une résolution condamnant explicitement et fermement la politique française en matière d'expulsion et en appelant à une réaction de la Commission. Cette résolution se présente d'abord sous la forme d'un appel au respect du droit communautaire. Le Parlement met en exergue que les motifs généralement invoqués pour reconduire à la frontière des citoyens communautaires roumains et bulgares comme ceux de trouble à l'ordre public ou d'absence de ressources suffisantes ne justifient pas nécessairement légalement l'expulsion. Le vocabulaire est choisi. Les autorités françaises sont « *priées instamment de suspendre immédiatement toutes les expulsions de Roms* ». La Commission, le Conseil et les autres états membres sont appelés à se joindre à la demande. La résolution du Parlement européen fustige également le discours politique portant sur les expulsions de Roms. L'assemblée en appelle à la responsabilité des décideurs politiques et conteste l'une des assertions présente dans le discours de Grenoble faisant le lien entre immigration sans contrôle et délinquance.

¹⁴³ Conférence de presse du secrétaire d'Etat chargé des Affaires européennes, Pierre Lellouche (Bruxelles, 31 août 2010). Url : http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/europe_828/union-europeenne-monde_13399/politique-migratoire_14603/situation-roms_20337/conference-presse-du-secretaire-etat-charge-affaires-europeennes-pierre-lellouche-bruxelles-31-aout-2010_85787.html

¹⁴⁴ Idem

« 5. s'inquiète vivement en particulier de la rhétorique provocatrice et ouvertement discriminatoire qui a marqué le discours politique au cours des opérations de renvoi des Roms dans leur pays, ce qui donne de la crédibilité à des propos racistes et aux agissements de groupes d'extrême droite; rappelle dès lors les décideurs politiques à leurs responsabilités et rejette toute position consistant à établir un lien entre les minorités et l'immigration, d'une part, et la criminalité, d'autre part, et à créer des stéréotypes discriminatoires »¹⁴⁵

Avec Eric de Dampierre cité par De Blic et Lemieux, on s'accorde sur le fait que « l'événement scandaleux ne suffit pas ; il faut lui trouver un public. Il n'est pas de scandale sans public, sans diffusion de l'événement scandaleux dans le public qu'il contribue à former ». La dénonciation du parlement porte donc tout autant sur les expulsions de Roms que sur la publicisation des expulsions de Roms par les autorités françaises. Mais le vote de cette résolution n'est pas suivi de réactions de la Commission. Il n'est d'ailleurs que peu relayé par la presse française. Il fait l'objet d'un encart d'une dizaine de lignes en bas d'un article portant sur les accords franco-roumains négociés à Bucarest le même jour dans le Figaro du 10 septembre¹⁴⁶. Il n'est évoqué dans l'édition du Monde du 9 qu'en page 6 dans un court article.

La rupture rhétorique de la Commission européenne s'opère suite à la révélation le 9 septembre 2010 par le Canard Social, un média en ligne de l'actualité sociale de la région du Pays de la Loire, d'une circulaire transmise aux préfetures datée du 5 août 2010. Cette circulaire portant sur « *l'évacuation des campements illicites* » est un vademecum juridique de la mise en œuvre concrète de la mesure rendue publique par le discours de Grenoble. Il y est précisé :

« Le président de la République a fixé des objectifs précis, le 28 juillet dernier, pour l'évacuation des campements illicites : 300 campements ou implantations illicites devront avoir été évacués d'ici 3 mois, en priorité ceux des Roms ».

La nature de cette circulaire disposant que les expulsions de terrains devaient viser prioritairement les populations Roms est rapidement relayée par des médias en ligne à portée nationale comme Rue89 et Mediapart puis dans la presse nationale. Elle fait l'objet d'un article du Monde le 12 septembre 2010. L'agitation médiatique est à son comble. Comme le remarque Cécile Petitdent, le contexte de révélation de cette circulaire est celui d'une stratégie

¹⁴⁵ Résolution du Parlement européen du 9 septembre 2010 sur la situation des Roms et la libre circulation des personnes dans l'Union européenne.

¹⁴⁶ « *Roms : Paris et Bucarest veulent en finir avec les  polémiques stériles* », Le Figaro, 10 septembre 2010.

communicationnelle gouvernementale marquée par une stratégie de dissimulation, de refus du critère Rom, majoritairement suivie par le gouvernement. Son écho n'en est que plus fort. Les positions et les rapports de force se cristallisent dans la nécessaire résolution d'une dissonance devenue d'autant plus scandaleuse que pointée du doigt et ouvrant à de possibles sanctions.

« Ca a fait un buzz énorme. D'autant qu'elle sort le jour où Eric Besson ... on les publie le jour où Eric Besson jure ces grands yeux qu'il n'a, qu'il n'est pas au courant d'une politique qui ciblerait les Roms (...) Attention. Avant les circulaires, il n'y a pas vraiment d'agitation pour les Roms. C'est les circulaires qui provoquent ça. Et si on les transmet, c'est parce qu'il y a des gens divers et variés qui à un moment donné s'offusquent à la lecture des circulaires.

_ Hum hum.

_ C'est toujours comme ça que ça se passe quand des documents sortent. Alors on peut parler de désobéissance. On peut parler de rebonds, de sursauts citoyens, républicains, tout ce que vous voulez. Mais c'est ça en fait. Et c'est à partir du moment où les circulaires sortent ... On a jamais autant parlé des Roms qu'au moment des circulaires ».

La révélation de la circulaire modifie dès lors radicalement la communication de la commissaire européenne Viviane Reding. Celle-ci publie un communiqué enregistré le 14 septembre appelant à l'ouverture par la Commission d'une double procédure d'infraction contre la France pour « *application discriminatoire de la directive sur la libre circulation* » ainsi que pour « *manque de transposition des garanties procédurales et matérielles prévues par la directive* »¹⁴⁷. Le communiqué est l'objet d'une dénonciation d'une transgression normative d'un ordre juridique mais aussi moral. Viviane Reding déclare qu'il ne s'agit pas « *d'une offense mineure (...) c'est une honte* ». Elle se fait plus explicite encore sur la transgression du droit communautaire mais surtout d'un ensemble de valeurs en déclarant :

« Soyons clairs : la discrimination sur base de l'origine ethnique ou de la race, n'a pas sa place en Europe. Elle est incompatible avec les valeurs sur lesquelles l'Union européenne est fondée. »

Sa déclaration est explicitement reliée à la publication par la presse française de la circulaire du 5 août, c'est-à-dire de la contradiction entre les propos tenus par les représentants français le 31 août et de la réalité des consignes administratives.

¹⁴⁷ Déclaration de Me Viviane Reding sur l'évolution de la situation concernant les Roms, 14 septembre 2010

« Je ne peux qu'exprimer mon profond regret que les assurances politiques données par deux ministres français mandatés officiellement pour discuter de cette question avec la Commission européenne, sont maintenant ouvertement en contradiction avec une circulaire administrative de ce même gouvernement. »

L'analyse s'inscrit ici dans la perspective ouverte par Eric de Dampierre telle qu'expliquée par Lemieux et De Blic :

« Le scandale est un test sur les valeurs transgressées qui permet à la communauté concernée de déterminer si elles lui sont ou non devenues indifférentes. Ce en quoi il institue bien quelque chose : soit la réaffirmation collective des valeurs transgressées et donc, leur renforcement ; soit, au contraire, la démonstration collective de leur obsolescence. »

La contestation publique du manque de respect d'un ensemble de valeurs partagées par les acteurs institutionnels par l'administration française suite à la publicisation manifeste d'une transgression, ici la non-discrimination, est donc l'obligation publique pour les membres du gouvernement de se déterminer quant à celles-ci dans leur réaffirmation ou dans leur contestation. Ainsi, la révélation de la circulaire du 5 août est un formidable catalyseur du processus décrit en amont de consensualisation du discours gouvernemental.

Lors de sa conférence de presse de rentrée le 13 août 2010, Eric Besson nie la connaissance de cette circulaire. Aux questions des journalistes, il répond : *« Je n'étais pas au courant de cette circulaire car je n'en étais pas destinataire »*¹⁴⁸. Il se tient à cette ligne de défense à la suite des accusations du Canard Enchaîné du 15 septembre 2010 publiant une convocation par courriel du conseiller chargé de la sécurité d'Eric Besson, Lucien Guidicelli, à une réunion le 4 août 2010 place Beauvau portant sur l'élaboration de la circulaire incriminée. Il déclare alors à l'AFP : *« Je ne veux polémiquer avec personne mais je persiste et signe: ni mon cabinet ni moi-même n'avons été saisis du projet de circulaire du 5 août »*¹⁴⁹. Pierre Lellouche déclare le 15 septembre : *« j'ai même dit publiquement que cette circulaire n'aurait pas dû être rédigée comme cela. Ca n'était pas l'intention... »*¹⁵⁰. Quant à Brice Hortefeux, il signe une nouvelle circulaire expurgée de la référence aux Roms le 13

¹⁴⁸ « Roms, volte-face gouvernementale sur une circulaire », Le Monde, 15 septembre 2010.

¹⁴⁹ « Circulaire du 5 août : le Canard Enchaîné accuse Eric Besson, qui dément », PublicSénat.fr, 14 septembre 2010. Url : <http://www.publicsenat.fr/lcp/politique/circulaire-5-aout-canard-enchaîne-accuse-eric-besson-qui-dément-36520> (page consultée le 27 avril 2010).

¹⁵⁰ Interview de Pierre Lellouche par Jean-Michel Apathie le 15 septembre sur RTL.

septembre. Il se défend également de toute volonté de stigmatisation lors d'une interview accordée au Figaro Magazine le 17 septembre :

« Ne regrettez-vous pas d'avoir laissé passer une circulaire qui laissait penser que vous stigmatisiez une catégorie de la population, les Roms? »

Il ne s'agissait évidemment pas de stigmatiser quiconque. Je ne vais quand même pas m'excuser de faire respecter un principe constitutionnel qui est celui du droit de propriété ! (...) Quant à la fameuse circulaire, j'en ai signé personnellement une nouvelle dès lundi, pour lever tout malentendu. »

Majoritairement, les prises de position publique des membres du gouvernement rejettent la circulaire, son contenu et le critère pourtant soutenu par le discours de Grenoble. La réaction de Xavier Bertrand, alors secrétaire général de l'UMP est sur ce point significative. Invité de Jean-Jacques Bourdin sur RMC le 13 septembre 2010, il est interrogé avec insistance sur cette circulaire, et en particulier sur la contradiction entre son contenu et les précautions rhétoriques du gouvernement. Au cours de l'interview, Xavier Bertrand fustige à de nombreuses reprises l'hypocrisie « du parti socialiste, de ces associations » et se refuse à la « polémique » et aux « faux-semblants ». Poussé dans ces retranchements, il dit assumer tout à fait la politique du gouvernement. La circulaire du 5 août visant à l'expulsion prioritaire des campements illicites de Roms est la traduction fidèle de la politique proposée par le gouvernement.

« _ Non, je vous demande de répondre. Est-ce que oui ou non, cette circulaire vous choque ? »

_ Ce que j'ai entendu de cette circulaire de dire « Non aux camps illégaux » et quand il y a des camps illégaux ...

_ Elle ne vous choque pas ?

_ de Roms, de Roms. Et bien, je vais vous dire une chose, moi je pense que c'est la traduction de notre politique ...

_ Donc elle ne vous choque pas.

_ Et que j'assume tout à fait.

_ Donc, elle ne vous choque pas.

_ Ecoutez, vous l'avez compris, je pense.

_ Et bien dites le, alors. Elle ne vous choque pas.

– *Ce qui me choque, c'est la polémique.*

– *Elle ne vous choque pas.*

– *C'est la polémique qui me choque. »*

Si cette position de renforcement de la circulaire du 5 août et du programme annoncé par le discours de Grenoble est largement minoritaire au sein du gouvernement, elle est la marque que cette révélation est l'illustration du rétrécissement progressif du champ du dicible de la fin du mois de Juillet au début du mois de Septembre. Comme un écho de la communication sécuritaire estivale, la publication de la circulaire du 5 août par le Canard Social fait apparaître la transgression d'une norme consensuelle auprès des acteurs institutionnels européens mais surtout souligne l'absence de dénonciation claire de cette transgression par ces mêmes acteurs au début de la séquence étudiée.

La circulaire est finalement annulée par le Conseil d'Etat le 7 avril 2011 sur le fondement de l'article premier de la Constitution suite à un recours en excès de pouvoir déposé par l'association SOS Racisme. Dans une autre mesure, la révélation d'un fichier utilisé par la Gendarmerie appelé MENS (Minorités ethniques non sédentarisées) au début du mois d'Octobre 2010 participe également de la mise en lumière de cette transgression mais celle-ci ne porte pas directement sur la nature du discours politique mais davantage quant aux pratiques des forces de l'ordre.

§2. Jeter l'anathème, les « stratégies de scandalisation »

Michel Offerlé à propos du scandale en politique distingue les « stratégies de scandalisation » visant à faire scandale, c'est-à-dire à faire exister médiatiquement une cause publique par le dévoilement, la subversion, la provocation et de l'autre des stratégies de dissimulation visant à conserver l'ordre institutionnel. Si les expulsions de Roms, une fois constituées comme problème public autonome font pleinement scandales aux yeux des institutions internationales et d'une large part de la classe politique française, la riposte du gouvernement pour répondre à la scandalisation ne se limite pas à une « stratégie de dissimulation » par la simple assurance du respect du droit. « L'homme qui a enfreint un tabou devient tabou lui-même »¹⁵¹. La contagion du tabou s'accompagnerait-elle de la

¹⁵¹ Sigmund FREUD, *Totem et Tabou*, Petite Bibliothèque Payot, Paris, 1965

contagion des stratégies rhétoriques face au tabou ? En réponse à l'activité de scandalisation critique des expulsions de Roms, l'activité communicationnelle gouvernementale s'oriente en effet mimétiquement vers cette même approche rhétorique.

Cette contre-stratégie de scandalisation vise à normaliser la ligne d'argumentation de l'exécutif tout en tentant de discréditer ou de faire sortir du champ du dicible la critique. Alors qu'elle se limite dans un premier temps à fustiger l'absence de réalisme des adversaires politiques en matière de sécurité pour mieux conforter la politique d'expulsions des Roms, elle consiste par la suite à juger insupportable certaines prises de position critique. Cette posture est notable dès le mois d'août mais se trouve accentuée par la révélation de la directive du 5 août au début du mois de septembre. Le scandale ne réside plus dans l'expulsion des Roms migrants mais par exemple dans la « stratégie de scandalisation » de la commission européenne ou de l'opposition. Nous choisissons de présenter cette riposte selon deux thématiques saillantes que sont le caractère jugé ignoble des comparaisons des expulsions de Roms à la déportation nazie ainsi que la souveraineté de l'état français présentée comme mise à mal par les institutions internationales.

A. L'indignité des références à la seconde guerre mondiale

Le scandale comme violence réglée au sein des arènes publiques nécessite de se soumettre à un certain nombre de règles implicites, de se montrer maître de la violence que l'on exerce. Comme l'explique Damien de Blic et Cyril Lemieux :

« Tous les coups ne sont pas autorisés ou, plus exactement, que certains coups peuvent être dénoncés devant le public comme étant trop « bas ». Aussi s'agit-il pour les adversaires, ici encore comme dans une compétition sportive, de retenir certains coups et de respecter minimalement en public certaines attitudes formelles. Ce qui requiert de leur part un certain niveau d'autocontrainte, une certaine euphémisation de la violence »¹⁵²

Le jeu rhétorique peut alors consister à dénoncer au mieux le non-respect des règles implicites régissant le débat au sein des arènes publiques. Une des comparaisons la plus significative de ces attitudes formelles structurant la controverse est sans nul doute celle opérant un parallèle entre les expulsions de Roms et la déportation par le régime nazi des Juifs et Tsiganes d'Europe au cours de la seconde guerre mondiale. Ce parallèle se dénote de manière plus ou moins marquée. Ainsi, au cours d'un entretien, la référence aux « *trains des*

¹⁵² Damien DE BLIC, Cyril LEMIEUX, op. cit.

expulsions » s'est parfois faite pressante pour illustrer l'impuissance des associations sans rapport avec la réalité pratique des reconduites à la frontière en Roumanie opérées par avion.

« Pendant des mois, on tenait des réunions, on était trois, quatre. On regardait passer les trains des expulsions, parce qu'à l'époque, ça y allait, pouvoir de gauche et pouvoir de droite confondu (...) Bref, on expulsait sans aucune solution. On regardait passer les trains. »

D'autres occurrences de ce parallèle ont déjà été évoquées en amont, des déclarations du député-maire de Castelnau-le-Lez Jean-Pierre Grand le 14 août condamnant auprès de l'AFP « ces méthodes qui rappellent les rafles pendant la guerre » jusqu'aux déboires de l'archevêque de Toulouse se justifiant auprès des rédactions nationales de la lecture à Lourdes de la lettre de Monseigneur Salières s'insurgeant en 1942 de la déportation des Juifs. Viviane Reding, dans son allocution du 14 septembre déclare quant à elle : « *Je pensais que l'Europe ne serait plus le témoin de ce genre de situation après la seconde guerre mondiale* ». Ce parallèle plus ou moins assumé peut être interprété comme une forme de « stratégie de scandalisation », de provocation dans le but de faire exister une parole publique. Il participe également de la dénonciation par l'outrance d'une rhétorique et d'une politique publique jugée violente, rompant avec les attitudes formelles requises à la participation au débat public. C'est paradoxalement cette outrance qui est l'objet de la riposte gouvernementale que l'on pourrait qualifier de contre-stratégie de scandalisation, disqualifiant les critiques au nom de l'outrage du dicible et ce dès la mi-août. Ainsi, Eric Besson répond en ces termes à la qualification de « rafles » le 17 août 2010 sur RTL :

" _ Ce sont des rafles", dit le député UMP Jean-Pierre Grand.

_ Alors voilà, c'est exactement le type d'anachronisme ou d'absurdité que je veux dénoncer. J'aimerais beaucoup que le vocabulaire spécifique de la seconde Guerre Mondiale avec ce qu'a été son atrocité, c'est-à-dire l'extermination industrielle systématique des Juifs et des Tziganes, ne soit pas utilisée dans un contexte où on peut discuter telle ou telle modalité. Enfin, les personnes sont interpellées, leur identité vérifiée et on leur propose de l'argent pour retourner en avion dans leur pays d'origine. J'aimerais bien qu'on m'explique quel est le lien avec les rafles de la Seconde Guerre Mondiale. »¹⁵³

Au-delà du discrédit jeté sur la critique jugée « absurde », « anachronique », le parallèle est réinvesti par le ministre pour décrire en creux le caractère humain de la reconduite à la frontière des expulsions de Roms. Ce double mouvement de discrédit d'une

¹⁵³ Interview d'Eric Besson par Jean-Michel Apathie sur RTL le 17 août 2010

critique « grotesque » et d'une politique a contrario respectable est réemployé en des termes très similaires par le ministre le 10 septembre lors d'une interview accordée sur France Info suite à son déplacement la veille à Bucarest :

« Je suis en train de dire que la France se caricature elle même. Elle est le premier pays en matière d'asile en Europe. C'est nous qui accueillons le plus d'asile politique. Nous avons le droit des étrangers le plus protecteur. Nous donnons le plus d'argent à celles et ceux que malheureusement nous sommes obligés de renvoyer dans leur pays. Et c'est chez nous que les polémiques sont les plus caricaturales avec des anachronismes et des références historiques : la collaboration, Vichy, etc qui sont grotesques et vraiment ridicules. »¹⁵⁴

On retrouve ici le registre de l'excuse développé plus en amont. L'expulsion est en effet jugée « malheureuse ». L'activité de « scandalisation » consiste ici à déplacer l'objet du scandale de la politique d'expulsion de Roms à la critique de cette politique, mouvement explicité dans le chiasme prononcé lors de la conférence de presse du 30 août 2010 par Eric Besson en réaction à l'expression de la première secrétaire du parti socialiste Martine Aubry. Celle-ci avait qualifié lors de l'Université d'été de son parti la séquence étudiée d' « été de la honte ».

« La première secrétaire du Parti socialiste a parlé d'« été de la honte ». Mais ce sont les accusations de racisme, et les parallèles historiques parfaitement scandaleux, qui ont été la honte de l'été. »¹⁵⁵

L'« activité de scandalisation » est également portée par Pierre Lellouche commentant les propos de la commissaire Viviane Reding le 15 septembre sur RTL. Il y déclare :

« En tant que ministre français, en tant que citoyen français, en tant que fils de quelqu'un qui s'est battu dans les Forces Françaises Libres, je ne peux pas laisser madame Reding dire que la France de 2010 dans le traitement de la question des Roms, c'est la France de Vichy, ce n'est pas possible de parler de Deuxième Guerre Mondiale. Non, l'aéroport de Roissy, ce n'est pas Beaune-la-Rolande ou Drancy. Un billet d'avion pour le pays d'origine de l'Union européenne, ce n'est pas les trains de la mort, ce n'est pas les chambres à gaz et ce genre de dérapage auquel elle a ajouté sa voix, ça n'est pas convenable, ça n'aide pas à la solution du sujet. »¹⁵⁶

Le propos de la commissaire est qualifié de « dérapage ». Il s'agit bien ici de dénoncer publiquement un « coup-bas ». Cette contre-stratégie de scandalisation vise à rendre scandaleuse la dénonciation du scandale lui-même. Elle participe également de l'infléchissement progressif du discours gouvernemental quant aux expulsions de Roms dans

¹⁵⁴ Interview d'Eric Besson sur France Info le 10 septembre 2010.

¹⁵⁵ Conférence de Presse d'Eric Besson, 30 août 2010

¹⁵⁶ Interview de Pierre Lellouche sur France Info le 15 septembre 2010

la mesure où elle permet une description en creux d'une mesure mise en place à contrecœur et visant non pas à assurer la sécurité publique mais davantage à réaliser les droits individuels des reconduits.

B. La souveraineté de l'Etat français

L'affrontement public porte également sur la souveraineté de l'état français face aux institutions internationales. Les critiques du CERD, les menaces de procédures d'infraction de la Commission Européenne sont le terreau fertile de la présentation par le gouvernement d'une campagne de critiques qui porterait atteinte à l'indépendance et à la grandeur de la France. C'est le thème défendu par Eric Besson lors de sa conférence de presse du 30 août 2010 :

« Ceux qui accusent la France, sans aucun fondement, de violer ses obligations internationales et européennes, ainsi que ses règles et traditions républicaines, conduisent un combat partisan et ne font en réalité que salir l'image de notre pays. »

Quant à Pierre Lellouche, lors d'une interview accordée à Jean-Michel Apathie sur RTL le 15 septembre, il déclare à propos de la déclaration de la commissaire européenne Viviane Reding :

« Le ton qu'elle a pris sur le thème : "Ca suffit !" Ma patience a des limites. Ca n'est pas comme ça qu'on s'adresse à un grand Etat comme la France qui est la mère des Droits de l'Homme, qui est un pays fondateur de l'Union. Nous ne sommes pas le mauvais élève dans la classe que la maîtresse tance et nous ne sommes pas le délinquant devant le procureur. »

Cet affrontement trouve son acmé au cours du Conseil Européen du 15 et 16 septembre 2010. Celui-ci devait être principalement consacré aux questions de gouvernance économique européenne dans un contexte de crise de la dette publique, notamment en Grèce au cours de l'été. La question de la politique française d'expulsions de Roms s'invite cependant aux débats, occupant une large part du traitement médiatique européen et des questions des conférences de presse. La presse européenne se fait l'écho de discussions houleuses entre Nicolas Sarkozy et le président de la Commission Européenne, José Manuel Barroso. Comme le rapporte le journal Le Monde :

« Selon le premier ministre bulgare, Boyko Borissov, il y a eu un "échange très violent" entre Nicolas Sarkozy et le président de la Commission européenne, José Manuel Barroso. Nicolas Sarkozy a démenti des "éclats de voix", mais plusieurs délégations ont confirmé l'existence de l'altercation. Le premier ministre

luxembourgeois, Jean-Claude Juncker, a parlé d'un échange "mâle et viril". "Les éclats de voix étaient si forts qu'on entendait tout à l'autre bout du couloir", rapporte un diplomate européen. Plus diplomatique, M^{me} Merkel a parlé d'une "discussion franche". "Le déjeuner s'est bien passé, pour ce qui est de la qualité des plats", a-t-elle ajouté. »

En conférence de presse, le chef de l'état se prévaut du soutien de la chancelière allemande. Il déclare alors : « *Madame Merkel m'a indiqué sa volonté de procéder dans les prochaines semaines à l'évacuation de camps. Nous verrons à ce moment là le calme qui régnera dans la vie politique allemande.* »¹⁵⁷. Ces propos sont démentis le soir même par la Chancellerie¹⁵⁸.

Le jeu rhétorique sur la souveraineté de l'Etat français se déploie également sur le mode de l'opposition entre grands et petits pays au sein de l'Union Européenne. Certains propos issus de parlementaires de la majorité présidentielle à la suite du communiqué de la commissaire Viviane Reding ironisent ainsi sur ses origines luxembourgeoises. Des sénateurs UMP se prêtent ainsi volontiers au jeu de la confidence faite par le chef de l'état à l'issue d'un déjeuner la veille du Conseil Européen, comme Bruno Sido confirmé par son collègue Michel Houel et rapportant les propos suivants à l'AFP : « *Il dit qu'il ne faisait qu'appliquer les règlements européens, les lois françaises et qu'il n'y avait absolument rien à reprocher à la France en la matière mais que si les Luxembourgeois voulaient les prendre il n'y avait aucun problème* »¹⁵⁹. Le ministre des affaires étrangères luxembourgeois Jean Asselborn réagit en déclarant ces propos « malveillants ». Dans un style plus explicite, le député Philippe Mariani déclare sur France Culture le 18 septembre qu'il « *aurait préféré qu'en 1867 Napoléon III et Bismarck aient un entretien qui débouche autrement et que le Luxembourg n'existe pas (...) c'est très confortable d'être ministre ou commissaire représentant le Luxembourg. C'est la situation la plus heureuse que l'on puisse espérer en Europe. Le Luxembourg, ce pays qui n'a même pas besoin de recouvrer ses impôts* ».

Ce climat est particulièrement ressenti par les acteurs mobilisés dans l'opposition aux expulsions de Roms. Mélanie Vallée, attachée parlementaire de l'eurodéputé Hélène Flautre revient spontanément sur ce point :

¹⁵⁷ Conférence de presse de Nicolas Sarkozy à l'issue du Conseil Européen du 16 septembre 2010. Url : <http://www.delegfrance-conseil-europe.org/spip.php?article493> (page consultée le 27 mars 2011)

¹⁵⁸ « *Merkel dément avoir parlé de campements de Roms avec Sarkozy* », 17 septembre 2010, lemonde.fr avec l'AFP. Url : http://abonnes.lemonde.fr/europe/article/2010/09/17/merkel-dement-avoir-parle-de-camps-de-roms-avec-sarkozy_1412267_3214.html (page consultée le 27 mars 2011)

¹⁵⁹ « *Sarkozy suggère à Reding d'accueillir des Roms au Luxembourg* », Dépêche de l'Agence France Presse, 15 septembre 2010.

« Et, euh, après, sur ... sur les suites du discours politique, comment ça a évolué en septembre avec une réaction enfin au parlement européen puis de la commissaire, etc ... Enfin, mais là, c'est toujours quand on est sur des discours politiques sur l'Europe, l'état français quelques soient les politiques qui sont en place, c'est toujours et ça se répète encore et encore. Ils assument jamais en politique intérieur (...) Ils diront : « Ah, c'est l'Europe ». Et du coup, surfer sur le sentiment anti-européen des français, surfer sur des ... enfin, le construire, y contribuer aussi. »

C'est également le cas de Bertrand Verfaillie, membre du collectif de soutien aux populations Roms sur la métropole lilloise :

« Après, ce qui est toujours un peu décevant, c'est de voir que ... il y a quand même des réflexes claniques, franco-claniques en France. C'est-à-dire que, à partir du moment où la France est critiquée, des gens qui pourraient avoir une lecture objective de la situation en disant « L'Europe est dans son rôle » se replie. « Ah non, quand même, touche pas à la France ». Voilà. »

Conclusion

A rebours d'une approche homogène de la parole politique visant à légitimer les expulsions de Roms migrants, nous avons tenté de rendre compte de la diversité d'un mode de légitimation partagé entre deux lignes argumentatives, l'une sécuritaire à portée principalement nationale, l'autre humanitaire à portée davantage internationale. L'infléchissement du discours décrit le phénomène de plus grande perméabilité du discours gouvernemental à la ligne humanitaire à mesure que les acteurs institutionnels et politiques entreprennent de dénoncent publiquement les transgressions normatives dont ils ont connaissance. Cet infléchissement se caractérise par conséquent également par un rétrécissement du champ du dicible perceptible au travers de la sortie progressive de la référence aux Roms à propos de la mesure d'expulsions de campements illicites.

Conclusion générale

« Mais en même temps, c'est vrai que depuis cette période là, il n'y a pas vraiment eu de prises de positions publiques sur le sujet »¹⁶⁰.

Depuis la suspension par la Commission Européenne le 19 octobre 2010 de la menace d'engager une procédure d'infraction contre la France quant aux reconduites à la frontières controversées de Roms roumains et bulgares, la question de l'insertion ou de l'accueil de ces populations s'est de nouveau retrouvée cantonnée à son acception médiatique routinière de problème municipal d'occupations illicites de terrains. De préoccupation majeure et éphémère de sécurité nationale, la question de l'occupation illégale de terrains par des Roms est à nouveau le strict objet d'un intérêt militant, associatif ou institutionnel. Pourtant, les évacuations de terrains se poursuivent, les expulsions continuent. Les développements au niveau européen ont été nombreux bien que moins relayés par la presse nationale. Le Conseil Européen adoptait la Déclaration de Strasbourg le 21 octobre 2010 mettant en place des démarches ciblées visant à l'amélioration du sort des 10 à 12 millions de Roms en Europe, dont la formation financée de 400 médiateurs et d'une centaine de juristes pour faciliter leur insertion économique et sociale. Quant à l'Union Européenne, la présidence Hongroise du Conseil de l'Union Européenne du premier semestre 2011 décidait de faire de l'insertion des Roms une de ses priorités. Le Parlement européen adoptait le 9 mars dernier une nouvelle résolution portant sur la « Stratégie européenne pour l'intégration des Roms ». Dans cette résolution¹⁶¹, les députés appelaient la Commission à proposer et le Conseil à adopter un plan d'action européen visant à une pleine utilisation des fonds structurels disponibles pour l'intégration des Roms (FEDER, FSE) en arrêtant des domaines prioritaires d'une stratégie coordonnée concentrant ses efforts sur des « microrégions ». Dans la foulée, la Commission invitait le 5 avril 2011 dans une communication les états membres à présenter pour la fin de l'année 2011 des « stratégies nationales d'intégration des Roms » fixant des objectifs en

¹⁶⁰ Entretien avec Mélanie Vallée, attachée parlementaire en région d'Hélène Flautre. 8 avril 2011

¹⁶¹ Résolution du Parlement Européen INI/2010/2276 adoptée le 9 mars 2011. Url : <http://www.europarl.europa.eu/oeil/file.jsp?id=5884532¬iceType=null&language=fr> (page consultée le 23 avril 2011)

matière d'emploi, d'éducation, de santé et de logement¹⁶². On pourrait cependant remarquer que la Commission laisse aux états le soin de fixer eux-mêmes leurs objectifs, refusant ainsi à sa communication attendant l'aval du Conseil Européen du mois de Juin prochain toute portée contraignante.

Au-delà des suites institutionnelles à la controverse étudiée, quelle importance accordée à l'étude de ces pratiques discursives ? Nous avons tenté de souligner au cours de cette analyse que les lignes argumentatives proposées pour approcher les pratiques discursives de légitimation des expulsions de Roms étaient préexistantes à cette controverse. On pourrait également noter une forme d'imbrication de l'utilisation de ces lignes dans les arènes publiques pour accréditer de la légitimité des expulsions et du droit et de ses usages pour assurer la légalité des expulsions. Il n'est pas question ici de procéder à une stricte étude juridique de la situation des Roms roumains et bulgares en France. Il s'agit davantage de considérer le droit comme « un produit culturel de plein droit ». Comme le souligne Gusfield, « Les lois peuvent être lues comme des récits, des histoires, des contes, des légendes ou des mythes publics. Vues comme la culture, les lois prennent leur place à côté d'autres formes d'art – la littérature, la peinture, la sculpture, la science ou la cérémonie religieuse »¹⁶³. On aurait ainsi pu également interroger le droit et les évolutions du droit applicable aux Roms migrants à l'aune du débat ayant secoué l'espace public Français au cours de l'été 2010 et tenter d'y lire une forme de projection, de déceler les imbrications existantes entre le droit entendu comme discours et les discours publics concernant les Roms. Nous nous inscrivons ainsi dans la perspective esquissée par Jean-Pierre Liégeois : « La législation par les effets qu'elle produit, contribue à étayer les aspects de l'image qui lui sont indispensables »¹⁶⁴.

Ce questionnement autour du droit se justifie d'autant plus que la constante partagée par les tenants des lignes argumentatives sécuritaire et humanitaire est bien celle du légalisme. L'expulsion de Roms est avant tout l'expression du respect du droit : le respect des lois « républicaines » et du droit de propriété, le respect du droit au séjour, le respect du droit

¹⁶² Communiqué de la Commission Européenne IP/11/400, 5 avril 2011. Url : <http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/11/400&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=fr> (page consultée le 23 avril 2011)

¹⁶³ Joseph GUSFIELD, op. cit.

¹⁶⁴ Jean-Pierre LIEGEOIS, *Roms et Tsiganes*, La découverte, Coll. Repères, Paris, 2010

communautaire lorsque cela est mis en doute. Ce légalisme apparaît comme un pré-requis, une donnée minimale à la défense des expulsions de Roms. Il est incarné par la figure partagée de la « zone de non-droit » : espace laissé à son état de nature hobbesien, foyer du crime ou de l'exploitation, mais toujours objet d'un réinvestissement de l'Etat.

L'évolution du droit applicable aux Roms forme un espace de luttes politiques parallèle au débat public sur l'opportunité des expulsions de Roms. Nous pouvons nous en approcher par quelques d'éléments d'esquisse des évolutions juridiques les plus récentes. Ainsi, le parcours législatif des lois sur l'immigration et LOPSSI est révélateur de l'imbrication des discours juridiques et publics, en particulier dans le travail d'amendements à l'œuvre à la suite du discours de Grenoble. A l'image de cette volonté politique d'inscrire dans le marbre juridique la dénonciation de l'abus du court séjour des citoyens communautaires, à l'œuvre dans le discours public par exemple lors de la justification de la mise en place du fichier biométrique OSCAR. Eric Besson présente ainsi le projet de loi sur l'immigration :

« Des amendements proposés par le Gouvernement et adoptés en Commission des Lois permettront de sanctionner par une mesure d'éloignement ceux qui abusent du droit au court séjour par des allers-retours successifs, afin de contourner les règles plus strictes du long séjour, ceux qui représentent une charge déraisonnable pour notre système d'assistance sociale, mais aussi ceux qui menacent l'ordre public, par des actes répétés de vols ou de mendicité agressive. Permettez-moi d'insister sur ce point : ces mesures ne constituent pas, elles non plus, une dérive sécuritaire. Elles s'inscrivent dans le cadre de la transposition de la directive du 29 avril 2004 »¹⁶⁵.

L'article 25 de cette loi ajoute ainsi au CEDESA la disposition suivante :

« Art. L. 511-3-1. – L'autorité administrative compétente peut, par décision motivée, obliger un ressortissant d'un État membre de l'Union européenne, d'un autre État partie à l'accord sur l'espace économique européen ou de la Confédération suisse, ou un membre de sa famille, à quitter le territoire français lorsqu'elle constate qu'il ne justifie plus d'aucun droit au séjour tel que prévu par les articles L. 121-1 ou L. 121-3. »

Quant à la loi LOPSSI¹⁶⁶, on peut citer en exemple le parcours de son article 90. Cette loi a connu de sensibles variations depuis le dépôt du projet à l'Assemblée nationale le 27 mai 2009. Remaniée par la commission des lois de l'Assemblée nationale présidée par le député

¹⁶⁵ Eric Besson, 28 septembre. Présentation du projet de loi relatif à l'immigration devant l'assemblée nationale

¹⁶⁶ On se réfère au dossier législatif disponible sur le site du sénat. Url : <http://www.senat.fr/dossier-legislatif/pj109-292.html> (page consultée le 13 mai 2011).

UMP Eric Ciotti y ajoutant certaines des réformes pénales du discours de Grenoble, elle connaît également des ajouts par amendements du gouvernement adoptés par la commission des lois du Sénat au cours de la controverse comme l'article 90 jugé non conforme à la Constitution par le Conseil Constitutionnel dans une décision¹⁶⁷ du 10 mars 2011

« Lorsqu'une installation illicite en réunion sur un terrain appartenant à une personne publique ou privée en vue d'y établir des habitations comporte de graves risques pour la salubrité, la sécurité ou la tranquillité publiques, le représentant de l'État dans le département ou, à Paris, le préfet de police peut mettre les occupants en demeure de quitter les lieux. »

Il consacrait la possibilité ouverte aux préfets de procéder aux évacuations de terrains occupés illégalement par des Roms sans l'accord du propriétaire. Si l'on constate bien la traduction juridique du discours public, nous pourrions conclure ce travail en empruntant le chemin inverse de retour au discours par sa traduction juridique. Par exemple, cette possibilité offerte aux préfets invalidée par le Conseil Constitutionnel, aurait pu s'appliquer aux terrains occupés par des Roms mais de manière plus globale à tous les campements de mal logés, aux habitats précaires comme les squats, etc. Le discours public sur les évacuations des campements de Roms confine ici au symbole face à l'ampleur de la traduction juridique dont il est l'objet. Ce caractère symbolique fut d'ailleurs souligné à plusieurs reprises par Brice Hortefeux au cours de l'été dernier comme le 19 août 2010 où il déclarait à propos de la nécessité de procéder à ces « *démantèlements* » : « *Il s'agit de faire respecter la loi. On n'occupe pas dans notre pays de manière illégale, de manière illicite, des terrains, des aires, des appartements, des maisons* »¹⁶⁸. Quelques jours plus tard, il déclarait sur RTL le 25 août :

« *Non, non pas du tout. Vous me citez des personnalités, je ne suis pas ici chez vous pour parler de tel ou untel... Il y a tout le blabla de la classe politique ; et puis il y a la réalité, l'aspiration des Français. L'aspiration des Français, elle est simple. Elle dit simplement une chose vraie, c'est-à-dire qu'on n'occupe pas de manière illégale, de manière illicite, un terrain, une surface, un appartement ou une maison. C'est aussi simple que cela.* »

¹⁶⁷ Décision n° 2011-625 DC du 10 mars 2011 disponible sur le site internet du Conseil Constitutionnel

¹⁶⁸ Brice Hortefeux, 19 août 2010, Visite à la gendarmerie de Crécy la Chapelle en Seine et Marne d'Url : <http://www.ina.fr/video/VDD10024992/brice-hortefeux-justifie-la-politique-d-extradition-des-roms.fr.html> (page consultée le 24 avril 2011)

Avec Olivier Legros¹⁶⁹, on pourrait donc considérer que la controverse quant aux expulsions de Roms est bien l'instrument/argument d'une évolution juridique sensible, plus globale touchant à l'habitat précaire et à la migration intra-européenne.

¹⁶⁹ Dissimuler la pauvreté étrangère, Entretien avec Olivier Legros. 12 février 2011, Url : <http://www.raison-publique.fr/article405.html> (Page consultée le 18 mars 2011).

Bibliographie

Roms et Tsiganes

Ouvrages

DACHEUX Jean-Pierre, *Roms de France, Roms en France, Le peuple du Voyage*. Cédis, 2010, Paris

LIEGEOIS Jean-Pierre, *Roms et Tsiganes*, La découverte, Coll. Repères, Paris, 2010

LIEGEOIS Jean-Pierre, *Roms en Europe*, Editions du Conseil de l'Europe, Strasbourg, 2007

Articles scientifiques

Duez Jean-Baptiste, « Ces Roms qui font peur à l'Europe », *La Vie des idées*, 23 octobre 2008. ISSN : 2105-3030. URL : <http://www.laviedesidees.fr/Ces-Roms-qui-font-peur-a-l-Europe.html>

Filhol Emmanuel, « La France contre ses Tsiganes », *La Vie des idées*, 7 juillet 2010. ISSN : 2105-3030. URL : <http://www.laviedesidees.fr/La-France-contre-ses-Tsiganes.html>

Legros Olivier, "Les pouvoirs publics et les grands « bidonvilles roms » au nord de Paris (Aubervilliers, Saint-Denis, Saint-Ouen).", *EspacesTemps.net*, Textuel, 27 septembre 2010 <http://espacestemp.net/document8422.html>

Kastoryano Riva, « Vers un nationalisme transnational » Redéfinir la nation, le nationalisme et le territoire, *Revue française de science politique*, 2006/4 Vol. 56, p. 533-553.

Constitution des problèmes publics

Ouvrages

GUSFIELD Joseph, *La culture des problèmes publics, l'alcool au volant : la production d'un ordre symbolique*, Economica, Coll. Etudes Sociologiques, 2009 (1980), 354 pages.

HENRI Emmanuel, *Amiante : un scandale improbable*, Sociologie d'un problème public, PUR, 2007, Rennes, 308 pages.

Articles scientifiques

Bourdieu Pierre, L'opinion publique n'existe pas, Exposé fait à *Noroit* (Arras) en janvier 1972 et paru dans *Les temps modernes*, 318, janvier 1973, pp. 1292-1309. Repris in *Questions de sociologie*, Paris, Les Éditions de Minuit, 1984, pp. 222-235

Cefai Daniel, « La construction des problèmes publics, définitions de situations dans des arènes publiques », *Réseaux*, 1996, volume 14 n°75. pp. 43-66

Cohen Michael, March James et Olsen Johan, "A Garbage Can Model of Organizational Choice, *Administrative Science Quarterly*", Vol. 17, n°1 (Mars1972), 1-25.

Laurens Sylvain, "1974 et la fermeture des frontières. Analyse critique d'une décision érigée en turning-point", in *Politix*, vol. 21, n° 82, 2008, p. 67-92.

Immigration et Sécurité

Ouvrages

Cette France-là. Volume 2. 01 07 2008 | 30 06 2009, « Les passeurs, leurs complices et leurs victimes : retour critique sur la nouvelle rhétorique anti-immigration », Ouvrage collectif, Ed. La découverte, 2010, Paris

RIGOUSTE Mathieu, *L'ennemi Intérieur, La généalogie coloniale et militaire de l'ordre sécuritaire dans la France contemporaine*, La découverte, Paris, 2009, 341 pages.

Articles scientifiques

Bigo Didier, « Sécurité et immigration, vers une gouvernementalité par l'inquiétude ? », *Cultures et Conflits*, 1998, n°31-32, pp. 13-38. URL : <http://conflits.revues.org/index539.html>

Guiraudon Virginie, "Lutte contre les passeurs : une politique qui ne protège pas les victimes de l'immigration illégale", *Recueil Alexandries, Collections Esquisses*, novembre 2008, URL : <http://www.reseau-terra.eu/article860.html>

Analyse de discours

Ouvrages

LE BART Christian, *Le discours politique*, PUF, Coll. Que sais-je ?, Paris, 1998, 128 pages.

CUMINAL Isabelle, SOUCHARD Maryse, WAHNICH Stéphane, WATHIER Virgnie, *Le Pen, Les mots, Analyse d'un discours d'extrême droite*, La Découverte, 1998, Paris, 279 pages.

GOFFMAN Erving, *Les relations en public, La mise en scène de la vie quotidienne II*, Les éditions de Minuit, Coll. Le sens commun, Paris, 1973, 368 pages.

Ouvrage généraux

DOYTCHEVA Milena, *Une discrimination positive à la française ?, Ethnicité et territoire dans les politiques de la ville*, La Découverte, 2007, Paris.

DUMOUCHEL Paul, *Le sacrifice inutile, essai sur la violence politique*, Flammarion, Paris, 2011.

Articles Généraux

De Blic Damien et Lemieux Cyril, « Le scandale comme épreuve », *Politix* 3/2005, n° 71, p. 9-38. URL : www.cairn.info/revue-politix-2005-3-page-9.htm.

Manzo Gianluca, « Comment quantifier les groupes sociaux ? », « *Statistiques ethniques comparées* » / « *Classifications professionnelles comparées* », *The Tocqueville Review/La revue Tocqueville*, 2008, vol. XXIX, n° 1

Publications militantes

Collectif National Droits de l'Homme Romeurope, *Rapport sur la situation des Roms migrants en France 2009-2010*, sans éd, Septembre 2010. URL : <http://www.romeurope.org/IMG/Rapport%20Romeurope%202009-2010.pdf>

Henri Maler et Frédéric Lemaire, « *Nicolas Sarkozy, critique des médias ... et de la stigmatisation des Roms* », ACRIMED, 30 novembre 2010. URL : http://www.acrimed.org/IMG/pdf/201Sarkozy_critique.pdf (page consultée le 3 mai 2011)

Articles de presse

Au cours de nos recherches, ont été principalement consultées de manière exhaustive sur ce thème et sur la période concernée les archives disponibles sur les sites des journaux suivants :

_ Du quotidien Le Monde : www.lemonde.fr

_ Du quotidien Le Figaro : www.lefigaro.fr

Ponctuellement, des articles de journaux, d'hebdomadaires français et internationaux ont été référencés en notes de bas de page.

Interventions publiques

Au cours de nos recherches, nous avons pu consulter les archives radiophoniques des interviews politiques des principaux producteurs de discours quant aux expulsions de Roms sur les sites suivants :

_ de la radio RTL : <http://www.rtl.fr/emission/l-invite-de-rtl>

_ de la radio France Inter : <http://sites.radiofrance.fr/franceinter/video/invite.php>

_ de la radio France Info : <http://www.france-info.com/>

_ de la radio Europe 1 : <http://www.europe1.fr/Infos/Videos/>

Ont également été consulté les sites institutionnels des différents producteurs de discours quant à la controverse étudiée.

_ de la Présidence de la République : <http://www.elysee.fr/president/les-actualites/discours/discours.18.html>

_ du ministère de l'intérieur : <http://www.interieur.gouv.fr/sections/espace-presse/discours>

_ de l'Union Européenne à la rubrique des services de presse : http://europa.eu/media-centre/press-services/index_fr.htm

Les changements d'organigramme ministériels ont cependant créé une certaine instabilité des ressources web récoltées lors de notre enquête.